



**COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE  
Du 23 mai 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois à 18h30**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE**

**Étaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, I. CARTAILLAC, B. SOULIE, E. PLATET, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

**Étaient excusés** : M.A. ABONDANCE (POUVOIR A.A. GAUTRAND), D. DUCROS, P. BARAILLE, I. CAMBEFORT,

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MADAME ELODIE PLATET

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



**18h30 – Ouverture de la séance.**

**Pas d'enregistrement**

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

**Arrivée de Madame Elodie PLATET**

**Monsieur le Maire**

**Début de l'enregistrement**

« ...voilà, donc plus du tout en l'absence de Madame PLATET, donc Madame PLATET secrétaire de séance. »

**Monsieur DIAZ**

« C'est ce que j'allais dire, parce que à voir vos visages, j'ai toujours été persuadé que c'était toi. »

**Monsieur le Maire**

« Ah, on avait désigné... »

**Monsieur le Maire**

« Donc, je vous propose de passer donc au déroulé de l'ordre du jour avec la délibération numéro 1, qui... »

**Madame GAZEL**

« Le compte-rendu... »

**Monsieur le Maire**

« Alors, moi je n'ai pas le compte-rendu, par contre. Vous l'avez reçu ? Alors par contre je n'ai pas la date, oui attendez, que je précise la date, voilà donc il s'agit donc, pardonnez-moi, donc du compte-rendu du 18 décembre 2018.

Voilà donc, y a-t-il des remarques sur ce compte-rendu ? Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

**Micro défaillant**

« Ça grésille ! Si ce n'est pas enregistré, ce n'est pas bon, parce que justement les enregistrements sont d'importants. Si vous me le permettez, je voudrais juste relire une toute petite partie du compte-rendu en page 4. Je ne sais pas s'il grésille ? En page 4 du compte-rendu donc au sujet du Conseil de surveillance sur lequel je vous interpellais en disant « *Que vous avez mis six mois à prendre conscience qu'il fallait y siéger.* » Et vous, Monsieur le Maire vous répondez : « *Non, alors là vous ne pouvez pas passer votre temps à dire des contre-vérités et des choses fausses, il a été immédiatement, et reprenaient les comptes-rendus du Conseil de la Communauté, décidé en Conseil de Communauté que le Maire de Millau serait le représentant de la Communauté, parce que c'est ça au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier, donc arrêter de refaire l'histoire à votre avantage, Madame GAZEL, je peux entendre un certain nombre de choses, vous êtes critique, c'est votre droit, mais vous ne pouvez pas dire tout le temps des contre-vérités.* » Donc, j'ai suivi votre conseil et je suis allée, en effet, reprendre le compte-rendu de la Communauté de Communes du 25 septembre 2014, soit six mois *grosso modo* après votre élection et dans lequel j'ai pu lire : « *Par une délibération du 14 mai 2014, le Conseil de la Communauté avait procédé à la désignation de Monsieur Gérard PRETRE pour représenter la Communauté au sein de cet organisme, la ville de Millau en ce qui la concerne a désigné au sein de cette instance Monsieur Karl SEKLAN, adjoint aux Finances, il serait opportun d'opérer une modification dans cette représentation en désignant Monsieur Christophe SAINT-PIERRE pour représenter la Communauté au sein de ce Conseil* ».

Donc voilà je voulais rétablir les faits, parce que j'ai sûrement pas mal de défauts, mais je n'ai pas l'habitude de dire des contres vérités comme vous dites, donc je voulais rétablir les faits. Je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur le Maire**

« Je ne permettrai pas ce propos, ça pourrait être mal interprété. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Pardon ? »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Oui, manifestement il n'y a que le vôtre, mais il n'y a rien, il n'y a pas, comment dire, de démarche délibérée de notre part en tout cas, n'y voyez pas un élément comme ça. Non, moi ce que je peux vous assurer, alors je n'ai pas repris ce calendrier-là et vous avez pris le soin de le faire, ce que je peux vous assurer c'est de toute façon avec le Président de la Communauté de Communes et là-aussi vous pourrez vérifier à ses côtés et à son propos, qu'il a toujours été question que ce soit bien évidemment le Maire de Millau, qui soit représentant et président du Conseil de Surveillance, ce qui me

semblait être une évidence et là-aussi je vous invite à vérifier cet élément-là avec Gérard PRETRE, donc le Président de la Communauté de Communes, quitte, je dirais, au-delà des *tempos* et des calendriers de délibérations, donc je vous invite à rencontrer le Président à ce sujet. Mais merci pour ces..., alors je vois par la même occasion que dans le compte-rendu à la page 4 me fait dire : "*Écoutez, je suis navré.*" Je pense que le terme plus exact était navré, que nacré. Merci beaucoup. Donc, je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc approuvé. Je vous remercie. Donc, merci Claude. »

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

#### **01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

« La désignation ayant été faite, je vous propose donc d'ouvrir l'ordre du jour avec la première la délibération, qui concerne encore une fois comme à l'accoutumée et l'énumération des décisions du Maire, donc je vous fais grâce de la lecture des décisions et des contrats et je vous demande s'il y a des souhaits de précisions immédiates ou futures. Monsieur ALIBERT ? »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Oui, Monsieur le Maire, je voudrais vous poser une question concernant votre décision numéro 65 sur la construction d'une passerelle submersible sur le *Tarn*. Est-ce que c'est un nouveau projet, que nous découvrons ici ? Est-ce que ça va être en dur ? Première partie de ma question et puis là, on est fin mai, la passerelle flottante n'est toujours pas installée, alors qu'elle était d'habitude installée début mai, alors ma question c'est : « *Pour quand ?* » Voilà. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je réponds bien volontiers avec grand plaisir à votre question :

- Premier point, est-ce que c'est un nouveau projet, je ne sais pas ce que vous appelez nouveau projet, parce que c'est un projet qui a été présenté pour la dernière fois, en tout cas lorsque nous avons passé les fiches action au titre de l'Action Cœur de Ville, donc le Conseil municipal a, déjà à ce titre-là, été informé de ce sujet, par contre donc ça n'est pas nouveau, par contre il n'y a pas encore de projet arrêté puisque cet après-midi même, pardonnez-moi avec Alain NAYRAC, nous avons une réunion technique sur ce sujet où après une étude d'impact en matière, et vous êtes beaucoup plus compétent que moi, d'hydrologie sur quasiment les quatre saisons du *Tarn*, qui a été commandé au Cabinet ARTELIA, nous avons eu le compte-rendu donc de cette étude qui était le préalable à une maîtrise d'œuvre sur la conception, alors non pas architecturale, mais en termes de structures bâties ou de structures massonnées de passerelle qui pourrait être permanente. Aujourd'hui donc, nous avons eu une réunion pour arrêter l'axe de la passerelle, qui reprendra exactement l'axe de la passerelle flottante actuelle pour que les ingénieurs, donc concepteurs puissent travailler sur des profils, le tout sous le contrôle de l'État, puisque cet après-midi nous avons les services de l'État qui étaient présents, les services de la Communauté donc sur la gestion des eaux et des berges et le représentant, enfin le collaborateur du Syndicat Mixte du *Tarn-Amont*, qui était aussi là pour tous les aspects hydrologiques. Le travail qui est fait aujourd'hui n'est engagé qu'au titre de la demande de loi sur l'eau, puisque le projet impactant le cours de la rivière va rentrer dans le dispositif de la loi sur l'eau et il va y avoir *a priori* au moins un an d'études sur la loi sur l'eau, avant que nous puissions être saisi d'un projet, je dirais, dessiné, crayonné, réfléchi et mesuré, donc c'est pour ça que je me dis : « *Qu'est-ce que vous appelez : nouveau* », information d'une passerelle permanente ? Non, ce n'est pas une information nouvelle. Nécessité de rentrer dans la phase d'étude de maîtrise d'œuvre de faisabilité et de dispositif loi sur l'eau, c'est exactement le calendrier dans lequel nous sommes. Délais attendus ? Un an. Et probablement qu'aux termes de ce délai attendu d'un an, il y aura pour le coup un travail en commission : commission Travaux, commission Urba et une saisie du Conseil municipal avec recherche de subventions sur ce nouvel équipement ;
- Quant à la question de savoir pourquoi il n'y a pas encore la passerelle flottante, c'est une réponse extrêmement rapide et brève, c'est tout simplement lié à la réalisation de ce que nous appelons un peu familièrement « *le quai bas* », donc sur la promenade quai *Sully Chaliès*, qui est la promenade basse, qui nécessitait un temps de séchage, qui nous a amené à décaler dans le temps la mise en place de la passerelle flottante, qui devrait être installée là dans les jours à venir en tout cas fin mai, pour pouvoir être pleinement opérationnelle à partir du mois de juin et notamment sur la phase d'accueil des NG, voilà. Donc c'est tout simplement un léger retard d'installation de la passerelle flottante due aux contraintes, je dirais, techniques du *quai bas*. Monsieur CHIOTTI ?

**Monsieur CHIOTTI**

« Juste pour savoir sur la 43, la judiciaire, si on peut en savoir un peu plus ou pas et ainsi que la 60 dont on connaît déjà la réponse c'est un appel d'offre, juste pour donner mon point de vu ça me gêne un peu que ce soit une boîte de Mende, qui vienne faire le nettoyage des locaux de la municipalité de Millau, quoi, mais bon voilà, enfin ça... »

**Monsieur le Maire**

« Ça vous faite remarques la régulièrement, je vous fais tout le temps la même remarque en retour sur les marchés publics, qui sont les marchés publics, nous avons la même démarche que vous sur notre intérêt à avoir des entreprises locales candidatéés sur les marchés publics, ensuite il y a des règles de marchés publics auxquelles je ne dérogerai pas, puisque là il s'agit de procédures pénales, que je n'ai pas envie, franchement envie d'aller goûter et pour le reste nous faisons en sorte, bien évidemment, d'avoir un maximum de marchés, alors chaque année même si ce n'est plus une obligation notre collègue Richard FAYET, vous fait état des marchés qui ont été attribués et le pourcentage de marché qui est attribué aux entreprises locales et vous pouvez constater à cet effet que c'est quand même très majoritairement des entreprises locales qui sont retenues.

Avant de céder la parole à Monsieur GINESTE sur la 43, bon je comprends l'intention de parler de la 43, je ne développerais pas la 43 sur laquelle nous avons déjà longuement épilogués, puisqu'il s'agit de l'action qui a été engagée suite à des propos tenus en Conseil municipal, la procédure est en cours, oui, mais je veux dire, il n'y a pas mystère, on en a déjà parlé à plus reprises, la procédure..., mais c'est toujours comme ça dans les décisions, puisque vous me demandez systématiquement de vous amener les points d'information donc là il n'y a rien de nouveau dans la présentation de ces décisions du Maire. Monsieur GINESTE ? »

**Monsieur GINESTE**

« C'était juste pour signaler que sur le prestataire et qui effectivement son siège social est à Mende, il y a trois familles, il se trouve que je les connais, qui travaillent dans cette société qui habitent Millau, qui scolarisent leurs enfants à Millau et qui sont des purs Millavois, voilà c'était vraiment des Millavois qui travaillent dans cette entreprise qui a son siège social à Mende et qui nettoie entre autre les gymnases. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Oui juste une question concernant là cette décision numéro 60. Je vois prestation de nettoyage locaux vitres de bâtiments communaux Millau, ce n'était pas, c'est un nouveau marché, ce n'était pas du personnel communal qui le faisait avant, voilà c'est tout, je m'inquiète du démontage du service public, c'est tout. »

**Monsieur le Maire**

« Je ne relèverai pas le commentaire. Monsieur FAYET. »

**Monsieur FAYET**

« Simplement, c'est un renouvellement de marché, c'était déjà cette même entreprise à Mende qui avait le marché antérieur et il y a souvent des travaux sur des vitres ou travaux aériens, donc c'est un peu spécialisé quand même. C'est une des raisons. »

**Monsieur DIAZ**

« Travaux en hauteur. »

**Monsieur FAYET**

« C'est ça. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

### **02. "Délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales"**

« Pardonnez-moi. Cette première délibération étant faite, je vous propose de passer à une modification, donc concernant des délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, puisque vous savez qu'en début de mandat il y a la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences donc au Maire, depuis l'année 2017 et notamment sur l'année 2018 un certain nombre de textes de loi sont venus modifier ou renforcer ces délégations de pouvoirs et dans la délibération qui vous est proposée, il s'agit des points : 25, 26, 27, 28 et 29 qui ont été rajoutés, c'est-à-dire il n'y a pas de modification par rapport à la délibération que nous avons prise en début de mandat, il y a simplement la nécessité de rajouter donc ces points de 25 à 29 liés aux évolutions réglementaires, qui vous sont indiqués entre parenthèses à chaque fois avec le renvoi donc des textes de loi concernés.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Donc, s'il n'y a pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :**

### **3. "Convention « Cœur de Ville volet immobilier » entre action logement, la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

« La délibération numéro 3, que je vais vous présenter et que je grouperai dans mon propos avec la délibération numéro 4, même si je ferai voter les deux délibérations donc de façon distincte, concerne une convention à passer avec la structure *Action Logement*.

*Action Logement* est une association donc de type loi 1901, qui a sous cette forme était activée en 2009, mais qui est l'héritière d'une structure qui a été constituée dès 1943 et qui était familièrement appelée donc le *1% Logement*, ça consisté tout simplement à demander aux entreprises, de au moins vingt salariés, de verser un pourcentage de leur masse salariale à une structure, qui puisse développer et favoriser la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements en faveur des personnes salariées. Il se trouve que dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, *Action Logement* est donc un des cinq partenaires nationaux du dispositif Action Cœur de Ville et *Action Logement* mets un volet financier à hauteur d'un milliard virgule, enfin un milliard et demi d'euros dans le dispositif Action Cœur de Ville. Donc, il est logique que cette convention nationale donc au titre d'Action Cœur de Ville soit déclinée ville par ville, donc ville labélisée par ville labélisée, donc c'est la délibération que nous vous présentons ce soir. Qui peut avoir recours à *Action Logement* ? Il y a deux types, deux cas de figure :

- Soit les bailleurs sociaux ;
- Soit les investisseurs privés.

En fonction du cas, si c'est un investisseur privé ou un bailleur social, les critères et les grilles d'attribution de financement sont différents. Ce qui est intéressant c'est que quoi qu'il en soit dans les deux cas *Action Logement* peut aider le porteur de projet à la fois dans :

- Sa phase d'acquisition et de conception, donc temps 1 de la démarche ;
- Et ensuite avec d'autres dispositifs accompagner soit le bailleur social, soit l'investisseur privé sur un deuxième temps du projet, qui est en phase de construction du projet.

Avec des pourcentages qui sont donc calculés au cas par cas et ensuite, bien évidemment, la contrepartie c'est que dans le projet immobilier en question il y ait une part, ce qu'on appelle *le droit de réservation*, une part de logements qui soit réservée aux ayant-droits d'*Action Logements* dans ce dispositif-là :

- Donc il y a la partie subvention essentiellement pour les personnes morales type bailleurs sociaux ;
- La partie prêts et notamment prêts avantageux puisque ce sont des prêts à 1 % pour la partie investisseurs privés ;
- Et puis un cas qui est aussi intéressant dans le cas de dispositifs montés ou menés par des bailleurs sociaux, mais avec un dispositif d'accession sociale à la propriété où là en plus des modes de financement soit subvention, soit prêt à taux zéro pour les bailleurs sociaux sur l'étude, soit prêt à 1 %, il y a en plus d'intervention de la part d'*Action Logement* à hauteur de quinze mille euros net, par le logement construit, voilà.

Donc ce sont des dispositifs qui sont assez intéressants et assez avantageux, la convention que nous présentons ce soir et la convention cadre et au cas par cas, projet par projet, il y aura comme nous avons un peu l'habitude de le faire désormais avec tous nos partenaires, il y aura des conventions à passer au cas par cas.

Des réunions ont été organisées, bien évidemment, avec *Action Logement*, il y a à ce jour vingt-six projets, qui sont potentiellement éligibles au dispositif *Action Logement* et sur ces vingt-six projets ça représente à ce jour de l'ordre de à peu près trois cent quatre-vingt logements, qui pourraient être mis donc sur le marché à disposition, soit sur des logements donc isolés, soit directement sur des porteurs de projets, qui voudraient faire l'acquisition d'immeubles entiers, y compris les pieds d'immeubles et bien évidemment *Action Logement* ne s'engage, d'où l'intérêt de la convention qui est passée, ne s'engage dans le financement de ces projets qu'à partir du moment où la Collectivité a donné son feu vert sur l'intérêt du projet présenté par soit le bailleur social, soit un partenaire privé.

Donc ça c'est l'ensemble de la délibération numéro 3, par contre et là je pense qu'il y a un visuel sur la délibération numéro 4. Voilà, par contre contrairement à d'autres dispositifs qui sont liés à Action Cœur de Ville, le principe d'*Action Logement* n'est mobilisable qu'à l'intérieur d'un périmètre que l'on appelle l'ORT : le Périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale ou du Territoire que nous devons approuver ce soir, qui a été approuvé par le Comité Projet donc d'Action Cœur de Ville au mois de mars dernier, qui est en fait le périmètre rouge, le trait rouge que vous voyez, qui concerne les périmètres cibles du dispositif Action Cœur de Ville, c'est-à-dire le périmètre historique lui-même, le *Poisson ou l'Écusson* plus ce qu'il est convenu d'appeler les faubourgs c'est-à-dire tout ce qui s'est construit donc dans l'environnement immédiat du cœur de ville et en tout cas, on va dire, borné et limité par la voie de chemin de fer, ça ce sont des périmètres que nous avons imaginés dès le début du dispositif Action Cœur de Ville, donc ce périmètre ORT, que nous devons approuver avec la délibération 4 ce soir et le périmètre dans lequel sont, bien évidemment, concentré la totalité des projets qui sont aujourd'hui lancés et en cours à travers le dispositif Action Cœur de Ville :

- Que ce soit à la fois des dispositifs en matière d'aménagement de l'espace public ;
- Que ce soit des projets en matière d'équipements publics ;
- Ou que ce soit des projets en matière d'habitat et la partie donc commerces avec les études qui ont été accompagnés par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le commerce vacant.

Donc vous pouvez constater la concentration donc de ces projets qui, bien évidemment, concernent éminemment et j'allais à dire, presque exclusivement le cœur historique et le centre-ville de Millau.

Avec le dispositif *Action Logement* que nous adoptons ce soir, nous complétons un dispositif, j'allais dire, désormais le plus complet possible en moyens d'accompagnement en faveur du logement :

- Que ce soit de façon renforcée, les dispositifs qui existaient auprès de l'ANAH avec la Communauté de Communes, mais qui désormais se trouvent majorés, puisque nous sommes dans un dispositif Action Cœur de Ville ;
- Que ce soit les dispositifs liés à la défiscalisation dites : *Denormandie*, puisque là, la totalité du périmètre urbaine, j'insiste bien, du périmètre urbain de la Commune et désormais grâce à Action Cœur de Ville, éligible au dispositif *Denormandie*. Aujourd'hui le dispositif *Action Logement* et *Denormandie* sont des dispositifs qui sont cumulables. *Denormandie*, ANAH ne sont pas cumulables ;
- Et ensuite nous avons, et je pense que dans quelques mois nous pourrons vous présenter la délibération, un dernier dispositif qui devrait venir compléter un peu le panorama, qui nous serait autorisé grâce à l'adoption de ce qu'on appelle le SPR : le Site Patrimonial Remarquable qui de fait ouvre droit au dispositif de loi *Malraux* sur des subventions ou sur de la défiscalisation sur de l'ancien.

Donc avec tous ces dispositifs je crois que nous n'avons jamais eu autant de moyens d'initier, de stimuler et d'accompagner des porteurs de projets, que ce soit des bailleurs sociaux et pour nous en priorité *Action Logement*, *Aveyron Logement*, pardon ou des porteurs privés donc voilà les deux délibérations :

- Première délibération convention *Action Logements* ;
- Deuxième délibération adoption et définition du périmètre ORT.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je passe donc la délibération 3 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :**

**4. "Avenant n° 1 : Convention Cœur de Ville / ORT (Opération Redynamisation du territoire)"**

« La délibération 4 sur le périmètre ORT. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie et je suis très satisfait de ces délibérations, qui encore une fois complètent et renforcent notre volonté de redynamisation du cœur de ville. »

*Adoptée à l'unanimité*

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :**

**5. "Protection fonctionnelle"**

« Délibération numéro 5, il s'agit de la demande de Protection Fonctionnelle de la part d'une de nos agents de la Collectivité, dont le nom est indiqué, qui donc nous demande de prendre en charge donc la Protection Fonctionnelle, c'est un cas un peu particulier qui est lié à une..., j'essaie de peser mes mots, à une portée à connaissance, je ne sais pas comment je peux dire autrement, d'une partie de dossier médical par un médecin, pas par nous, par un médecin, qui est contestée par l'agent et qui nous demande donc de l'accompagner pour faire retirer ce porter à connaissance et tenter une procédure pour non-respect du secret professionnel à l'encontre du médecin, médical pardon. Y a-t-il des questions ? Alors c'est un peu délicat, mais je répondrai aux questions. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Non, ce n'est pas une question, c'est juste une interrogation. L'agent est nommé, alors qu'il me semble que d'habitude... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, c'est ce que je viens de voir, oui tout à fait, c'est pour ça que je... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Donc voilà, juste un étonnement. »

**Monsieur le Maire**

« C'est juste ce que je viens de voir. Monsieur ? »

**Monsieur FABRE**

« J'avais la même remarque, puisque depuis donc dix ans que je suis élu autour de cette table, c'est la première fois que je vois une délibération portant sur la Protection Fonctionnelle, qui mentionne le nom d'un agent. Alors, je veux croire que c'est une erreur, je n'ose imaginer que certains agents méritent davantage de respect que d'autres et donc méritent l'anonymat alors que d'autres non, bon. »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais Monsieur... »

**Monsieur FABRE**

« On va dire que c'est une erreur ! »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE, juste c'est vraiment une anomalie... »

**Monsieur FABRE**

« Oui, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« ...et par définition il n'y a que les Conseiller municipaux qui ont cette information... »

**Monsieur FABRE**

« D'autant... »

**Monsieur le Maire**

« ... personnes habilitées a avoir l'information. »

**Monsieur FABRE**

« Oui, enfin je pense que là quand même, les délibérations sont lues et relues, j'imagine que vous avez un Conseil privé... »

**Monsieur le Maire**

« Non, il n'y a pas le public, le public n'a pas les délibérations, il y a les cadres de la Collectivité ce qui est normal. »

**Monsieur FABRE**

« ... et que vous lisez les délibérations, d'autant plus que vous venez de souligner que cette affaire, d'après vos termes, est délicate, donc je pense que vous auriez pu faire l'effort d'être davantage attentif sur la teneur de la délibération. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, moi je note, j'entends vos critiques, que je peux accepter, Monsieur FABRE, je suis suffisamment *fair play* pour accepter ça. Je note que ça fait cinq minutes que vous êtes en train de nous parler de cet élément de Protection Fonctionnelle qui est délicate et qui est toujours très particulière, quand il s'agit d'individus et d'agents et nous devons... »

**Monsieur FABRE**

« C'est pour ça qu'on en parle ... »

**Monsieur le Maire**

« ... et il n'y a pas eu une remarque sur les deux délibérations que nous venons de passer, y compris sur des encouragements par rapport au dispositif que nous mettons en œuvre sur la dynamisation du cœur de ville. Donc il y a aussi un peu un déséquilibre me semble-t-il ? »

**Monsieur FABRE**

« Bon, écoutez, vous n'allez pas me couper le micro, on peut parler quand même, bon voilà. Donc je n'ai pas fini, j'aurais une demande, je n'ai pas très bien compris la dernière phrase : « *Autoriser Monsieur le Maire à demander le remboursement des frais engagés sous réserve de condamnations notamment aux frais irrépétibles* ». Alors est-ce que ça signifie que cette personne donc bénéficierait de la Protection Fonctionnelle à condition qu'elle gagne sa procédure ou pas ? Est-ce que vous me précisez ce terme ? »

**Monsieur le Maire**

« Il y a simplement une étape préalable, qui est la définition du secret médical et de savoir si parce qu'il n'y a pas eu la totalité du dossier médical. Donc, la difficulté est de savoir si les extraits ou la façon dont les choses ont été présentées, relèvent de l'information ou du secret médical. Voilà donc il y a d'abord cet élément, j'allais dire, d'identification ou de justification de base... »

**Monsieur FABRE**

« Il ne m'a pas répondu ! »

**Monsieur le Maire**

« ... qui s'il n'y a pas de reconnaissance de secret médical, il ne peut pas y avoir de procédure à l'encontre de divulgation de secret médical et donc ça il y a des..., nous avons saisi le Conseil de l'Ordre pour avoir des précisions sur cette définition-là. »

**Monsieur FABRE**

« Dernière question. Vous avez des précisions concernant, non c'est bon. Dernière question donc le médecin a transmis à la Ville, ses conclusions : *à la ville*, c'est à dire ?

**Monsieur le Maire**

« Au service RH. »

**Monsieur FABRE**

« C'est tout ! »

**Monsieur le Maire**

« C'est tout ! »

**Monsieur FABRE**

« D'accord, très bien. »

**Monsieur le Maire**

« Je pense que nous pouvons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

***Adoptée à l'unanimité***



## Monsieur le Maire

« Et je passe la parole à Monsieur ASSIER pour la délibération numéro 6. »

### Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 06 :

#### **6. "Constitution du Conseil Consultatif Citoyens"**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Donc, constitution du Conseil Consultatif Citoyen.

Considérant que la Municipalité a déjà mis en place des actions de concertation et de participation des citoyens à des décisions à travers notamment :

- Les réunions des relais de quartier ;
- La consultation autour des projets d'aménagement des quais et des berges, vingt-neuf rendez-vous et réunions en 2017 ;
- Les réunions de présentation du plan de mandat, quatre réunions 2014 ;
- La consultation menée à la demande de la Ville par le Conservatoire National des Arts et Métiers autour du projet d'aménagement de la place du *Mandarous* ;
- La présentation du programme Millau 2030 et des Actions Cœur de Ville, huit rencontres entre octobre et mars 2019 pour Cœur de ville et six entre décembre 2018 et mars 2019 pour *Millau 2030* ;
- Et également le groupe *Veille centre-ville* en lien avec Monsieur le Sous-Préfet.

Considérant que la mise en place d'un Conseil Consultatif Citoyennes permet de conforter ces dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Considérant que les principes généraux qui guide l'action des Conseils Citoyens : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité, Neutralité renvoie eux enjeux démocratiques et opérationnels que sont :

- Souplesse ;
- Indépendance ;
- Pluralité ;
- Parité ;
- Proximité ;
- Citoyenneté ;
- Et co-construction.

Considérant que pour mettre en place ce Conseil Consultatif, il convient d'en poser les règles de fonctionnement à travers un règlement intérieur.

Considérant que ce Conseil sera composé de *trois collèges citoyens* :

- Correspondants des quartiers ;
- Société civile ;
- Et des élus.

Considérant que les membres du Collège Société Civile à son insu des personnes morales que la Ville sollicitera parmi les :

- Associations ;
- Clubs, fédérations ;
- Et institutions locaux.

Considérant que les membres issus du Conseil municipal doivent être désignés.

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative et réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Créer un *Conseil Consultatif Citoyen* à Millau ;
- D'adopter le règlement intérieur annexé ;
- De désigner comme membres des élus :

Président : Monsieur le Maire ;

Membre :

- Monsieur ASSIER ;
- Monsieur DIAZ ;
- Madame ORCEL ;
- Monsieur SOULIE ;
- Madame LACAN ;
- Monsieur NIEL ;
- Madame SUDRES-BALTRONS ;
- Monsieur NAYRAC
- Madame KECHKECH
- Madame GAUTRAND.

Il convient à chaque opposition :

- De désigner un représentant ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant ;
- Et de modifier le règlement intérieur après un an de fonctionnement, si des améliorations mineures apparaissent nécessaires. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Avant de vous demander... Oui, Monsieur RAMONDENC ? »

**Monsieur RAMONDENC**

« Sur le règlement intérieur, vous parlez du collège de citoyens au nombre de dix-sept tirés au sort par huissier. Mais le tirage au sort, il se fait sur une liste de personnes qui sont volontaires ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, sur les listes électorales. »

**Monsieur ASSIER**

« Alors, le tirage va se faire dans la semaine du 10 au 14 juin devant huissier. Donc, il faut que toute la Commune dans son intégralité soit représentée, c'est pour ça qu'on a choisi de faire un tirage au sort bureau de vote par bureau de vote, c'est-à-dire que sur chaque bureau de vote, on va tirer au sort cinq personnes pour être sûr qu'au moins on aura un titulaire et un suppléant, et ensuite dans l'ordre de tirage on demandera aux différentes personnes si elles sont d'accord pour être représentées dans ce Conseil, représentant plutôt. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Et en cas de refus ? »

**Monsieur ASSIER**

« Et en cas de refus on passera la personne suivante, en espérant qu'au bout de cinq, on aura quand même un titulaire et un suppléant. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres questions ? Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

**Micro défaillant**

« Ce n'est pas possible, ça vient du micro. Oui, évidemment ça vient du micro, bon.

Donc, oui ce que je..., pardon, alors évidemment nous voterons pour ce *Conseil Consultatif*, mais on trouve l'initiative à la fois timide et un peu opportuniste.

Alors timide d'abord parce que ce type de dispositif est mis en place depuis les années 90 dans tout un tas de Collectivités, donc c'est pour le moins pas très innovant, également je trouve que c'est, enfin on trouve que ce n'est pas très stimulant pour les populations, pour participer à ce Conseil qui n'est que consultatif, aujourd'hui on est quand même sur des outils de *démocratie citoyenne* ou il y a une prise de décision partagée, là on reste vraiment que sur du consultatif, je trouve ça regrettable et pas très motivant et puis je me permets de reprendre l'exemple que vous avez cité dans la presse, moi j'ose espérer qu'on puisse concerter les habitants sur d'autres sujets que les sujets de cadre de vie et là vous avez cité les pistes cyclables c'est un sujet très important et auquel on est très attaché, mais j'ose espérer qu'on associe les citoyens pour des grands..., des décisions qui impactent la Collectivité durablement, autres que celles concernant le cadre de vie

Et donc opportuniste, évidemment il y a eu des *Gilets Jaunes*, le *grand débat*, l'appétence des citoyens à participer, à prendre une part active à la décision publique, alors Monsieur le Maire vous êtes aussi Conseiller régional. A la Région, on met en place beaucoup de choses sur la citoyenneté active, les élus de la gauche Millavoise ont également lancé récemment un questionnaire pour consulter la population avant de bâtir un projet pour les municipales. Donc je trouve que après cinq ans de mandat où rien ne s'est passé, parce que Monsieur ASSIER, je suis navrée, mais ce qui s'est passé par rapport aux relais de quartier, c'est moins que ce qui avait été fait sur le mandat d'avant, qui était juste un simple démarrage, parce que les actions de *démocratie participative*, il faut les inscrire dans le temps et j'avoue que ce n'est pas facile et qu'on a tout un tas de choses à inventer, mais là vous avez plutôt *levé le pied*, plutôt *qu'appuyé sur l'accélérateur* et donc là à quelques mois de la fin du mandat nous sortir le Comité Consultatif, je trouve que c'est vraiment, voilà encore un coup d'habillage politique, politicien, qui me semble en plus pas être suivi par rapport aux attentes que sont en droit d'espérer nos concitoyens, voilà. »

**Monsieur FABRE**

« Oui je prolongerai un peu, je trouve dommage sur un sujet aussi important, qui touche tous les Français, puisqu'on l'a vu très récemment au niveau national, de le *prendre à la légère* parce que évidemment ça ressemble à une sorte de *tête gondole électoraliste*. Lors de la dernière élection la *tête de gondole* c'était la Charte Éthique que vous avez piétinée, là aujourd'hui bon on nous sort ça, c'est très bien on votera pour, bien sûr parce qu'on ne peut pas être contre la

démocratie participative, bien sûr mais quel dommage que ça vienne si tard, ce *Conseil Consultatif* aurait pu émettre un avis pendant ce mandat sur justement :

- Le respect de la Charte Éthique ;
- L'arrêt du *Mondial de pétanque* ;
- L'augmentation des impôts etc., etc. ;
- La mise en place de gradins sur les quais...

Non, mais je suis très sérieux sur les quais, parce que tous les Millavois en parlent quand même, des gradins hors de prix, pas inutiles, je retire le mot, excusez-moi, ils ne sont pas inutiles, ils serviront quand même à voir le feu d'artifice qui deviendra donc le plus cher de France, donc ce *Conseil Consultatif* aurait pu, aurait dû émerger beaucoup plus tôt. Alors, encore une fois nous voterons pour, ce qui est dommage c'est que quand même la *ficelle est un peu grosse* voilà, aujourd'hui à quelques mois des élections, des prochaines élections. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, Monsieur ALIBERT, non il ne voulait pas parler, oui, comme ça Monsieur DURAND après. »

**Madame GAZEL**

#### Micro défaillant

« C'est du sabotage, alors. »

**Monsieur ALIBERT**

#### Micro défaillant

« Pendant que tu intervenais là-bas, je l'ai réparé. Non, j'ai regardé un peu le règlement intérieur et l'article 3 déjà et je m'aperçois qu'il est quasiment mort-né votre *Conseil Consultatif* : « *Le Conseil Consultatif se réunit deux fois par an, une fois en juin, une fois en décembre.* »

Donc juin c'est trop tard parce que le tirage au sort aura lieu le 14 juin, donc il ne se réunira qu'une fois. Après advienne que pourra voilà, mais déjà il est mort-né. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez, il m'a piqué mon intervention ! Mais il est mort-né, donc je me doute comme dit Claude qu'en décembre, en juin il n'aura pas lieu, donc il aura lieu *à priori* en décembre une fois que vous aurez filialisé tous les tirages au sort et compagnie, sauf qu'en fin décembre 2020 nous serons..., de 2019 nous serons en pleine campagne électorale, donc on va désigner des membres, nous serons certainement membres, mais qui sera en 2020 autour de cette table les membres du *Conseil Consultatif*, je me pose un peu la question et puis présenter des projets, consulter les Millavois sur des projets en décembre 2019 en pleine campagne, à trois mois de la fin de ce mandat, ça me paraît un peu surréaliste, mais bon l'idée est bonne, c'est un début, c'est très bien, persistez. »

**Monsieur Le Maire**

« Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Alors, moi je rejoins mes collègues de l'opposition, oui bien sûr on votera pour. Moi ce qui m'a fait sourire c'est la phrase là : « *En toute transparence.* » Je ne suis pas sûr que dans votre propre majorité tout soit transparent, bon là on va l'ouvrir à tout le monde, donc... »

**Monsieur le Maire**

« Ça se sont des réflexions assez faciles, gratuites, simples et qui n'amènent pas grand-chose au débat. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Eh bien si... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Monsieur SAINT-PIERRE... »

**Monsieur le Maire**

« Donc, il n'y a plus d'interventions, c'est bon ? Donc de façon globale et collective d'abord, je ne sais plus lequel d'entre vous a employé le terme de *prendre à la légère*, s'il y a quelque chose que nous ne prenons pas à la légère c'est bien le sujet comme celui-là en matière de relations avec nos concitoyens et de démocratie participative.

La proposition du *Conseil Consultatif* arrive aujourd'hui, pas de façon opportuniste, Madame GAZEL, mais de façon à entendre et en tout cas à ne pas être sourd à une aspiration que vous avez soulignée réelle de la part de nos concitoyens à être associés à la chose publique et aux décisions de la chose publique. Donc, effectivement cette

perception de la démocratie participative doit évoluer et nous souhaitons la faire évoluer en ce qui nous concerne avec la création de ce *Conseil Consultatif Citoyen*.

Je partage votre avis, j'ai donné un exemple de sujets qui peut être traité avec le *Conseil Consultatif Citoyen*, mais bien évidemment la proposition n'est pas exhaustive, ils doivent bien évidemment être saisi de plusieurs sujets et des sujets, qui à mon avis doivent être des sujets d'intérêt général et qui doit être des sujets qui nous engagent sur l'avenir, sur le long terme, bon on n'est pas, le *Conseil Consultatif*, il n'est pas là pour venir parler de la réfection de telle voirie ou de telle voirie, ce n'est pas l'objectif, ce n'est pas le sujet, on doit être sur des sujets beaucoup plus ouverts, beaucoup plus longs et qui engagent de vrais, parce que quand je prends l'exemple du schéma cyclable, c'est aussi une appropriation de l'espace public et des mobilités de l'espace public, donc on est quand même sur un domaine quand même beaucoup plus large.

Ensuite aujourd'hui ce *Conseil Consultatif* vient après, et Monsieur ASSIER l'a rappelé dans sa présentation quand même, après un certain nombre d'exercices de concertation et de démocratie participative que nous avons appliquées tout au long du mandat et que nous appliquons les uns et les autres quasiment au quotidien en associant :

- Les structures ;
- Les représentants de quartiers ;
- Les représentants d'associations à l'élaboration et à la réflexion de nos projets.

Alors on peut toujours dire : « *On peut faire plus, on peut faire plus vite, on peut aller plus loin.* » Je l'entends, mais en tout cas, aujourd'hui je veux bien vous répondre si vous m'écoutez, si vous ne m'écoutez pas, je peux ne pas vous répondre, c'est ça aussi la démocratie participative, voilà ou la politesse ou les civilités.

Je disais donc que ce *Conseil Consultatif* arrive à un moment où il y a une prise de conscience générale et à un moment où nous-mêmes nous avons fait évoluer pendant tout le mandat notre travail et notre façon de travailler là-dessus, voilà. Ensuite, il y a un principe qui reste quand même aujourd'hui, les choses peuvent évoluer, ça fait partie des réflexions qu'on peut avoir, où nous sommes dans un dispositif et je l'ai déjà exprimé, où moi j'attache de l'importance à ce qui fait quelque part la base de notre système démocratique et électoral, en tout cas, qui est le système représentatif et je pense quand vous me disiez : « *C'est consultatif !* » Oui c'est consultatif, mais parce que nous sommes un système démocratique électoral aujourd'hui où la base est le système représentatif et moi je suis attaché au système représentatif, à un moment donné, vous avez été candidats, nous avons été candidats pour :

- Porter des projets ;
- Être élu sur ces projets ;
- Les mettre en application ;
- Les expliquer, certes ;
- Les confronter avec l'avis et l'usage de la population.

Mais il n'en demeure pas moins que je suis attaché au principe représentatif et que le *Conseil Consultatif* me semble être un bon moyen dans l'état actuel des réflexions, mais qui sont des réflexions partagées, non, bon vous voyez vous tournez ça à la dérision, vous me dites de ne pas le prendre à la légère, mais vous prenez la dérision, donc c'est bon, qui est un bon moyen d'avoir cet équilibre entre système représentatif et consultation, voilà.

Donc je vais vous demander aux deux oppositions de bien vouloir nous donner le nom de vos représentants : Michel DURAND et pour ... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Et Philippe RAMONDENC. »

**Monsieur le Maire**

« ... et Philippe RAMONDENC. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous vous votions la liste qui vous est présentée à main levée ? Donc s'il n'y a pas d'objection, je vous propose de passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

## Monsieur le Maire

« Et je cède la parole à Monsieur DIAZ pour la délibération numéro 7. »

## Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

### **7. "Budget principal de la Communes : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Oui, bonsoir à tous. Donc nous allons passer au Budget Principal de la Commune, le Compte Administratif 2018 et l'approbation du Compte de Gestion Trésorier, alors je vous rappelle qu'à chaque fois, alors quand on regarde la liste des délibérations c'est très, très long puisque je vais de la 7 à la 27 c'est ça, voilà bon sachant qu'à chaque fois sur chaque budget vous savez il y en a trois, il y a le Budget, le Compte du Trésorier et la Décision Modificative, donc on va essayer quand même d'avancer assez vite sur ce point. Alors, ça marche, ça ?

Donc sur les éléments donc du Compte Administratif 2019, donc je vous rappelle sur ce Compte Administratif, quand même à quoi il correspond, parce que bon quand nous avons des échanges lors des Budgets Primitifs ou des Débats d'Orientation Budgétaire, le cadre est effectivement de donner un sentiment, un avis sur les orientations budgétaires du budget à venir, là on est dans un exercice qui est différent, puisqu'on est dans un exercice qui est de nature comptable, c'est-à-dire que bon il n'y a pas de notion d'appréciation. Vous avez les documents comptables, ils sont exhaustifs, donc tous les mouvements comptables sont recensés sur le fonctionnement et d'investissement, bien évidemment le seul intérêt du Compte administratif c'est de le rapprocher du Budget Primitif pour voir si le budget était à la fois fiable, c'est-à-dire si les prévisions étaient respectées et sincères, si n'y a pas des écarts trop conséquents avec tous les mouvements comptables de l'exercice, en réel et en ordre, donc je vous rappelle toujours qu'effectivement les dépenses réelles, ce sont celles qui impactent la trésorerie directement et les dépenses d'ordre sont plus des écritures, poste à poste comptable.

S'il te plaît Laaziza, merci. Et que ces comptes doivent être établis en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal, c'est là que vous parlez de la notion de dire : « *Ce sont des éléments qui sont objectifs.* » Puisque considéré que l'exercice qui est proposé n'est pas soumis à appréciation, le Trésorier, bien évidemment valide les comptes, c'est un peu comme un Commissaire aux Comptes dans une société privée, donc voilà ce qu'il faut en retenir et nous allons voir les principaux éléments.

Donc notre calendrier budgétaire sur 2018, on a fait le Débat en décembre 2017 avec donc et le vote du budget aussi en décembre 2017 et nous avons eu quatre décisions modificatives et donc aujourd'hui le résultat final au 23 mai, nous allons voter ce Compte Administratif. Alors vous avez tous les éléments dans le rapport lui-même, j'ai mis sur ce *PowerPoint* que les éléments les plus significatifs pour ne pas avoir à commenter tous les éléments.

Alors dans les éléments contextuels 2018, c'est pour exprimer quel était à la fois la politique qui a été menée sur le budget, mais aussi de manière générale l'environnement dans lequel on a travaillé, alors la première satisfaction sur ces éléments, cet atterrissage au 31 décembre 2018, c'est que :

- Les économies générées sur le Budget de Fonctionnement par rapport aux comptes administratifs de l'année antérieure sont de quatre cents mille euros, ce qui est conséquent et notamment avec une partie significative concernant les économies en dépenses sur le personnel ;
- Deuxième élément qui est intéressant c'est un regain de dynamique physique des bases fiscales, c'est-à-dire qu'en fait quand on prend les bases fiscales, le nombre de logements aujourd'hui étant soumis à l'impôt a plutôt tendance à augmenter, ce qui veut dire que notre fiscalité elle augmente à la fois par les revalorisations faites par l'État, mais aussi par le côté bases physiques, c'est-à-dire la réalité du nombre de logements ;
- On a maintenu le soutien aux milieux associatifs, puisque les budgets sont rigoureusement identiques à ceux de 2017 ;
- Et on a mené aussi une politique d'aide aux grands événements et d'ailleurs en cours d'année on a donné une subvention complémentaire à deux événements majeurs du territoire les *Natural Games* et aussi le *FIPEM*.

Les investissements de l'exercice ont toujours été soutenus puisqu'on est à peu près au même niveau qu'en 2017 avec :

- Des investissements mandatés / payés de l'ordre de sept millions d'euros ;
- Et alors sur des éléments qui ne se traduisent pas forcément sur l'exercice 2018, mais que j'ai souhaité mettre en avant comme étant notamment pour certains un boulot fait par les équipes de la Ville, dont on verra la traduction budgétaire sur l'exercice 2019, c'est la notion de modernisation de l'administration municipale, il y a eu un gros travail fait par les équipes pour la création du Guichet Unique, qui sera inauguré en juillet, je pense qui sera mis en service opérationnel au mois de septembre, qui va faciliter à la fois le travail pour les collaborateurs, mais aussi donner un accueil à la population sous forme de Guichet Unique, c'est-à-dire un seul point d'information ;
- Il y a un élément aussi de budget 2018, qui est un élément quand même quelque part un peu d'inquiétude, c'est la suppression de 80 % de la TH sur la période 2018 - 2020.

Est-ce qu'on pourrait se mettre un mode de fonctionnement entre nous de pouvoir respecter la parole... »

## Madame GAZEL

**Monsieur DIAZ**

« Oui, mais enfin... pas quatre heures, mais enfin moi j'allais dire : « *Le film je le connais !* » Donc je veux dire vous pouvez échanger, mais je peux dire aussi que moi j'étais très insatisfaits lors de la Commission municipale des Finances du 13 mai, qu'il n'y avait aucun membre des groupes d'opposition, bon. »

**Madame GAZEL**

« Alors là, c'est dans le mille. »

**Monsieur DIAZ**

« Bon, c'est une réalité. »

**Monsieur DURAND**

« Est-ce qu'on a souvent manqué la Commission Finances, Monsieur DIAZ ? J'ai des impératifs professionnels moi, Monsieur DIAZ, je suis désolé. »

**Monsieur DIAZ**

« Je dis juste que la réalité, c'est que je reconnais, Monsieur DURAND que vous êtes là régulièrement... »

**Monsieur DURAND**

« Bon ! »

**Monsieur DIAZ**

« ...que sur le Compte Administratif qui est quand même un élément important, que je voulais échanger, il n'y avait personne et que de toute façon de manière habituelle il n'y a qu'un membre de l'opposition qui vient à la commission... »

**Monsieur DURAND**

« C'est gentil de le souligner. »

**Monsieur DIAZ**

« Et je le reconnais. »

**Monsieur DURAND**

« Mais, je peux vous rappeler que... »

**Madame GAZEL**

« Il n'y en a qu'un qui est désigné. »

**Monsieur DURAND**

« Non, il y en deux oppositions. »

**Madame GAZEL**

« Il y a deux oppositions, d'accord ! »

**Monsieur DURAND**

« Juste à la Commission des Ressources Humaines, nous étions que deux, donc je peux retourner le compliment aux membre de la majorité. »

**Monsieur DIAZ**

« Non, mais ce n'est pas d'agressivité, mais je pense que si on avait..., si entre nous on avait un mode de fonctionnement que quand quelqu'un à la parole, il y n'a pas des bruits de fond, à échanger je veux bien, mais c'est perturbant, moi quand je fais une présentation... »

**Monsieur DURAND**

« Allez ! »

**Monsieur DIAZ**

« ... s'il n'y a pas d'écoute, c'est sans agressivité de ma part.

- Donc sur la suppression de la TH à hauteur de 80 %, puisque ce que nous ne savons pas, c'est comment l'État va compenser, c'est-à-dire est-ce que se sera sous forme de dégrèvement auquel cas ce sera une compensation à l'euro près ou bien est-ce que ce sera une restitution d'une partie de la Taxe Foncière, qui est actuellement versée au Département, donc il n'a pas de certitude ;
- Et une bonne nouvelle qui est le programme Action Cœur de Ville, puisqu'il a été signé en 2018 et qu'il peut nous laisser espérer des financements complémentaires sur l'exercice 2019 et les exercices suivants jusque donc sur cinq ans, puisque c'est cinq ans, cinq milliards d'euros.

Deux, trois éléments macro, qui sont des points de surveillance sur le Budget et sur le Compte Administratif :

- Le premier élément, c'est la consolidation de l'Épargne Brute, puisque vous savez qu'on suit de très, très près le fait qu'on a bien une bonne couverture de nos dépenses de fonctionnement par nos recettes de fonctionnement et que sur l'exercice 2018, c'est une confirmation de ce qui avait été initié, c'est-à-dire que sans rentrer dans tout le détail des postes de dépenses et des postes de recettes, le différentiel recettes de fonctionnement / dépenses de fonctionnement est aujourd'hui stabilisé aux alentours de trois millions d'euros, d'accord au niveau de notre Épargne Brute, ce qui nous permet d'envisager des financements en termes d'investissements. Sur l'exercice 2018 elles progressent mais de manière marginale de cent vingt-sept mille

euros, mais ce qui est le plus intéressant c'est de dire que bon finalement cette épargne brute, elle est à peu près contrôlée et donc en 2018 vous voyez que sur l'exercice antérieur notamment 2015 - 2016, on avait une tendance à avoir les dépenses qui se rapprochaient dangereusement des recettes et là l'Épargne Brute été dégradée, donc si s'est tenu sur les budgets suivants, c'est une bonne nouvelle pour les finances de la Ville ;

- Le deuxième élément qui fait souvent l'objet de débats, de paroles dans la presse sur la Ville et la dette et la solvabilité, ce que vous avez ici, c'est en fait la dette au 31/12/2018 est une dette qui est en baisse, puisqu'elle est aujourd'hui à moins deux virgule huit millions par rapport à l'exercice 2017 et au Compte Administratif, vous trouvez une dette qui est à vingt-huit virgule neuf millions d'euros. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Mais non. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur DIAZ**

« Non, mais Madame GAZEL, quand on a parlé la dernière fois de la dette, je m'en rappelle, j'ai assez bonne mémoire. On avait pris l'exercice 2013, qui était votre dernier exercice et au Compte Administratif, il y avait vingt-neuf virgule sept millions d'euros de dettes. Je vous avais dit : « *Il y a vingt-neuf virgule sept millions d'euros de dettes, sans prendre en compte les investissements lancés non financés.* » Et vous m'avez dit mot pour mot : « *Monsieur DIAZ, ce qui compte c'est-ce que j'ai au Compte Administratif.* » Donc je vous dis que si vous ouvrez le *bock* du Compte Administratif au 31 décembre 2018, la dette consolidée est de vingt-huit virgule neuf millions. C'est aussi au moins cohérent avec ce que vous souhaitez puisque c'est votre demande c'est ça.

Ensuite concernant la situation financière, elle s'améliore, bien évidemment, mais il faut continuer les efforts en termes de rigueur et je vous ai présenté là un nouveau *ratio*, qui est la..., même si je manie toujours les *ratios* avec précaution, qui sont les *ratios* de solvabilité, puisque vous voyez aujourd'hui on considère que ce *ratio* de solvabilité c'est la capacité de désendettement, c'est-à-dire si on consacrait tout notre Épargne Brute à rembourser la dette. Combien d'années nous faudrait-il ? Alors l'orthodoxie budgétaire, ça vaut ce que ça vaut, dit qu'à dix il faut être vigilant et que quand on arrive à un niveau de type quinze ans, on est en procédure quelque part un peu d'alerte. Donc là vous voyez que nous sommes à neuf virgule quarante-neuf sur l'exercice 2018. Nous étions à dix et quelques, donc on peut considérer qu'on est dans une fourchette qui est tout à fait acceptable.

Alors sur le résultat que vous trouverez dans la DM, quand on la votera, donc là d'un point de vue comptable, il s'établit de la façon suivante, on dégage un résultat de fonctionnement de trois millions deux cent quarante-trois mille, nous avons un besoin de financement, donc sur le financement des investissements de deux millions quatre cent soixante-deux mille, donc nous affecterons deux millions quatre cent soixante-deux mille du résultat sur le financement des investissements et on dégage un solde de fonctionnement, qui sera de sept cent quatre-vingt mille euros, ça ce sont très exactement les chiffres que vous trouvez dans le *bock* du Compte Administratif version comptable et n'ont pas forcément dépenses réelles.

Sur les quelques commentaires à faire sur les dépenses réelles de Fonctionnement en 2018 qu'on compare à 2017, bon sur un total on est à moins un trente-trois, donc les dépenses de Fonctionnement ont baissé de un trente-trois par rapport à l'exercice antérieur, ce qui est un bon résultat puisque je vous rappelle que même si une ville comme Millau n'a pas contracté avec l'État, le *ratio* que demandait l'État aux Collectivités c'est de ne pas avoir une augmentation de leurs dépenses de Fonctionnement supérieure à 1,2 % en euros constants. Là on y a moins un trente-trois, c'est un bon résultat. Alors ce résultat vous avez les explications qui sont mis dans les deux encadrés sur les principaux *items* sur la partie :

- Les charges à caractères générales, l'augmentation vous voyez elle est très, très marginale, puisque c'est de l'ordre de cent mille euros, mais que par rapport à ce qu'on avait voté au Budget Primitif, on a quand même réalisé une économie de cent cinquante mille euros et une bonne partie du résultat s'explique vous voyez par les charges de personnel, puisque les charges de personnel sont en baisse de deux virgule et quelques pour cent, essentiellement par des non-remplacements systématiques à des postes, alors quand on dit non-remplacement systématique, on est toujours dans le débat de dire : « *Est-ce que ça dégrade le service, ou est-ce ça ne le dégrade pas le service ?* » La Ville doit assumer la responsabilité à chaque fois qu'il y a un départ de se dire : « *Est-ce que ce départ doit être remplacé ou est-ce que la mission peut être fait en redéployant d'autres collaborateurs de la Ville ?* » Donc la résultante c'est que ce n'est pas du remplacement systématique, mais ça permet de tenir les budgets au niveau notamment des charges de personnel, puisqu'il y a une

économie qui est de près de quatre cents mille euros *versus* 2017 et le budget donc est tenu à une économie de quatre-vingt-dix mille euros par rapport au BP, donc on est même en léger retrait ;

- Concernant les subventions, il n'y a rien de très particulier à dire, puisque vous voyez que les subventions autres charges de gestion courante sont similaires à l'exercice antérieur et qu'il y avait eu que deux DM qui avaient impacté ce poste, c'était quand on avait passé des créances en non-valeur et aussi le fait qu'on est passé pour des raisons comptables, ce sont des obligations légales, toute la part de redevance des eaux pluviales est passée sur le Budget Principal, alors qu'auparavant elle était sur le Budget Assainissement ;
- Les charges financières aussi alors c'est une bonne nouvelle puisqu'elles sont en baisse de quatre-vingt mille euros, alors il y a deux raisons :
  - C'est qu'au niveau des finances, il commence à y avoir une ré-expertise en gestion de la dette ;
  - Et surtout nous commençons à avoir les prêts les plus récents qui passent en amortissement, or les taux sont des taux qui sont beaucoup plus bas que les taux qui avaient été passés les années antérieures, donc mécaniquement on a une baisse des intérêts, donc voilà pour la partie concernant les dépenses de Fonctionnement.

Alors sur les recettes réelles de Fonctionnement, donc elles sont stables, au stade puisqu'il y a 1 %, vous avez les principaux postes. Qu'est-ce qui a impacté un petit peu notre résultat 2018 ? Comment s'est-il construit ?

- Il s'est reconstruit avec une revalorisation des bases physiques qui a été de 1,2 %, à peu près ce qu'a été l'inflation ;
- La THLV, vous vous souvenez, c'est la taxe Habitation sur les Logements Vacants, elle est en baisse de soixante mille euros. Alors, je vous rappelle que quand on avait fait le premier budget sur la Taxe sur les Logements Vacants, on avait prévu un produit fiscal de quatre cent soixante mille. Aujourd'hui, nous sommes à un produit fiscal beaucoup plus bas puisqu'il est de l'ordre de cent soixante-dix mille, mais ce n'était pas un objectif financier, l'objectif c'était de remettre sur le marché des logements qui n'étaient pas mis en locatif et je vous rappelle que la règle c'était : « *Il y avait possibilité d'être exonéré si les travaux représentaient plus de 25 % de la valeur du bien.* » Donc ça a finalement mis pas mal de logements sur le marché, qui sont maintenant sur le locatif, donc l'objectif il est tenu, bon évidemment mais financièrement on n'est plus du tout au niveau de ce qui a été fait au budget de 2016 ;
- Nos relations avec la Communauté de Communes dans les attributions de compensations, elles sont inchangées par rapport à 2017. Bon je vous rappelle quand même qu'à ce niveau-là nous allons avoir à partir de 2019 dans notre attribution de compensations du fait du Pacte Financier Fiscal, une diminution qui sera de trois cent trente mille euros, qui est prévue au budget 2019, mais qui a été actée en 2019 même si on a travaillé sur la copie pendant l'exercice 2018, donc une attribution de compensation qui va baisser significativement et bien évidemment l'engagement la Communauté de Communes en contrepartie, c'est de mener une politique dynamique sur la construction de logements et puis de participer au financement de manière significative des équipements collectifs, je pense notamment au centre nautique, au mur d'escalade ;
- Un autre élément que je voulais mettre en exergue, ce sont les transactions immobilières. Le maintien du dynamisme du marché c'est-à-dire que tout ce qui concerne les droits de mutation, le marché immobilier à Millau a été très mauvais sur les années 2013, 2014, 2015 et depuis 2016 et surtout 2017 et confirmé en 2018 nous avons sur les deux derniers exercices un produit fiscal de plus de deux cents mille euros par an par rapport aux années antérieures, donc le marché est assez dynamique, c'est une bonne nouvelle, ça veut dire que la Ville vit bien ;
- Sur les dotations et les subventions, donc là ce ne sont que des compléments :
  - Donc la dotation globale de Fonctionnement, la fameuse DGF, elle évolue de dix mille euros. Cette évolution est liée au fait que la ville de Millau a gagné légèrement en population et que la DGF, elle est assise sur le nombre d'habitants, donc on a une petite régularisation ;
  - La dotation de Solidarité Urbaine trente mille euros, donc ça je vous rappelle que cette dotation de péréquation pour aider les villes qui ont un faible potentiel fiscal ;
  - Et bien évidemment au niveau des subventions on a la baisse de la subvention CAF du fait de la fin des temps apprentissages périscolaires de cent douze mille euros ;
- Sur les autres recettes, bon on a une perte, mais ça elle était connue du fait qu'on a vendu la Gendarmerie, ça c'était sur l'exercice 2017, donc nous n'avons plus perçu de loyers à partir de 2018 ;
- Et sur les produits exceptionnels, bon il n'y a pas de commentaire particulier à faire, si ce n'est que sur ces produits exceptionnels l'essentiel de la baisse, mais nous y reviendrons, est lié au budget de Stationnement qui a un reversement au Budget Principal qui a baissé de manière significative.

Les dépenses d'investissement, alors bon je vous laisse en prendre connaissance, parce que sur les dépenses d'investissement, j'ai tenu à ce que soit mis, si c'est à peu près lisible, j'espère. C'est à peu près lisible ? Bon sur les dépenses d'investissement, donc nous avons quand vous regardez les dépenses d'investissement :



- Sur les immobilisations incorporelles, fonds de concours, les immobilisations corporelles et les travaux en cours, il y a en fait des immobilisations corporelles qui ne sont pas encore terminées. Nous avons et les remboursements d'emprunts, les dépenses d'investissement là réelles et d'ordre, qui sont de l'ordre de quinze millions d'euros et sur les dépenses qui sont listées à droite, excusez-moi si ce n'est pas hyper lisible, les principales sont notamment pour :
  - Les subventions, la Maternité de l'Hôpital puisque je vous rappelle qu'on a versé cent mille, c'est le solde, on aura versé deux cents mille euros ;
  - Des fonds de concours concernant l'OPH ;
  - Sur les immobilisations corporelles des achats de véhicules de manière assez importante à hauteur de trois cent soixante et onze mille ;
  - Et des acquisitions foncières aux alentours de cinq cents mille euros ;
  - Et que nous avons aussi des grosses dépenses le Pôle Petite Enfance près de deux millions huit ;
  - Le projet urbain des vergers des quais près d'un million six ;
  - Et toujours l'équipement vidéoprotection et fibre optique de deux cent quatre-vingt-dix mille euros.

Tout ça pour dire que les dépenses d'investissement de l'exercice comme vous l'ai déjà indiqué sont au même niveau que sur l'exercice antérieur et que vous en avez là les principaux éléments, que vous retrouverez d'ailleurs dans le rapport, qui vous est joint au Compte Administratif.

Alors si on décline ces dépenses d'équipement par secteur, donc sur le côté qui est fonctionnel, vous en avez les principaux éléments, là sur l'année on parle bien évidemment 2018 :

- Fort investissement sur toute la partie Aménagement Environnement près de 30 % ;
- Vous avez ensuite une partie conséquente sur la Famille, près de 40 %, c'est le Pôle Petite Enfance ;
- La culture 8,46 % ;
- J'allais dire "*un parent pauvre*" Sport et Jeunesse, mais dans le PPI de la Ville, Sport et Jeunesse va connaître les gros investissements sur les exercices à venir, puisque je vous rappelle qu'au titre du PPI 2019 - 2022, nous ferons près de deux millions d'euros d'investissements sur le Gymnase *Paul Tort* et que bien évidemment nous avons le dossier du Centre Nautique et du Mur d'Escalade pour un montant de quatre millions huit cents mille euros, donc le gros l'investissement est à venir sur 2019 - 2020 pour la section Sport.

Alors sur les recettes d'investissements, c'est-à-dire hors épargne, donc ça se répartie en subventions reçues, alors là je précise bien les subventions que nous avons perçues et les subventions qui restent apercevoir :

- Près de trois millions de subventions ;
- Des emprunts nouveaux hors trésorerie à hauteur de deux millions cent soixante-neuf mille ;
- Des dotations, c'est essentiellement le remboursement de la TVA, via le fonds de compensation de la TVA de neuf cent soixante-douze mille ;
- Et des excédents de réserves, c'est-à-dire de la trésorerie qu'avait la Ville à hauteur de deux millions neuf cent quatre-vingt-six mille.

Voilà il n'y a pas d'autre commentaire à faire sur ce point et pour revenir à ce que vous disiez pour être tout à fait orthodoxe, je vous ai dit que la dette de la Ville était de vingt-huit millions et quelques, ça c'est la réalité comptable au 31 décembre, mais si on disait : « *Quelle est la dette potentielle, si les programmes d'investissements étaient menés à bien ?* » Elle serait d'un montant supérieur, mais ce n'est pas un arrêté comptable et il n'est pas dit qu'on puisse faire la somme arithmétique, mais ça c'est la vision telle qu'il faut l'avoir comptablement et telle qu'elle est validée par le Trésorier.

Les dépenses d'équipement de 2014 à 2018, donc vous voyez ce que je vous disais, un effort qui se poursuit en 2018 par rapport à 2017, puisqu'on est aux alentours de sept millions d'euros d'investissement et là on dit bien, il s'agit des dépenses équipements qui ont été payées au fournisseur, donc c'est sur la même tendance que l'exercice antérieur et la montée en charge se fait à partir de 2016, puisque c'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à livrer des grands travaux sur toutes les opérations qui ont été réalisées.

Alors sur la dette et *ratio*, j'ai repris ce que je vous disais. Les clôtures des comptes administratifs de 2013 à 2018. Donc vous avez les chiffres, on est passé d'une dette fin 2013 de vingt-neuf millions d'euros et à date à fin 2018 on est à vingt-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille pour être précis, de dette bon, il est en dessous de trente millions d'euros, donc ce qui est un niveau bas, au niveau donc cette vision comptable.

Voilà pour la partie concernant le Budget Principal.

Un dernier élément avant qu'on puisse débattre et puis voter le Budget Principal, c'est juste la colonne que vous voyez la première, nous verrons camping, eau, assainissement par la suite sur la Ville.

Donc la réalité du Budget Global de la Ville, c'est que nous avons réalisé un résultat de fonctionnement de trois millions deux cent quarante-trois mille.

Nous avons un besoin de financement de deux millions quatre cent soixante et un mille, donc nous allons affecter deux millions quatre cent soixante et un mille du résultat de fonctionnement sur l'investissement, le solde passera en report

sur le budget de fonctionnement. Donc vous avez tous les éléments sur le Compte administratif, donc voilà pour les éléments. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur DIAZ. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, merci Monsieur DIAZ. Non, *une fois n'est pas coutume*, moi je vais vous *tirer mon chapeau* parce que vraiment vous êtes des magiciens, *les Gérard Majax ou plutôt les Garcimore de la finance publique*, parce que la dette est passée entre la présentation du Budget de trente et un millions à vingt-huit millions maintenant, alors vous allez m'expliquer que c'est un prêt qui n'a pas été encaissé, que si, que mis. La dette, enfin sur le *bock* de la... Le prêt a été souscrit en décembre, donc Monsieur, j'ai regardé un peu les dates, le prêt a été souscrit en décembre et ça a été passé en décision 265 au conseil du 7 février, comme quoi le prêt avait été signé le 14 décembre 2018. Alors vous allez me dire : « *Ce n'était pas encaissé.* » Certainement j'anticipe votre réponse.

Mais enfin je vous dis : « *Je suis désolé, Monsieur DIAZ.* » Et d'ailleurs les chiffres me donnent... enfin votre présentation du budget la dernière fois dans les tableaux, la dette à trente et un millions cinq cent quatorze et aujourd'hui sur votre *bock* du Compte Administratif la dette est à vingt-huit millions, je veux dire, donc déjà on disait l'autre fois la présentation du budget n'était pas transparente, nous émettions des doutes, déjà on a étouffé deux millions six, alors je suis désolé la dette pour moi la dette est au ...c'est de l'affichage. »

**Monsieur DIAZ**

« Je vais juste me permettre de vous répondre. Je vais résonner par l'absurde. Si en vous présentant le Compte Administratif, je disais : « *La dette est de vingt-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille, auxquels il convient de rajouter deux millions six cent cinquante mille de mémoire, soit trente et un millions quatre cents mille.* » Qui est le chiffre que vous évoquez, ma présentation du Compte Administratif serait erronée comptablement. Elle serait erronée comptablement ! Vous faites, non mais, vous mélangez deux..., mais je suis d'accord soit sur comment on peut traiter les chiffres, c'est que vous mélangez deux choses, c'est pour ça que je vous ai précisé en entrée, qu'il s'agissait d'une présentation comptable et c'est un exercice d'orthodoxie comptable, si le Trésorier..., vous prenez les comptes du Trésorier, puisque nos comptes sont certifiés, il vous dira : « *La dette de la Ville au 31 décembre 2018 est de vingt-huit millions huit cent soixante-dix-huit mille.* » Ça c'est ce qu'on appelle une photo par définition un Compte d'Exploitation et un bilan c'est une photo 31/12.

En revanche si je me mettais dans une version prospective et que je disais :

« *Il faudrait si ce qui a été prévu en investissement en 2018 était en totalité réalisé, alors il faudrait que mon stock d'emprunts soit à trente et un virgule quatre millions d'euros, si tant est que je n'ai pas diminuer l'emprunt parce que j'aurais eu l'opportunité de faire des cessions.* »

Vous comprenez la différence, donc mais à un moment, moi je veux bien tout entendre, mais je ne suis pas en défaut de mode de raisonnement, mais je ne peux pas entendre d'un côté Madame GAZEL qui dit :

« *En 2013, on nous a laissé la Ville à vingt-neuf millions trois cent sept.* » D'accord ! « *Avec un solde de programme à réaliser de cinq millions d'euros.* » Et parallèlement dire : « *Nous nous serions à trente et un quatre cents.* » Alors qu'on est à vingt-huit huit cent soixante-dix-huit, donc ce n'est pas du tout un tour de magicien, c'est de l'orthodoxie comptable, c'est ni plus, ni moins, parce que si jamais, je vous dis dans cette présentation que : « *La dette, elle est de trente et un millions quatre cents mille euros.* » Je suis en contradiction avec l'arrêté comptable du Trésorier, la Direction des Finances Publiques voilà, donc après mais que vous appelez ça *un tour de magicien*, ce n'est pas un tour de magie, c'est que l'exercice de présentation du Compte Administratif me contraint à respecter l'orthodoxie comptable. »

**Monsieur DURAND**

« Moi, ce que je reproche c'est d'avoir une orthodoxie à géométrie variable, lors de la présentation du budget, qui est quand même aussi, qui mérite d'être orthodoxe, vous nous avez fait un tableau à une dette à trente et un millions cinq cent quatorze. »

**Monsieur DIAZ**

« Monsieur DURAND, mais je suis d'accord. Mais je vous explique une chose, quand je fais un budget, je suis dans une vision prospective... »

**Monsieur DURAND**

« Non mais j'ai compris, mais c'est bon ! »

**Monsieur DIAZ**

« ... prospective, donc si elle est prospective sur le cas de la dette je vais dire tout simplement, j'invente n'importe quoi, peu importe : « *J'ai prévu d'investir dix millions d'euros.* » J'ai prévu d'investir dix millions d'euros, si je les réalise en totalité, comment faut-il que je les finance ? Je prends l'équilibre de mes prospectives et je dis : « *Il me faudra un emprunt par exemple de cinq.* » Mais ça c'est la prospective... »

**Monsieur DURAND**

« On est d'accord ! »

**Monsieur DIAZ**

« La réalité comptable c'est de dire : *« Je n'ai eu besoin que d'emprunter beaucoup moins. »* Et d'ailleurs si vous regardez bien, quand on fait différentes DM au cours de l'année, on fait une gestion active de la dette, c'est-à-dire qu'on peut avoir des emprunts dont on ne fait que des tirages en partiel, on fait une gestion active, donc mais par contre ce que je ne peux pas entendre, c'est que vous ne pouvez pas me dire : *« Ces gens sont des magiciens ! »* Je respecte l'orthodoxie, donc si vous voulez me parler prospectives, je vous parle prospectives, si vous me parlez de Compte Administratif et de compta, je vous parle de compta. »

**Monsieur DURAND**

« Mais, juste moi j'en ai fait de la prospective avec les emprunts que vous avez levés et les investissements que vous avez prévus et moi je vous dis que fin 2021, la dette sera trente-six millions, donc voilà en sachant que vous avez vendu la Gendarmerie pour quatre millions, que vous avez augmenté les impôts, vous aurez augmenté la dette de sept millions sur l'exercice. Mais ça c'est... »

**Monsieur DIAZ**

« Je dis donc que vous, vous estimez qu'en fin de période on serait à trente-six millions d'euros, mais je vous laisse cette estimation. Oui. Moi je vous dis : *« Non, on ne sera pas à trente-six millions, on sera à un peu moins, si tout était réalisé et qu'on laisse aucun reste à réaliser, on serait en-deçà trente-six millions. »* »

**Madame GAZEL**

« A combien, Monsieur DIAZ ? »

**Monsieur le Maire**

« Mais, Monsieur DURAND, vous nous avez dit que nous étions les *Garcimore* de la magie, vous êtes un peu la *Madame Irma* de la comptabilité publique, quand même. »

**Monsieur DURAND**

« Mais oui, justement et faites-moi confiance, *je peux vous tirer les cartes* aussi ! »

**Monsieur DIAZ**

« Eh bien, Madame GAZEL, vous voulez que je vous dise une chose ? Si je fais exactement ce qu'a fait la municipalité DURAND, vous savez... »

**Madame GAZEL**

« Non, non... »

**Monsieur DIAZ**

« ... non, alors je pourrai..., oui mais je préfère vous dire, je vais répondre, sous la forme qu'a utilisé la Municipalité antérieure, mais pas pour maquiller les comptes, pour présenter que les comptes ne seront qu'à trente millions. »

**Monsieur DURAND**

« Non ! »

**Madame GAZEL**

« À la fin, donc au prochain Compte Administratif ? »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez ! »

**Monsieur DIAZ**

« Mais vous savez pourquoi ? Il suffit que je fasse comme ce qui a été fait en 2013, c'est de ne pas passer d'engagement sur cinq millions d'euros et de ne même pas les avoir inscrits dans les comptes. »

**Monsieur DURAND**

« Mais vous-même Monsieur DIAZ, vous nous avez mis... »

**Monsieur DIAZ**

« Mais je ne le ferai pas ! »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais dans la présentation du budget vous serez à trente-deux millions, donc ne dites pas que vous allez être à trente millions. »

**Monsieur DIAZ**

« Mais attendez, moi je dis, mais attendez, mais je finis juste là-dessus, parce qu'on en parle à chaque fois et je pense qu'*il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre...* »

**Monsieur DURAND**

« Je vous le confirme. »

**Monsieur DIAZ**

« Si la Municipalité SAINT-PIERRE réalise son programme, le finance, nous pourrions arriver à une dette qui serait de trente-cinq millions d'euros. Mais attention qu'est-ce que ça veut dire ? Trente-cinq millions d'euros, vu ce que je vous ai présenté sur les coefficients de solvabilité, nous ne saurions même pas en procédure d'alerte financière, première remarque.

Et tout ça s'est conditionné..., mais non, dans les *ratios* et tout ça s'est conditionné par le fait que nous tenions notre épargne brute, mais j'ai l'impression à chaque fois qu'on parle de la dette, c'est comme si *grasso modo* le jour où la Ville arrive à trente-cinq millions d'euros de dette, c'est la catastrophe ! »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez... »

**Monsieur DIAZ**

« Je dis juste une chose et je finirai là-dessus. Nous ne finançons pas un centime de dépenses de fonctionnement par de la dette. La dette ne finance que... »

**Madame GAZEL**

« Heureusement parce que c'est interdit, Monsieur DIAZ ! »

**Monsieur DIAZ**

« Heureusement ! L'État, il fait ça depuis des années y compris le gouvernement socialiste et compagnie, alors ne dit pas le contraire. Qu'est-ce qu'on fait tous les gouvernements socialistes ou pas, c'est financer le fonctionnement par de la dette, d'accord ! »

**Madame GAZEL**

« ... le Président de la République ! »

**Monsieur DIAZ**

« ... donc si vous voulez, donc ça c'est la vraie orthodoxie budgétaire ne pas financer le fonctionnement par l'emprunt, à partir du moment où l'emprunt il est fait, mais qu'il est maîtrisé quant aux taux d'endettement et la capacité de remboursement, je n'ai pas de problématique sur la question. Mais bon, après vous pouvez avoir une appréciation différente, mais si par contre vous citez la dette comme trente-cinq millions, c'est une sorte de chiffre magique, que s'il est atteint par la Ville, alors elle est en déconfiture. Je ne peux pas partager ça. »

**Monsieur DURAND**

« Monsieur, sur la dette justement, vous dites que la Municipalité de Christophe SAINT-PIERRE n'a pas de tabou à augmenter la dette jusqu'à trente-cinq millions. Mais moi je me souviens quatre ans en arrière le candidat SAINT-PIERRE Christophe lui qui nous disait : « *Vingt-neuf millions ! Mais la dette est trop forte, trop élevée, je vais la baisser de quatre millions lorsque je serai aux affaires.* » Bon les temps changent, les gens évoluent, pourquoi pas ! On peut changer d'avis. Vous vous gargarisez de l'épargne brute, mais moi j'aimerais bien connaître l'épargne nette, où elle est l'épargne nette, celle qui sert à rembourser le capital de la dette ? Elle n'apparaît nulle part dans vos tableaux. »

**Monsieur DIAZ**

« L'épargne nette, vous l'avez forcément puisqu'une fois... on a une épargne brute et quand on a remboursé le capital, il reste un solde, qui est exactement de sept cent quatre-vingt-un mille euros, qu'on affecte en résultats reportés. Mais l'épargne nette en elle-même ne veut rien dire. »

**Monsieur DURAND**

« Non mais, vous dites : « *L'épargne brute monte, elle se stabilise, elle est formidable.* » Mais l'épargne nette, est-ce qu'elle ne baisse pas ? Montrez-nous les graphiques de l'épargne nette. »

**Monsieur DIAZ**

« Mais, l'épargne nette, elle a quelle vocation l'épargne nette ? L'épargne nette elle a qu'une..., non elle n'a qu'une seule vocation, elle a la seule vocation de faire un apport en autofinancement sur les investissements et si à un moment donné dans le *mix* général des financements l'autofinancement ne représente pas 15 %, mais en représente 12, ce n'est pas dramatique en soi. »

**Madame GAZEL**

« Sur un projet comme celui de... »

**Micro éteint inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Bien sûr, Madame GAZEL. Je ne vais pas non plus répondre à ça, Madame GAZEL... »

**Monsieur DIAZ**

« Ah ! Non, ... »

**Monsieur le Maire**

« ...ça en devient épuisant de vous répondre à ce genre de choses, puisqu'encore une fois et pour reprendre les propos, vous ne voulez pas comprendre les choses et on va s'épuiser à vous expliquer ou à tenter de vous faire comprendre quelque chose, c'est désespérant. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? »

**Monsieur DIAZ**

« Je finirais juste en disant une chose, moi sur la question, c'est..., mais là c'est la position du responsable financier de la Ville je n'en fait même pas une question politique. Je dis : « *Je ne suis pas inquiet sur la capacité de la Ville, à terme postérieurement à 2020, à assumer ses choix budgétaires.* » Voilà ma position. Si tel n'était pas le cas et que la situation

était aussi dramatique, je vous rappelle une fois encore que mon poste est un peu particulier, c'est qu'à titre personnel, je porte aussi la responsabilité sur ces éléments et la bonne gestion de la Ville, donc vous voyez, regardez, je suis relativement décontracté. »

**Monsieur DURAND**

« Eh bien, écoutez, c'est très bien ! Formidable ! Sortons de la dette. Vous vous félicitez, c'est vrai que vous vous félicitez beaucoup, mais bon, *on n'est jamais mieux servi que par soi-même*, vous avez tout à fait raison ! Ce que je voulais vous dire, moi vous nous dites : « *On a diminué les dépenses de personnels, on a fait des efforts formidables, les chiffres le prouvent et tout ça.* » Moi aujourd'hui dans cette salle, je vois plein de nouveau visages au demeurant sympathiques, mais je me demande, on s'aperçoit qu'il y a plein d'embauches dans certains endroits, alors qu'on a supprimé vingt-six emplois cadres C en 2018, donc c'est sûr les chiffres ont baissé et là aujourd'hui on voit arriver, on voit la presse qui nous fait pléthore de nouveaux personnages, qui viennent renforcer le Cabinet, renforcer la ... Alors moi, je vais poser une question, je vous ais écrits... »

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint inaudible.**

**Monsieur DURAND**

« ...oui, non mais je ne m'adresse pas vous Monsieur DIAZ, excusez-moi ! Je m'adresse à Monsieur SAINT-PIERRE... »

**Monsieur le Maire**

« Annoncez, parce que... »

**Monsieur DURAND**

« Vous êtes suffisamment malin pour avoir compris, donc... »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie, Monsieur DURAND ! Un compliment de votre part, ça m'honore. »

**Monsieur FABRE**

« C'est frileux quand même. »

**Monsieur DURAND**

« Je le pense ! C'est toujours mieux en le disant. Donc moi, ce que je vous demande, Monsieur SAINT-PIERRE, je vous le demanderai, mais je vous écrirai, parce que quand je vous écris, des fois j'ai des réponses donc c'est..., enfin qui ne me satisfont pas toujours, enfin on en reparlera peut-être un peu plus tard dans la soirée. Mais moi ce que j'aimerais savoir, tous ces nouveaux cadres A, puisqu'appelons les choses comme elles sont, tous ces nouveaux cadres A, moi ce que je vous demande, enfin ce que nous vous demandons officiellement ce soir c'est :

- Leur arrêté de nomination prévoyant le grade, l'échelon et leur temps de travail ;
- L'arrêté de régime indemnitaire ;
- L'arrêté des avantages en nature octroyés, mais visiblement il n'y en a pas à la Mairie de Millau, mais ça on en reparlera tout à l'heure, si vous voulez ;
- Le tableau des départs en retraite par services ;
- Les remplacements prévus ;
- Ainsi que les économies réalisées.

Donc je vous le demande officiellement, il n'y a rien de secret, tous ces arrêtés sont publics, s'ils sont demandés dans le cadre du CADA, donc nous vous le demandons officiellement ce soir et je vous ferai peut-être une lettre pour compléter ma demande. »

**Monsieur le Maire**

« Faites une lettre pour préciser votre... »

**Monsieur DURAND**

« Tout à fait ! »

**Monsieur le Maire**

« ... mais il n'y a rien que vous ne sachiez déjà. »

**Monsieur DURAND**

« Pas vraiment, non ! »

**Monsieur le Maire**

« On va travailler tout à l'heure sur le tableau, la modification du tableau des effectifs, tout passe par la modification du tableau des effectifs, donc si Conseil municipal, après Conseil municipal, vous êtes attentif à la lecture du tableau des effectifs, vous savez toutes les modifications... »

**Monsieur DURAND**

« Les arrêtés de régime indemnitaire, je ne les ai pas sur le tableau des effectifs, je suis désolé ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais attendez, je vous parle point par point, vous me demandez de vous informer sur le nombre d'allers et venues etc. donc je vous dis, ça référence tableau des effectifs, donc modifications du tableau des effectifs.

Ensuite sur les..., vous êtes Conseiller municipal, vous pouvez parfaitement vous adresser au service, puisque vous êtes en droit en tant que Conseiller municipal et on n'a jamais fait mystère de cela.

Sur la prétendue arrivée massive des cadres A, il faut aussi parler, parce que ça vous l'oubliez, vous donnez qu'une partie de l'information, vous oubliez de parler des départs des cadres A et quand vous faites la..., on vous l'a présenté il y a quelques Conseils municipaux de cela, quand vous faites l'équilibre des départs et des arrivées, nous avons moins de cadres A, que ce que nous avions avant. Donc arrêtez avec ce mythe de la valse des cadres A.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur RAMONDENC ? »

#### **Monsieur RAMONDENC**

« Alors pas de question, mais juste une petite intervention par rapport à ce que nous a dit Monsieur DIAZ. Donc j'ai là sous les yeux *Millau responsable*, la charte éthique : « *Millau doit donc retrouver une meilleure autonomie financière en ayant la capacité de financer ses projets majoritairement sur les fonds propres. Notre objectif réaliste est de réduire cette dette à vingt-cinq millions d'euros pour alléger son poids sur les impôts des Millavois.* »

Donc voilà bon, nous pensons comme Monsieur DURAND et son équipe, que la dette va exploser, ça c'est notre point de vue, puisque les ressources de la Ville baissent et que les annuités de la dette progressent. En 2018, cinq millions et demi. Après c'est une interprétation chiffrée, parce qu'on sait très bien Monsieur DIAZ que les chiffres ont leur faire dire tout et n'importe quoi. On verra l'arrivée de toute façon. Nous ce que nous passons c'est que vous n'avez pas respecté vos engagements, puisque déjà vous annoncez une dette à trente millions euros, vous vouliez la baisser à vingt-cinq millions d'euros, à notre avis elle sera un peu plus élevée, mais bon ça encore comme vous dites, je ne suis pas *Madame Irma*, ni *Madame Soleil*, on le verra en temps voulu. Bon c'était juste une petite intervention, je n'ai pas d'autre question particulière, puisque bon Monsieur DURAND a quand même bien fait le travail. »

#### **Monsieur DIAZ**

« Juste, je ne répondrai pas, puisque je pense avoir répondu longuement exactement aux mêmes observations, donc que moi je suis dans le domaine de la réalité et vous êtes dans le domaine de la croyance, puisque vous pensez. »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

#### **Monsieur FABRE**

« Alors, on va entrer dans le domaine de la fiction, puisque vous parlez de *Madame Irma*, Monsieur le Maire, vous pourriez être le parfait *Jules Verne* de la gestion de la Ville, puisqu'un des pères de la science-fiction, puisque vous vous permettez de projeter la Ville jusqu'en 2030 à travers tous ces projets. J'imagine que ces projets, puisqu'ils vous engagent et ils engagent la Ville, donc je passe sur le fait que par une sorte de déni démocratique quand on présente des projets, qui nous amènent loin dans le futur c'est qu'on imagine qu'on sera élu pour les mener à terme, ce qui est tout à votre honneur, Monsieur le Maire, vous en êtes certain, puisque vous l'annoncez *Millau 2030*, c'est marqué au-dessus de vous et donc vous avez dû certainement chiffrer précisément tous ces projets et donc chiffrer quelle sera la dette en 2030 ? Voilà ma question. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Alors sur les projections, je vais dire, alors moi je vais envoyer, pas directement à vous, Madame GAZEL, donc du coup je suppose que Madame DELGA a l'intention d'être réélue puisqu'on travaille sur le projet qui s'appelle *Occitanie 2040*. »

#### **Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

#### **Monsieur le Maire**

« Non, vous voyez SRADDET objectif affiché *Occitanie 2040*, donc moi je vous dis... »

#### **Madame GAZEL**

« C'est un peu plus parlant... »

#### **Monsieur le Maire**

« Mais qu'est-ce qui est plus parlant ? »

#### **Madame GAZEL**

**Micro défaillant**

« Le SRADDET, excusez-moi mais peut-être... Le SRADDET, qui sait ce que c'est que le SRADDET ? Oui, mais très peu de gens franchement savent dans le commun des mortels. Très peu de gens. Ça intéresse qui ? Très peu de gens, pourtant c'est un schéma d'organisation qui va régir l'ensemble des projets d'aménagement jusqu'en 2040, c'est juste

Occitanie 2040, un terme pour parler du SRADDET, là ce n'est pas le PLUi, ni le SCOT que vous présentez, ce sont des projets d'investissement... »

**Monsieur le Maire**

« Non... »

**Madame GAZEL**

« Ah, si ! »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL, nous sommes..., je bois vos paroles, Madame GAZEL. Nous sommes exactement dans le même cas de figure, vous me parlez de SRADDET, moi je vous parle de trois dispositifs : Action Cœur de Ville, Bourg Centre, Grands Sites. Est-ce que si vous allez sur le Mandarous, vous parlez à un Millavois de savoir ce que c'est Actions Cœur de Ville, Bourg Centre ou Grands Sites, il va être au courant, il ne va pas plus savoir les décliner que ce qu'il est capable de décliner le SRADDET ! »

**Madame GAZEL**

« Ça n'a rien à voir ! »

**Monsieur le Maire**

« Je fais un parallèle... »

**Madame GAZEL**

« C'est un dispositif d'accompagnement ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'est pas un dispositif d'accompagnement, c'est qu'à travers ces dispositifs... mais non, vous ne voulez pas accepter la comparaison, que j'accepte volontiers, moi elle ne me choque pas..., elle ne me gêne pas, donc je ne comprends pas qu'elle vous gêne vous, je dis simplement qu'à un moment donné, nous avons labélisé des dispositifs qui permettent de développer un projet, comme le projet de la Région est décliné à travers *Objectifs Occitanie 2040*, ça ne me gêne pas. Donc, je ne vois pas pourquoi vous vous énervez là-dessus, personnellement ça ne me choque pas. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je vais laisser la main à Monsieur ASSIER et donc je me retire pour le vote du Compte Administratif ».

### **Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal**

**Monsieur DIAZ**

« Donc il faut que tu votes la décision 7 et 8. »

**Monsieur ASSIER**

« 7 et 8. Donc nous allons voter la délibération numéro 7 sur le Budget Principal de la Commune. Y a-t-il des voix contre ? Un, deux, trois. Y a-t-il des abstentions ? La délibération est votée. Je vous remercie. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***9 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 08 :**

**8. "Budget principal de la Communes : Affectation du résultat du compte administratif 2018"**

**Monsieur ASSIER**

« Nous allons maintenant voter la délibération numéro 8 : le Budget Principal de la Commune. Y a-t-il des voix contre ? »

**Monsieur DIAZ**

« C'est l'affectation du résultat du Compte Administratif. »

**Monsieur ASSIER**

« Oui l'affectation du résultat du Compte Administratif. »

**Monsieur ???**

« Ça n'a pas été ... »

**Monsieur ASSIER**

« Si ! »

**Monsieur DIAZ**

« Si ! L'affectation c'est très exactement, excusez-moi je rallume le machin... »

**Monsieur ???**

« Non, c'est bon ! »

**Monsieur DIAZ**

« Non mais regardez, vous l'avez là, je vous l'ai présenté là, l'affectation du résultat c'est trois millions deux cent quarante-trois mille de recettes de fonctionnement, déficit d'investissement deux millions quatre cent soixante mille, donc vous avez sur les trois millions deux cent quarante-trois mille, deux millions quatre cent soixante mille sur le Budget Investissement et le reliquat sur sept cent quatre-vingt mille en Budget de Fonctionnement, c'est l'affectation du reliquat, c'est l'objet de la DM numéro 8. »

**Monsieur ASSIER**

« 8, Bien, nous avons dit, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est votée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 22 voix pour  
9 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY, Philippe RAMONDENC,  
Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ**

« Vous l'avez sous une autre forme à l'écran. »

**Monsieur ASSIER**

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît. »

**Monsieur le Maire revient en salle du Conseil municipal**

**Monsieur le Maire**

« Bien donc c'est la délibération numéro 9, c'est ça ? Voilà, donc la parole est à Monsieur DIAZ pour libération numéro 9. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 09 :**

**9. "Budget principal de la Communes : Décision budgétaire modificative n°1"**

« Alors la délibération numéro 9, donc je vous rappelle à chaque fois qu'on fait un budget, on représente les grands impacts sur le budget 2019 de la décision modificative.

J'ai la main c'est bien, non... qui c'est qui me crée de la perturbation ? Voilà, j'ai la main, d'accord.

Donc sur la décision modificative 2019, dont je vous rappelle que la priorité de cette décision modificative, c'est l'affectation dans le budget 2019 des résultats 2018, mais bien évidemment comme c'est la première écriture comptable et que nous sommes au mois de mai, nous passons déjà des décisions modificatives sur le Budget Primitif 2019.

Alors au niveau vous avez deux tableaux fonctionnement et investissement. Il y a une première écriture modificative, j'ai repris les quatre, les décisions les plus importantes :

- La première écriture c'est le transfert du Pôle Enseignement Supérieur, donc en fait sur le transfert du Pôle Enseignement Supérieur, la somme, les dépenses du chapitre 11 dépenses générales de l'Enseignement Supérieur, la partie RH puisqu'il y avait des personnels rattachés, la partie subvention parce qu'il y avait une subvention, qui était une subvention d'équilibre, donc nous allons passer une économie en dépenses de cent soixante-seize mille euros sur le budget 2019 ;
- La piscine : on vous l'a évoquée, problèmes de fuites, je parle toujours des problèmes de fuites, qui sont en voie de résolution, mais j'aimerais en parler de moins en moins d'une voie de résolution et dire que c'est résolu, nous contraind de mettre une dotation de cent trente mille euros de plus, sur la partie consommation fluide ;
- Contrôle sol le PPE, ça concerne Bérénice, puisque nous devons sur quatre années consécutives faire des contrôles de sol, qui n'avaient pas été budgétés, donc y en aura en 2019 et encore trois exercices après pour un montant de quinze mille euros annuels à peu près ;
- Le reversement de TH Logements Vacants, alors je vous rappelle c'est parce que quand la Taxe d'Habitation sur les logements vacants, l'État nous la verse et régularise en fin d'exercice, en disant : « On vous a trop versé, parce qu'il y a des logements, qui ont été exonérés parce qu'insalubres. » Donc sur l'exercice 2018, on doit rétrocéder en 2019 vingt et un mille euros ;
- Non-valeur, vous le verrez ce sont les écritures qu'on passera en non-valeur, ça fait l'objet d'une délibération qui doit être ma dernière de mémoire ;



- Subventions budget Restauration, on en parlera aussi sur 2019 nous diminuons la subvention du budget Restauration de soixante-seize mille euros du fait des excédents de fonctionnement dégagés en 2018 ;
- Et virements, ce n'est ni plus, ni moins, que le virement de la section de fonctionnement sur la section investissement.

Vous trouvez le résultat reporté, c'est-à-dire le solde d'excédent reporté de fonctionnement de sept cent quatre-vingt mille, que nous venons d'attaquer dans l'affectation des résultats et nous avons quelques ajustements fiscaux et le solde déjà justement des compensations fiscales et des dotations que l'État nous régularise sur l'exercice 2018 pour un montant de pas loin de deux cents mille euros.

Sur la partie investissement, vous retrouvez le résultat reporté :

- Le transfert de PES, alors parce que la particularité quand on va transférer le Pôle Enseignement Supérieur, c'est que nous payons l'annuité de la dette liée à l'emprunt sur le Pôle Enseignement Supérieur, en revanche la totalité du capital restant dû va basculer en 2019 sur la Communauté de Communes, d'accord, donc nous se sera transparent pour nous, donc on a une dernière annuité à payer, qui est celle sur l'exercice 2019 et après se sera terminé ;
- Un ajustement de la subvention de la micro crèche, alors en fait cent quatre-vingt-seize mille, nous avons voté une délibération en fin d'année je crois pour une subvention qui était de cent quarante-six mille et le besoin en fait pour faire le financement avec la CAF et de cent quatre-vingt-seize mille, donc il y a une dotation complémentaire de cinquante mille euros, puisque nous sommes maîtres d'ouvrages sur ce dossier, donc en fait on inscrit en recettes et en dépenses les cinquante mille euros complémentaires, l'opération financière, je crois Bérénice, doit se débloquer d'ici fin d'année. »

**Madame LACAN**

« Mois de juillet. »

**Monsieur DIAZ**

« Mois de juillet, bon. Autre remarque réduction de la dette, c'est le un million d'euros, ça c'est le solde de l'emprunt sur le Pôle Enseignement Supérieur, donc on se désendette d'un million, qui part à la Communauté de Communes et un autofinancement complémentaire, bon c'est tout simplement de fonds d'excédents de réserves que nous mettons sur le financement des investissements. Voilà les grands éléments de la décision modificative DM1 2019. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, moi je ne vois pas les dépenses imprévues de fonctionnement, c'est budgété à zéro ? »

**Monsieur DIAZ**

« En fait quand on met les dépenses imprévues de fonctionnement, c'est que si on sait qu'on a des dépenses auxquelles on va faire face, d'accord, que nous n'avons pas provisionnées, c'est-à-dire qu'on ne peut pas couvrir pour le budget, on fait une dotation complémentaire pour payer les dépenses imprévues à date je n'en ai pas qui ne sont pas couvertes. »

**Monsieur DURAND**

« Parce que l'an dernier on en avait quand même prévu trois mille euros, si je ne me trompe. Trois cent quarante mille euros. »

**Monsieur DIAZ**

« Oui. »

**Monsieur DURAND**

« Donc, vous ne vous n'avez rien prévu ? »

**Monsieur DIAZ**

« Oui, mais je vous rappelle que quand on a construit le budget 2019, on a décliné la totalité des budgets notamment de tout ce qui était le fonctionnement de services, tous les chapitres 11 etc. en disant : « *La règle d'or sur le budget 2019, c'est qu'au niveau des dépenses imprévues sur vos services il n'y en a pas de couverte et si jamais nous devons faire face à des investissements pour dépenses imprévues genre un dégât matériel etc. nous le couvrirons sur le budget investissement.* » »

**Monsieur DURAND**

« L'expérience 2018, nous prouve que nous avons eu beaucoup de dépenses imprévues de fonctionnement, moi je suppose quand je vois comment vous allez baisser certains budgets, que vous proposez de baisser certains budgets dans le budget que vous avez voté la dernière fois, je peux vous assurer qu'il va y avoir des dépenses imprévues de fonctionnement et moi j'aimerais savoir avec quelle marge de manœuvre vous allez financer, si ce n'est pas par une fois de plus une levée d'emprunt, je suis très pessimiste là-dessus contrairement à vous, excusez-moi. »

**Monsieur DIAZ**

« Non, mais vous savez en fait de toute façon de manière générale dans les budgets, quand on fait de l'animation des services sur des budgets, on ne commence pas à dire voilà le budget et si jamais ça dérape, on fera des dotations

complémentaires, la règle de définition d'un budget, c'est vous devez faire avec le budget qui vous est alloué, donc c'est la règle qui est appliquée et à date je n'ai pas de besoin des dépenses imprévues si certaines arrivées, on aviserait. »

**Monsieur DURAND**

« *Pourvu que ça dure.* »

**Monsieur le Maire**

« S'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération numéro 9 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***9 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ**

« Ceci dit quand même, quand on parle de dépenses imprévues, on ne fait pas de dotation complémentaire, sauf que quand même sur les budgets de fonctionnement parce qu'on parle bien de fonctionnement, nous avons une réserve de fonctionnement qui est quand même de soixante-dix-huit mille euros. »

**Monsieur DURAND**

« Oui, mais enfin ! Rappelez-moi de mémoire, le nombre de DM que nous avons faites l'an dernier sur le fonctionnement... »

**Monsieur DIAZ**

« Le montant total... »

**Monsieur DURAND**

« ... et le chiffre ? »

**Monsieur DIAZ**

« Le montant des DM qui a été fait sur l'exercice antérieur doit être de trois cent cinquante mille euros environ et là nous avons une réserve de fonctionnement de sept cent quatre-vingt mille euros. »

**Monsieur DURAND**

« Donc on peut doubler, écoutez ! »

**Monsieur DIAZ**

« C'est raisonnable. »

**Monsieur le Maire**

« Bien nous allons passer donc à la délibération numéro 10 et par lot de trois, je suppose, puisse qu'on est dans les budgets annexes. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Budget Annexe du Camping : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Par lot de trois. Voilà donc nous devons passer maintenant c'est le vote du budget concernant le Camping, d'accord. Alors concernant le Camping, je vous ai repris à chaque fois le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et si j'ai un ou deux commentaires à vous faire sur ces budgets, je vous les ferai. Bon vous avez les délibérations, il n'y a rien de très, très particulier.

Alors sur le budget du Camping, c'est la dernière année où on vous présente en clôture de compte administratif, le budget du Camping, puisque je vous rappelle que le Camping a été vendu, mais le produit de la vente devait être comptablement affecté sur le Budget Annexe et c'est quand on va clore le Budget Annexe, que le solde sera basculé sur le Budget Général pour l'investissement.

Donc en fonctionnement, bon vous voyez bien il n'y a rien du tout, cent trente-cinq euros, c'était essentiellement les emprunts.

Et sur la partie concernant l'investissement, la session fait que nous avons un résultat de cinq cent neuf mille euros, qui sera le résultat de clôture, qu'on n'affectera ensuite au Budget Principal. Donc c'est tout pour le budget Camping, donc vous avez la délibération qui correspond à la 10, le Compte Administratif, l'affectation du résultat, je vous l'ai évoquée, cinq cent neuf mille, qui seront repris au Budget Général et c'est tout. »

**Monsieur le Maire**

« Voilà ce sont des lots de deux et non pas de trois. Donc, y a-t-il des questions sur ce budget annexe ? Non. Donc, je mets la délibération numéro 10 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Deux. Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée par 23 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« La 11. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Budget Annexe du Camping : Affectation du résultat du compte administratif 2018"**

« Alors le Budget de l'Eau et de ... »

**Monsieur le Maire**

« Attends on n'a pas voté la 11 encore. »

**Monsieur DIAZ**

« On n'a pas voté la 11 ? »

**Monsieur le Maire**

« Je mets la 11 aux voix. Donc, y a-t-il des voix contre ? Sept. Des abstentions ? deux... Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée par 23 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur le Maire**

« Donc la 12, concernant le Budget Annexe de l'Eau. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Budget Annexe de l'Eau : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Alors le Budget Annexe de l'Eau, donc la délibération, vous trouvez donc au niveau des résultats sur le Budget de l'Eau, un résultat de fonctionnement qui est de cinq cent vingt-six mille, donc je vous rappelle qu'essentiellement le résultat de fonctionnement sur le Budget de l'Eau, il est constitué par la surtaxe, donc qui est la partie revenant à la Ville et sur la partie investissement, nous avons un besoin de financement de deux cent vingt et un mille euros, donc nous affectons deux cent vingt et un mille euros du résultat de fonctionnement sur le budget d'investissement et le solde reste sur le budget de fonctionnement, il n'y a pas d'événement particulier sur le Budget de l'Eau au niveau de l'exercice 2018. »

**Adoptée par 23 voix pour**

**6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Budget Annexe de l'Eau : Affectation du résultat du compte administratif 2018"**

**Monsieur le Maire**

« Donc, je n'ai pas fait attention, tu as parlé de la 13, l'affectation des résultats ? »

**Coupure micro**

**Monsieur DIAZ**

« Là, je dois avoir la... j'ai la 13 : l'affectation du résultat, je vous l'ai donné. Affectation deux cent vingt et un mille euros neuf cent soixante-trois en budget d'investissement et le solde en fonctionnement. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 23 voix pour**

**6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

**2 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Budget Annexe de l'Eau : Décision budgétaire modificative n°1"**

**Monsieur le Maire**

« Et la DM 1 sur le budget annexe de l'eau. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 23 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***2 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Budget Annexe de l'Assainissement : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Alors sur l'assainissement, donc vous avez un résultat fonctionnement de quatre cent sept mille euros et un besoin de financement de cent huit mille euros. Alors sur le Budget Assainissement juste quelques infos qui là sont des infos importantes, je vous rappelle que sur le Budget de l'Assainissement, nous portons toujours les cent quarante mille euros annuels sur la prise en charge partielle des Mégissiers. Je sais que de nombreux rendez-vous ont été faits avec les Mégissiers et que l'objectif est d'éteindre à trois ans la subvention de cent quarante mille euros par an. Donc je pense que ce sera sur le budget qui sera le budget 2020, il y aura déjà un tiers de subventions en moins pour les Mégissiers, ça c'est le premier élément.

Et il y a un deuxième élément qui est un élément qui n'est pas nécessairement une bonne nouvelle, c'est que la prime qui est versée par l'Agence Adour Garonne, je crois, je parle sous le contrôle, est une prime qui diminue d'année en année et qui disparaîtra en totalité en 2020. Donc, ça veut dire que le Budget Assainissement perdra des ressources puisque pour mémoire cette prime d'épuration sera en 2019 encore de quatre-vingt mille euros, qui elle était là de cent vingt mille euros et en 2020 sera à zéro. Donc, il faudra faire que sur le Budget d'Assainissement nous aurons une perte de recettes liée à des dotations qui seront inférieures, donc faut être précautionneux sur le Budget d'Assainissement, parce que nous perdrons une partie de la recette, qui quand même est significative, presque ça présenterait certainement de l'ordre de 15 à 20 %.

Donc il vous est demandé de voter, c'est la 15, la 16 et la 17. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, donc sur la 15, y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***3 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Budget Annexe de l'Assainissement : Affection du résultat du compte administratif 2018"**

**Monsieur le Maire**

« Concernant la délibération numéro 16. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***3 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Budget Annexe de l'Assainissement : Décision budgétaire modificative n°1"**

**Monsieur le Maire**

« Et concernant la 17. Y a-t-il des questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***3 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Départ de Thierry SOLIER à ? (Procuration à Madame Maryse DAURES)**

**Monsieur le Maire**

« Nous passons au Stationnement avec la 18. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Budget Annexe du Stationnement : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Oui, alors au Stationnement et peut être que Monsieur GINESTE fera des compléments, donc le Budget concernant le Stationnement, donc c'est le premier budget, c'est le premier Compte Administratif où on est en clôture dans le cadre de la dépénalisation, qui était intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. On ne peut pas considérer que les résultats de 2018 soient des résultats qui soient très révélateurs de ce que donnera le Budget de Stationnement, notamment à partir de l'exercice 2019, puisque je vous rappelle qu'on a une mise en œuvre tardive, avec notamment des problèmes techniques sur les horodateurs, mais aussi sur les mini parcs, tout ça était lié au fait que la société prestataire *Parkeon* a dû gérer je ne sais combien de dossiers de Villes sur la dépénalisation et que donc on aura une visibilité plus importante en 2019.

En revanche ce qui est une satisfaction sur le Budget de Stationnement, c'est que quand on a révisé la politique de stationnement ce n'était pas un objectif budgétaire, c'est un objectif de satisfaction de la population et on constate aujourd'hui il y a de moins en moins quand même *de voitures bouchons* sur les zones rouges, on trouve à stationner à Millau, on a supprimé la zone verte et la zone orange rendant stationnement gratuit et il y a eu pas mal de créations de places bleues sur du stationnement temporaire.

Donc ce budget évidemment vous voyez que quand on regarde comptablement sur 2018, il a un résultat de fonctionnement qui est quasiment à zéro, donc il n'est pas contributeur au Budget Principal de la Ville, une fois encore 2018 est atypique et d'ailleurs de mémoire nous avons prévu au Budget Primitif 2019, que le reversement du Budget de Stationnement serait de l'ordre de soixante-dix mille euros au profit du Budget Principal. Voilà les éléments sur le Budget Stationnement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, bon je suis désolé, Monsieur GINESTE, si je vous fais de la peine. Mais bon certes on ne peut peut-être pas avoir une projection réelle sur l'année 2018 compte-tenu de tous les événements techniques qui sont intervenus à savoir bon on investit énormément sur du matériel haut de gamme qui apparemment n'a pas donné satisfaction, mais ça personne n'y peut rien. Moi ce que je remarque simplement c'est que bon on avait prévu soixante-quatorze mille, puisque ce sont les charges exceptionnelles, je suppose les retours, non ? Monsieur DIAZ, écoutez-moi, Monsieur DIAZ... »

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur DURAND**

« Oui, on avait perdu soixante-quatorze mille, on est à cinquante-trois mille donc c'est vrai que..., moi ce qui me gêne c'est qu'avant on est entre deux cent cinquante mille euros et trois cents mille euros, alors on a réduit le stationnement. Bon la politique du stationnement : « *Vaste débat !* » Moi ce que je remarque c'est que bon on perd de l'argent et on

perd, enfin on gagne beaucoup moins d'argent, les amendes de Police, visiblement elles ont chuté de façon drastique et contrairement à vous, moi je n'entends pas dire que la population est satisfaite de ce système stationnement, bon après je vous l'ai dit : « *Vaste débat !* » Je ne vous en fais pas le reproche, mais je trouve que quand même ce n'est pas si satisfaisant que ça, quand on voit qu'on perd d'un côté, les gens ne sont pas forcément satisfaits et que d'un autre côté on perd une amende d'environ cent cinquante mille euros, dans vos prévisions enthousiastes, vous nous dites : « *On va avoir soixante-dix mille euros.* » Mais enfin soixante-dix mille euros ce n'est pas non plus, c'est la subvention d'équilibre, je ne sais pas. Mais ce que je veux vous dire, dans le même temps on s'aperçoit que la Police municipale, le budget de la Police municipale entre 2014 et aujourd'hui est passé de quarante mille euros à soixante-dix mille euros, je ne suis pas pour la répression à tout-va, mais je me demande quand même, enfin comme le soulignait, Monsieur CHIOTTI, la dernière fois. J'aimerais bien avoir les amendes de Police avoir les résultats. Merci. »

#### **Monsieur DIAZ**

« Nous sommes sur des éléments factuels, donc effectivement on peut considérer que sur l'exercice 2018 par rapport à 2017 en termes de reversement au Budget Principal, mais en prenant en compte le paramètre qu'on a supprimé la zone orange, on a supprimé la zone verte, on a mis des places rouges un peu étendues et du stationnement gratuit, deux cents mille euros alors de perte, de transfert 2017 - 2018.

Alors je parle sous le contrôle de Monsieur GINESTE qui connaît beaucoup mieux les chiffres que moi, il pourra les commenter. Si on prend en fait comme échantillon la période où on n'a pas eu de problèmes d'horodateurs et on n'a pas eu de problème mini-parcs, mais il confirmera ou pas, on serait plutôt sur une projection de reversement qui serait de cent vingt à cent cinquante mille euros, soit une perte limitée à cinquante mille euros, mais moi sur le côté finances, je le verrai, je sais en revanche clairement parce que je suivais les statistiques sur le stationnement et quand on prend le délai d'indisponibilité des horodateurs, les problématiques des mini-parcs, effectivement on a quasiment travaillé que sur une moitié de l'année et encore, voilà.

Et sur les amendes, c'est un problème que moi j'ai identifié financièrement, alors finalement souvent les financiers sont des méchants, la réalité c'est que moi je n'y vois pas, j'ai entendu une réflexion il y a peu de temps, c'est : « *Il y a moins d'amendes, ça sent les élections.* » Oui, non mais moi je ne dis pas ça, je dis juste que pour être précis sur le FPS, les amendes :

- En 2017 ont représenté deux cent quatre-vingt mille euros de reversement ;
- En 2018 on est à vingt-cinq mille euros de reversement.

La réalité c'est plus que ça parce que nous n'avons pas encore en 2018 le reliquat des amendes, on sera probablement aux alentours de cent mille et non pas vingt-cinq mille, d'accord. Mais il y a une baisse des amendes, alors voilà ça c'est la réalité comptable. »

#### **Monsieur le Maire**

« Allez, Monsieur GINESTE et puis Monsieur ASSIER peut-être ? Non ? »

#### **Monsieur GINESTE**

« Oui pour faire un historique, je voulais quand même rappeler que cette loi est nationale et que toutes les villes ont dû mettre en place ce FPS, nous ne l'avons pas choisie, nous avons subi ce système-là. Nous avons fait le choix de diminuer effectivement de moitié le nombre d'horodateurs et l'objectif de départ c'était de faire en sorte qu'il n'y ait plus de *voiture ventouse* et que les gens qui voulaient acheter en centre-ville, faire avancer l'attractivité du centre-ville, puissent trouver des places et que ces fameuses *voitures ventouses* soient de moins en moins présentes sur le centre-ville. Ceci étant il y a très peu de prestataires qui fournissent et qui équipent les villes en termes d'horodateurs, ils se sont trouvés submergés par les demandes. Nous n'avons pas été les derniers servis, mais certainement pas les premiers non plus, concrètement la loi démarrait au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais nous avons été équipé qu'en mai et le système, il a été efficient *grosso modo* en juin avec tout le temps d'adaptation que ça nécessite au niveau des personnes, pas que les personnes âgées et il y a une gronde des usagers, je vous rejoins là-dessus parce que c'est un système nouveau, qui est fastidieux où il faut retenir la plaque l'immatriculation, c'est fastidieux, mais c'est dans toutes les villes pour ça et les gens au fur à mesure qu'on avance, s'aperçoivent que ce système, qui n'est pas confortable, qui est lourd, il existe dans toutes les villes et c'est au niveau national. Donc moi juste ce que vous voulez dire c'est que : « *Oui c'est vrai que les gens ne sont pas tous contents parce que ce système-là il est embêtant, il est contraignant.* » Mais il est obligatoire dans toutes les villes, c'est comme ça et ensuite si on se projette sur le dernier trimestre et qu'on fasse un topo et qu'on multiplie par quatre le chiffre du dernier trimestre, le dernier trimestre 2018 on s'aperçoit qu'on est largement au-dessus de l'objectif qu'on s'était fixé et moi je suis confiant pour les années futures, mais c'est vrai que l'année 2018 a été une année avec des entraves, j'en conviens. »

#### **Monsieur DIAZ**

« Il est tellement confiant sur le résultat qu'il s'est engagé visiblement à compléter la différence, si elle venait à.... »

#### **Monsieur le Maire**

« Monsieur ASSIER ? »

#### **Monsieur ASSIER**



« Bien oui concernant la Police municipale, alors c'est vrai comme l'a dit Monsieur GINESTE, c'est un procédé un peu novateur et les utilisateurs n'étaient pas franchement satisfaits et vraiment sur l'utilisation ils étaient vraiment novices, donc ce qui a fait c'est que comme j'ai toujours dit, il y a privation et répression et dans un premier temps, ils ont passé énormément de temps auprès des horodateurs à indiquer aux utilisateurs comment il fallait se servir de ces horodateurs. Ensuite, c'est sûr qu'il y a une progression au niveau de l'effectif, mais il y a également des missions qui se multiplient au fur à mesure, la Police de proximité notamment avec des patrouilles et c'est vrai que les ASVP ne sont pas là tous les jours à verbaliser à outrance, donc sans vouloir faire de démagogie, ils font leur travail et comme le disait Monsieur GINESTE, vous verrez au prochain budget, je pense que nous serons largement au-dessus de ce total de FPS. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Oui, Monsieur FAYET et ensuite Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FAYET**

« Oui, on ne peut ignorer également le contexte national qui est en ce moment un peu perturbé, pour ne pas dire autre chose, le covoiturage peut également donner une part d'explication, tout comme la circulation douce, on voit de plus en plus de vélos en ville circuler, donc ce qui semble être une assez bonne chose, les gens qui prennent le vélo, abandonnent pour autant leurs véhicules, donc ça peut trouver une part d'explication aussi par ce point-là. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Oui, moi aussi j'ai beaucoup entendu comme Monsieur DIAZ, les gens dire en ville que donc année électorale, moins de PV. Alors pour *tordre le cou* à cette vilaine rumeur Monsieur GINESTE, nous présentera certainement puisque ça a débuté en juin dernier, peut-être que lors du prochain Conseil municipal, vous pourriez nous présenter un bilan précis du nombre de PV depuis un an, du nombre de voitures... »

**Monsieur DURAND**

« En fourrière... »

**Monsieur FABRE**

« Non. »

**Monsieur DURAND**

« Ventouses ! »

**Monsieur FABRE**

« ... ventouses, etc., faire un bilan précis et complet, comme ça on aura une information et on évitera des débats incessants à ce sujet, qui vous agacent certainement, Monsieur GINESTE. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur ALIBERT ? »

**Monsieur ALIBERT**

### Micro défaillant

« Oui, une question, ça me reviens un peu là..., ce n'est pas grave, je ne l'entends pas... »

**Monsieur DURAND**

« C'est toi qui fait... »

**Monsieur ALIBERT**

« Il existait auparavant une question d'adossement du parking souterrain *Emma Calvé* avec le parking extérieur, donc c'était la société *Q-Park* qui ramassait les recettes avec un objectif à atteindre et si l'objectif à atteindre n'était pas, il y avait une subvention d'équilibre. Est-ce que ça existe toujours ce système ? Et donc quelle va être la subvention d'équilibre qu'on va reverser à la société *Q-Park* ? »

**Monsieur le Maire**

« Sur l'adossement, Monsieur GINESTE ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Sur la réalité comptable, Monsieur DIAZ ? »

**Monsieur DIAZ**

« ...inattention, je n'ai pas entendu de la question ? »

**Monsieur ALIBERT**

« Vous vous plaignez que les gens ne vous écoutent pas et puis après vous n'écoutez pas non plus. »

**Monsieur DIAZ**

« Entre discuter et avoir un moment d'absence, c'est différend. »

**Monsieur le Maire**

« Allez, Monsieur GINESTE pour l'adossement ? »

**Monsieur GINESTE**

« Oui, ce montage avait été fait sur l'ancien mandat, vous êtes sur... »

**Monsieur ???**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur GINESTE**

« Non mais ça avait été refait par Monsieur TARRISSE quand il était à la manœuvre et effectivement il y avait un équilibre si Q-Park ne faisait pas son chiffre. Les chiffres précis, je ne vous les donnerai pas, mais il y a sur la problématique du parking, un souci lié aux tickets qui doivent donner et qui ne donne pas et ça financièrement ça pose un problème, parce que si vous voulez, comment vous dire ça, le parking physiquement il est loin d'être plein, mais en théorie les tickets qui sont achetés et payés font en sorte que le fonctionnement ce fait bien et que le souterrain est rentable. Est-ce que vous me comprenez ? Sauf que ces tickets qui sont achetés en particulier par le centre commercial, ils ne sont pas reversés. »

**Monsieur ????**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur GINESTE**

« Oui, mais ça fonctionne, c'est la même comptabilité. »

**Monsieur ???**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur GINESTE**

« Oui, mais c'est comme ça... ça fonctionne comme ça malheureusement. »

**Monsieur DIAZ**

« Tu vas accrédiiter... »

**Monsieur ALIBERT**

« Donc cette subvention d'équilibre, on ne sait pas quel est le montant, Monsieur DIAZ, quel est le montant de la subvention d'équilibre qui doit apparaître sur le Compte Administratif ? »

**Madame GAZEL**

« Il n'y en a pas ! Il n'y en a plus, ils avaient renégocié. »

**Monsieur DIAZ**

« Il n'y a pas de subvention d'équilibre du Budget Général au Budget Annexe, puisque traditionnellement c'est le Budget Annexe qui est reversé au Budget Général et là la réalité que vous avez dans les chiffres sur le Stationnement, c'est que l'excédent de fonctionnement, vous voyez les deux cent six euros, d'accord et que l'investissement est en excédent de quarante-neuf mille euros, mais je vous rappelle qu'au titre de l'orthodoxie budgétaire, nous ne pouvons pas réverser de la section d'Investissement vers la section de Fonctionnement. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, je mets la délibération numéro 18 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

**3 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Budget Annexe du Stationnement : Affection du résultat du compte administratif 2018"**

« Je passe à la 19. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Elle est adoptée. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE,  
Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Budget Annexe du Stationnement : Décision budgétaire modificative n°1"**

« Enfin, nous terminons la 20 sur le Stationnement. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE,  
Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« Et nous passons au Budget Annexe de la Restauration. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 21 :**

**21. "Budget Annexe de la Restauration : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Alors sur la Restauration, vous voyez donc que c'est une année, là qui est une année d'un point de vue budgétaire intéressante puisqu'on dégage un résultat de fonctionnement de trois cent quarante-six mille euros et que le déficit étant en investissement que deux cent cinquante mille, cent cinquante-deux mille, nous avons un boni de fonctionnement de cent quatre-vingt-quatorze mille euros, c'est pour ça que nous avons dans la décision modificative numéro 1 du Budget Principal, vous vous souvenez, réduisant la subvention d'équilibre du budget de la Restauration de soixante-seize mille euros, donc on laisse encore un Budget de Fonctionnement de cent vingt mille euros sur la Restauration municipale. Alors au niveau de la vie, si j'ose dire, de ce budget, donc je vous rappelle qu'en 2018 on a fait les mêmes tarifs qu'en 2017, on n'y a pas touché et qu'en 2018 on a signé deux conventions supplémentaires pour fourniture de repas pour la Mairie de La Cresse, pour les écoles publiques et la Mairie de Rivière-sur-Tarn pour le Centre d'Accueil de Loisirs. Donc sur le nombre de repas, il est en légère croissance, puisqu'il y a environ mille repas de plus en 2019 par rapport à 2018, en revanche le chiffre d'affaires généré par les prestations repas est en augmentation. »

**Monsieur DURAND**

**Micro éteint, inaudible**

**Monsieur DIAZ**

« Je veux dire en 2018 par rapport à 2017. Excusez-moi ! La fatigue commence à s'installer. »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« Alors, je vous invite à aller à la page 2 de la délibération, en haut du tableau à la première ligne de ce tableau, où il est questions des scolaires école publique. »

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint, inaudible.**

**Madame GAZEL**

« Alors, voilà je ne sais pas si vous vous souvenez, mais les comptes-rendus en attesteront si vous avez oublié, mais au moment où il y a eu le changement de modalités de calcul... »

**Monsieur DIAZ**

« ... allocations familiales... »

**Madame GAZEL**

« C'est ça. Je vous avais alerté, j'avais alerté ce Conseil en disant : « *Qu'il me semblait particulièrement inapproprié de revoir le premier tarif pour les familles les plus modestes, parce que le risque était que ces familles les plus modestes-là ne mettent plus leurs enfants à la cantine et du coup se privent parfois du seul repas équilibré de la journée pour ces enfants.* » Vous m'aviez répondu que : « *Ce n'était pas du tout le cas.* » Et que : « *Si c'était le cas à l'usage, vous pourriez revoir à ce moment-là votre délibération.* » Donc ce soir, force est de constater avec les chiffres que vous nous présentez que c'est bel et bien le cas. Je reprends deux des marqueurs donc :

- Nombre de repas pour ces écoles publiques en 2017 : quatre-vingt-dix-sept mille, enfin quasiment quatre-vingt-huit mille. Pardon ? Oui, quasiment quatre-vingt-huit mille ;
- Et nombre de repas en 2018 : quatre-vingt-trois mille. Donc ça fait, à peu près mois quatre mille cinq cents repas de servis sur ces écoles. »

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint, inaudible.**

**Madame GAZEL**

Je n'ai pas fini mon..., en revanche, sur les recettes, on voit une augmentation de près de quatre-vingt mille euros et sur le tarif moyen de ce repas, donc recette moyenne par repas :

- En 2017 il était à trois virgule soixante-six euros ;
- Et là il passe à quatre quatre-vingt-un euros.

Là encore, je pense qu'on le voit par les compensations de taxe d'apprentissage pour les familles les plus modestes. Millau et sa population n'est pas en grande forme, on a des familles qui sont en difficulté financière et ne pas

accompagner ces enfants pour moi c'est vraiment la chose la plus injuste que l'on puisse faire, donc là vue que par les faits cette ligne nous en atteste, on voit bien qu'on a perdu les familles modestes, les plus modestes dans la nouvelle manière de procéder à la Cuisine Centrale. Je pense que là les quatre-vingt mille euros qu'on ne fait plus sur cette ligne-là, ils auraient lieu de pouvoir accompagner le repas de ces populations modestes et de ces enfants dans nos écoles et c'est le vœu que je fais ce soir. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

**Monsieur DIAZ**

« On vous joint le détail précis du nombre de repas, le chiffre d'affaire, donc on ne peut pas être plus transparent que ça, puisque quand vous dites en nous interpellant en disant : « *Vous voyez que page...* » *Bien évidemment on le sait, en revanche il y a une explication* ».

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Madame GAZEL, je vous laisse libre d'interpréter le tableau comme vous le souhaitez, mais la baisse des effectifs des écoles, parce qu'effectivement d'une année sur... enfin de 2017 à 2018 nous avons perdu des effectifs multipliés par le nombre de repas offerts aux familles fait qu'effectivement il y a moins de repas proposés, déjà premièrement ;

On n'a pas perdu des familles qui ont des faibles revenus, on a, parce qu'on a décidé de plus d'équité, on a effectivement supprimé une tranche, qui et je l'assume, qui à mon sens était injuste, parce qu'il n'y avait pas de prise en compte de la CAF, du coup c'est vrai que la tranche la plus faible, la tranche A, a disparu quasiment aujourd'hui, donc il y a plus de famille qui payent ce tarif-là et du coup on a effectivement une recette donc plus importante.

Moi je veux juste rappeler que ça se sont des faits, après vous interprétez le tableau comme vous voulez, mais bon les faits sont là, je rappelle juste qu'il y a toujours autant d'enfants proportionnellement au nombre des inscrits, qui fréquentent la cantine, je vous parlerai d'un pourcentage, du nombre des inscrits et du nombre d'inscrit dans les écoles et du nombre d'enfants qui fréquentent la cantine, c'est quasi identique de 2007 à 2018, donc on n'a pas perdu d'enfants. Je rappelle qu'on continue quand même, enfin on poursuit notre lutte pour le bien manger et enfin bon bref on a eu le label *Ecocert*, on a gagné le prix des *Cantines Rebelles*, on continu à faire bien manger nos enfants, je crois que ce n'est même pas politique, on parle de Santé Publique, donc moi je n'ai même pas envie de rentrer dans un débat politique. Il ne faut pas oublier qu'on a par contre baissé, ça vous oubliez de le dire, le repas aux personnes âgées de soixante centimes. Il y a les familles certes, mais les personnes âgées c'est aussi, Annie ne me contredisez pas, ne va pas me contredire, mais c'est aussi très important et on a baissé du coup le prix, le tarif des repas aux personnes âgées. On a augmenté malgré tout cela, quoi ! On a augmenté le temps de travail des personnels de livraison, puisque vous savez que désormais le personnel de livraison dépend de la Cuisine Centrale et non du CCAS, bon bref, je veux dire que moi je suis très fière de ce résultat et moi je n'interprète pas le tableau comme vous, je ne lis pas comme ça, c'est..., évidemment c'est un jeu de votre côté, mais voilà moi je vous ai donné mes explications. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

« J'avais cru comprendre... Ah, punaise !

**Micro défaillant**

Monsieur DIAZ que nous lisions le tableau de la même manière. »

**Monsieur le Maire**

« Non, il vous a dit... ».

**Madame GAZEL**

« ... c'est-à-dire majorité et opposition ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, il vous a dit que le tableau était transparent et qu'il y avait la même analyse des chiffres, par contre l'explication est différente. Ce n'est pas pareil. »

**Madame GAZEL**

« Mais l'explication qui est donnée là, elle ne tient pas, parce qu'enfin..., en tout cas elle ne tient pas avec les arguments qui sont donnés, puisque vous dites, vous-même Madame BALTRONS que la première tranche a disparu, c'est bien que ces familles qui pouvaient accéder avec ce premier tarif bas, qui était aux alentours d'un euro cinquante, c'est ça, si je ne me trompe pas, voilà. Aujourd'hui, ils ne bénéficient plus de ce tarif-là, ou ne viennent plus à la cantine pour leurs enfants. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Ou paye le tarif 2 ou le tarif de 3... »

**Madame GAZEL**

« Donc voilà ! »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« ... parce qu'on a équilibré, donc elles sont toujours là ces familles, mais par mesure d'équité... »

**Madame GAZEL**

« Elles sont toujours là, mais elles viennent qu'un repas par semaine, alors Madame BALTRONS ? C'est peut-être ça la logique ? »

**Madame BALTRONS**

« Non ! »

**Monsieur le Maire**

« Il y a un élément... »

**Madame BALTRONS**

« La baisse que... »

**Monsieur le Maire**

« Pardon ! Il y a un élément important, que vous a donné Madame BALTRONS, c'est qu'en comparant le nombre des inscrits, le nombre d'inscrits dans les écoles, le nombre des inscrits à la cantine, n'a pas varié. Donc si nous avons perdu des enfants, pour une raison pour une autre, on aurait eu une diminution du pourcentage des inscrits à la cantine par rapport au pourcentage total d'inscrits dans les écoles. »

**Monsieur DURAND**

« Vous avez une diminution du nombre de repas servis. »

**Madame GAZEL**

« De moins 5%, Monsieur le Maire, donc moins 5 % peut-être en effet les mêmes familles viennent, mais scolarisent, enfin viennent à la cantine juste un jour dans la semaine parce qu'elles n'ont pas les moyens d'en payer quatre, peut-être ? En tout cas force est de constater, c'est pour ça que là les chiffres, il n'y a pas cinquante mille façons de les interpréter ou alors démontrez-moi une autre manière. Mais les recettes moyennes, le prix du repas moyen augmente de plus d'un euro, quasiment un euro vingt et le nombre de repas baisse de 5 % et les recettes augmentent de quatre-vingt mille euros, enfin je veux dire la démonstration on ne peut pas la faire autrement, vous pouvez le prendre dans le sens que vous voulez les chiffres et ça ne remets pas du tout en question le fait que vous ayez pu et on a voté aussi de baisser le repas des personnes âgées, l'un n'empêche pas l'autre... »

**Monsieur FABRE**

« Bien sûr ! »

**Madame GAZEL**

« ...il n'y a pas besoin d'opposer les publics. Là moi je pense qu'aujourd'hui en plus on est dans une prise de conscience au niveau national avec les repas à un euro. Nous étions proche de ce tarif à un euro, ça a du sens, pour des familles, je le répète, c'est le seul repas équilibré et de qualité et vous avez raison Madame BALTRONS, les repas qui sont servis dans notre Cuisine Centrale sont de très grande qualité et on peut s'en féliciter tous autant qu'on est. Mais là en revanche, il y a un souci d'équité parce que l'équité c'est donner plus à ceux qui ont moins, Madame BALTRONS. »

**Monsieur le Maire**

« Alors Monsieur FABRE et Madame PLATET ? »

**Monsieur FABRE**

« J'ajoute que moi, je suis quand même très surpris Madame BALTRONS de votre réponse, qui justement apparaîtrait politicienne, la réponse habituelle : « *Les chiffres, on les interprète comme on veut etc.* » Bon ça c'est le... vous avez *botté en touche*, ça c'est du langage très politicien, je trouve. Pourquoi ? Parce que si vous parlez de faits, soyez précise, c'est tout ce qu'on vous demande d'ailleurs, soyez précise, vous dites que, je vous cite : « *On n'a pas perdu d'enfants.* » Donc : « *Ok !* » Mais en même temps vous dites qu'il y a une baisse des effectifs dans les écoles publiques. Donc ce que je vous demande et vous devez avoir les chiffres là puisque cette libération passe donc j'imagine que vous avez la connaissance là maintenant en temps réel des chiffres précis de la baisse du nombre de repas à la cantine de ces élèves dans les tranches les plus basses voilà, c'est tout, les chiffres vous les avez c'est facile, le service ont le chiffre presque en temps réel tout au long de l'année, donc communiquez nous ces chiffres puisque vous parlez de fait, allons-y donnez-nous des faits précis Madame BALTRONS et arrêter de dire : « *Vous interprétez comme on voulait.* » Parce que ça se sont pas des faits et ça ce ne sont que des mots, nous on n'attend pas des mots, on attend des réponses. Pour conclure, je regretterai beaucoup, vraiment que cette décision que vous avez prise se traduise justement par une perte de repas vis-à-vis de la population la plus défavorisée de la Ville. Parce que là pour moi ce ne serait pas une erreur, mais une faute. Une faute humaine tout simplement parce que comme l'a justement souligné et on le sait tous, ce repas constitue très certainement pour beaucoup d'enfants le seul repas équilibré de la journée, combien de fois il faudra..., tout le monde est d'accord là-dessus. Donc, je ne voudrais pas, mais vraiment, que cette baisse des repas soit le fait justement de cette population qui ne peut plus payer ses repas, parce que ce serait honteux ! »

**Monsieur le Maire**

« Madame BALTRONS ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Soyez assuré, Monsieur FABRE, on est vigilant à cela, donnez-vous la peine de venir au Commission Éducation et tous ces chiffres-là, vous en auriez connaissance... »

**Monsieur FABRE**

« Écoutez, Madame BALTRONS... »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« ...du coup, si vous voulez avoir des précisions sur les chiffres... »

**Monsieur FABRE**

« ...en matière d'éducation, il se passe tellement peu de choses que vraiment je ne vois l'utilité de m'y rendre, on fera le bilan de votre... »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« ... c'est vrai que depuis que vous n'êtes plus élu, du coup il ne se passe plus rien. »

**Monsieur FABRE**

« ... on fera le bilan prochainement, Madame BALTRONS, de ce que vous avez fait ou surtout de ce qu'on n'avait pas fait ou peu fait et on en reparlera, on fera le bilan en temps voulu. »

**Madame BALTRONS**

« C'est que vous, vous avez brillé, Monsieur FABRE. »

**Monsieur le Maire**

« Ça, Monsieur FABRE, c'est un bel exemple de responsabilité d'élu, ça de dire : « *Moi, je ne viens plus.* » C'est un bel exemple de responsabilité d'élu. Bien, je conclus sur ce sujet. »

**Monsieur FABRE**

« En matière d'exemple, Monsieur le Maire, vous n'avez pas de leçon à nous donner. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE... »

**Monsieur FABRE**

« En matière d'exemple. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ne vous énervez pas. Je conclus sur ce sujet, ça ne vous fait pas plaisir, ce n'est pas grave, mais je ne reprendrai pas la parole derrière vous.

Donc, je mets la délibération aux voix concernant la délibération numéro 21. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Merci, beaucoup. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***3 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Budget Annexe de la Restauration : Affection du résultat du compte administratif 2018"**

« La 22, y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. »

***Adoptée par 22 voix pour***

***6 contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)*

***3 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Budget Annexe de la Restauration : Décision budgétaire modificative n°1"**

« Et la délibération numéro 23. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Je vous remercie. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE,  
Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« Nous passons donc au même exercice pour le Parking *Capelle*. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Budget Annexe du Parking Capelle : Compte administratif 2018 et approbation de Compte de Gestion du Trésorier"**

« Alors sur le Parking *Capelle*, bon vous connaissez le fonctionnement c'est un budget où il y a très peu d'écritures, puisqu'en fait on a essentiellement des intérêts qu'on paye sur les emprunts pour le compte du parking. On perçoit une redevance de cent vingt mille euros de la part de la SAS, qu'on reverse à *Q-Park* qui est le concessionnaire, donc il n'y a pas d'opération de recettes / dépenses sur la question et le Parking *Capelle* en résumé coûte chaque année aux alentours de trois cents mille euros à la Ville, trois cent vingt mille en subventions ce qui reste onéreux. La seule bonne nouvelle sur le Parking *Capelle* c'est que nous sommes sortis définitivement du contentieux, puisque vous savez qu'il y avait une somme sous séquestre qui était de vingt-cinq mille euros qui était la somme sous séquestre pour de bon achèvement des travaux de la dalle, ça y est tout le contentieux est éteint, on avait à la fois un contentieux sur des malfaçons de construction, eux des insatisfactions. Tout est soldé donc il n'a plus de procédure contentieuse au niveau de *Capelle*. Donc à retenir il y a eu juste le budget de *Capelle* qui coûte un peu cher à la Ville, puisque trois cents mille euros, c'est une somme conséquente.

Donc traduit en termes comptables, vous avez :

- Un résultat de fonctionnement vous voyez qui est quasiment à zéro, trois mille neuf cents euros, c'est anecdotique ;
- Et en investissements un résultat qui est positif de trois cents mille euros.

Donc on laisse les trois mille neuf cents euros en fonctionnement et les trois cent un mille euros de solde d'investissement, on les laisse sur le budget d'investissement. Il n'y a pas d'opération particulière. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets les trois délibérations aux voix. La 24. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Merci. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE,  
Nicolas CHIOTTI)



**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Budget Annexe du Parking Capelle : Affectation du résultat du compte administratif 2018"**

« La 25. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Adoptée. Merci. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "Budget Annexe du Parking Capelle : Décision budgétaire modificative n°1"**

« Et la 26. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est adoptée. Merci. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**6 contre**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY)

**3 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire**

« Nous passons à la 27. Les admissions n'en non-valeur. »

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Budget Principal de la Commune : Admission en non-valeur"**

« Alors, dernière délibération me concernant, les admissions en non-valeur, donc vous avez l'habitude, je vous rappelle que les admissions en non-valeur, c'est le Trésor Public qui en fait, fait le recouvrement pour le compte de la Ville des différentes amendes et la Trésorière nous a demandé de passer en non-valeur une somme de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros, alors il n'y a pas de montant important, puisque j'ai fait le comptage les neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros représentent soixante-deux dossiers, donc ce sont que des petits dossiers d'amende, en précisant que ce n'est pas parce qu'on les a passés en non-valeur que le recouvrement est arrêté, ça veut dire que si la personne venait à payer, on reprendrait, mais pour l'instant on considère que la créance est quasi impossible à recouvrer.

Donc il vous est demandé de donner un accord pour passer ces non-valeur à hauteur de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros soixante-quatre centimes. Je précise que toutes ces non-valeurs, la liste précise, vous en avez une partie dans la délib, est disponible au Service Finances. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? »

**Monsieur DIAZ**

« Il n'y a aucun loup. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? S'il vous plaît ! Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc elle est adoptée. Merci. Nous terminons avec celle-ci les délibérations finances. Merci, Monsieur DIAZ. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur Le Maire**

« Nous passons à la Culture, Madame ORCEL, pour la 28. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 28 :**

**28. "Soutien du Projet Association des Parents d'Élèves et Élèves du Conservatoire"**

« Oui, bonsoir. Il est toujours difficile de passer après les brillantes présentations de Monsieur DIAZ, je vais essayer d'être aussi captivante. Alors, première délibération de soutien à un projet qui est porté par l'Association des Parents d'Élèves et élèves du Conservatoire et par le *Lions Club* qui ont accueilli l'an dernier l'orchestre *Blue Lake*, qui est composé de brillants musiciens, jeunes musiciens américains, qui sont âgés entre quatorze et dix-huit ans.

Cette année l'association souhaite, les deux associations souhaitent renouveler cet accueil, donc ce seront soixante-dix jeunes musiciens qui seront accueillis cette année, entre le 27 et le 30 juin, avec notamment un concert qui sera donné le 28 juin à l'église du *Sacré-Cœur* et également l'échange, l'an dernier l'accueil c'est tellement bien passé qu'il a été proposé à deux élèves du Conservatoire de partir aux États-Unis, donc dans un camp musical à *Twin Lake* du 10 au 21 juillet prochain et donc l'APEC nous a donc sollicité pour une aide afin d'accompagner ce projet.

Et il vous est donc proposé après avis favorable de la Commission Culture et Finances, mais ça a du passer au deux peut-être parce que c'est imputé au Budget de Communication Protocole et pas Culture, donc il vous est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de cinq cents euros à l'Association des Parents d'Élèves et élèves du Conservatoire pour les accompagner dans l'accueil de ces jeunes musiciens américains et également le déplacement des deux jeunes musiciens du Conservatoire. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Juste une remarque que nous avons dite en tout début de Conseil c'est que nous étions que trois élus autour de la table de la Commission Culture cette journée-là, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« Je passerai à la délibération numéro 29, concernant la convention avec l'association *l'Harmonie Millavoise*. »

### **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 29 :**

#### **29. "Convention entre ville de Millau et- l'association Harmonie Millavoise"**

« La convention qui lie la Ville depuis de très nombreuses années à *l'Harmonie Millavoise* est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et il convient donc de l'examiner à nouveau et de la renouveler, si vous y êtes favorable. Donc vous connaissez bien évidemment l'orchestre *d'Harmonie Millavoise* et les nombreuses actions et animations auxquelles cet orchestre participe tout au long de l'année.

Le soutien financier de la Ville pour 2019 est fixé à quatorze mille cinq cent cinq virgule soixante-douze euros répartis comme suit :

- Subvention de fonctionnement de trois mille euros ;
- Une subvention de trois mille euros qui correspond à la prise en charge d'une partie des frais d'inscription des membres de l'association au Conservatoire, ceux qui sont élèves au Conservatoire, donc pour la période 2019 / 2020, cinq mille cinq cent cinq virgule soixante-douze euros par an d'indemnités versées au professeur d'enseignement artistique qui assure la Direction Musicale et qui accompagne les répétitions de l'orchestre d'Harmonie ;
- Et une aide indirecte valorisée à hauteur de trois mille euros pour la mise à disposition de leur local situé au premier étage du bâtiment place des Halles.

Donc, il vous est donc demandé après avis favorable de la Commission Culture du 14 mai :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe entre la Ville et *l'Harmonie Millavoise* ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ainsi que des avenants et pièces pouvant en découler. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« La 30 : convention de partenariat au sujet des *Échappées du Théâtre*. »

### **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 30 :**

#### **30. " « Les Échappées du Théâtre – saison 2019-2020 » Convention de partenariat avec les communes ou associations partenaires"**

« Voilà, il s'agit des conventions de partenariat entre la ville de Millau et les Communes et les Syndicats Mixtes qui sont partenaires des *Échappées du Théâtre*, donc c'est une délibération que nous vous présentons tous les ans, donc là cela concerne la saison à venir 2019 / 2020, donc le développement de cette programmation décentralisée rencontre un vif succès auprès des Communes du Sud Aveyron, elle reçoit une aide non négligeable du Département de l'Aveyron, de la Région Occitanie, du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du programme européen *Leader* et de la DRAC Occitanie dans le cadre de la Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en Territoire.

Donc le Théâtre de la Maison du Peuple est ainsi reconnu comme un pôle de référence dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant et sur un territoire assez large, qui s'étend chaque année sur tout le Sud Aveyron et ce travail fait l'objet de conventions de partenariat donc avec ces Communes et un Syndicat Mixte, donc j'ai cité les partenaires financiers de ce projet et je rajouterai aussi *Aveyron Culture* qui participe à des actions de médiation menées dans les Communes et notamment auprès des scolaires avec l'équipe de médiation du Théâtre et la Médiatrice du Théâtre de la Maison du Peuple.

Donc voilà vous savez le Théâtre propose des programmations dans ses murs et hors les murs donc ces *Échappées du Théâtre* cette année dix Communes ont fait part de leur souhait d'être partenaires sur ces *Échappées du Théâtre* :

- Creissels ;
- Roquefort ;
- Séverac d'Aveyron ;
- Saint-Georges de Luzençon ;
- Le Truel ;
- Montlaur ;
- Pont de Salars et le Syndicat Mixte du Lévezou ;

- Saint-Affrique ;
- Saint Jean d'Alcapiès ;
- Et l'association PACAP de Villefranche de Panat avec le Syndicat Mixte du Lézérou.

Là-aussi, donc deux nouvelles Communes nous rejoignent Saint Jean d'Alcapiès et Montlaur, donc comme tous les ans la ville de Millau et le Théâtre s'engagent à prendre en charge les frais liés aux prestations des compagnies et la participation à la charge des Communes est calculée en fonction à la fois des dépenses liées à l'accueil du spectacle, des recettes de billetteries et les contributions des différents partenaires que j'ai cités précédemment. Voilà donc c'est comme je l'ai déjà dit une programmation hors les murs qui rencontre tous les ans un beau succès et je remercie une nouvelle fois toute l'équipe du Théâtre et en particulier son Directeur qui porte ce projet au-delà des murs du Théâtre, c'est peut-être l'occasion de vous donner quelques chiffres de fréquentation si vous voulez pour 2018 :

- La fréquentation globale du Théâtre en nombre de spectateurs a été de quarante mille trois cent dix-neuf en 2018 ;
- Le nombre d'abonnés sur la saison était de six cent trois et neuf comités d'entreprise ;
- Donc les spectacles pour la saison municipale avec billetteries ont représenté neuf mille quatre cent soixante et une personnes dans les lieux ;
- Plus mille sept cent six sur les *Échappées* donc onze mille cent soixante-sept personnes en 2018, ce qui est assez remarquable et qui montre le rayonnement du Théâtre et son importance comme établissement culturel de référence dans le Sud Aveyron ;
- À cela s'ajoute les spectacles offerts à Noël aux maternelles et aux primaires deux mille cent quarante et un ;
- Les projets liés avec le projet Théâtre au Collège sept cent vingt élèves ;
- Les spectacles gratuits qui ont lieu dans le hall, soit pour la fête de fin de saison mille six cent soixante-dix-sept personnes en 2018.

Donc un total de seize mille deux cents spectateurs voilà.

Donc un grand merci à toute l'équipe du Théâtre, qui fait rayonner ce lieu. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame GAZEL ? »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible**

**Madame ORCEL**

« C'est un peu en baisse par rapport à 2017, légèrement en baisse, pas sur toutes les lignes, c'est assez variable, par exemple fréquentation globale du Théâtre en 2017 elle était de quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-onze spectateurs et de cette année quarante mille trois cent dix-neuf, mais sur le global voilà ça reste de très bons chiffres. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. D'autres remarque ? Donc, je mets la délibération 30 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« La 31 : une demande de subvention près de la DRAC. »

### **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 31 :**

#### **31. "Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du dispositif : rendez-vous en bibliothèques"**

« Alors là une demande de subvention qui concerne la Médiathèque du Sud Aveyron, la MESA, dans le cadre d'un dispositif qui est proposé par la DRAC, qui s'appelle : « *Rendez-vous en bibliothèque* » et qui prévoit un renforcement des liens avec les écoles primaires et donc la DRAC a lancé cet appel à projets doté d'une enveloppe Régionale de quarante-cinq mille euros avec des possibilités de subventions à hauteur de cinquante mille euros, des sommes investies dans ces actions culturelles et d'accueil des scolaires dans les bibliothèques et l'objectif de ce dispositif est de promouvoir des accueils innovants et des approches originales susceptibles de renouveler les traditionnelles sorties en bibliothèque ou accueil de classes.

Donc, il vous est donc proposé après avis favorable de la Commission Culture :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la DRAC Occitanie dans le cadre de ce dispositif.

Il faut savoir qu'on a pris contact avec la DRAC en lien avec un projet qui a déjà été mis en œuvre au sein de la Médiathèque qui s'appelait : *Le Tour du Monde en 80 Masques* avec l'exposition de masques du monde entier proposée par *l'Univers Théâtre* et la DRAC nous a déjà fait savoir de façon informelle qu'elle apporterait une aide à hauteur de 50 % du coût de cette action et donc une aide de mille euros, voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« La 32 : Une demande de subvention pour le *Festival Bonheurs d'Hiver 2019*. »

### **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 32 :**

#### **32. "Demande de subventions pour le Festival Bonheur d'Hiver en 2019"**

« Donc, là aussi c'est une délibération que nous passons depuis quelques années en lien avec l'organisation *du Festival Bonheurs d'Hiver* pour les fêtes de fin d'année. Donc la ville de Millau souhaite poursuivre l'organisation et le développement de ce Festival à la fois jeune public et arts de rue, afin de...

#### **Sonnerie dans la salle**

... c'est un peu musique de Noël. Donc ce festival qui avait pour objectif de redynamiser la ville de Millau au moment des fêtes de fin d'année, en proposant un événement culturel, des spectacles de qualité, en restant dans un esprit familial dans une ville à taille humaine c'est un peu ce que le public nous a fait remonter l'hiver dernier, c'est-à-dire qu'ils appréciaient de venir dans cette proximité à la fois, le fait de pouvoir se promener avec des enfants en ville, de pouvoir déambuler d'une animation à un spectacle et à une déambulation par exemple et voilà tout ça dans une ville à taille humaine, donc nous sommes en train de travailler à la fois avec nos partenaires associatifs et puis les équipes, bien évidemment, municipales sur la programmation 2019. Les visuels sont en cours de préparation et bien évidemment pour essayer de développer ce festival, il vous est proposé :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter des aides notamment auprès du Département de l'Aveyron qui l'an dernier nous a aidé à hauteur de quinze mille euros voilà.

Juste vous dire que le festival cette année aura lieu du 13 au 31 décembre sur planning un peu équivalent à l'an dernier mais avec beaucoup de surprises et de nouveautés également avec l'arrivée du Père Noël le 13, la Grande Parade le 14 et 15 décembre et puis du *mapping* vidéos dans la continuité de ce que nous avons proposé l'an dernier du 21 au 31 décembre, le feu d'artifice le 30 décembre et puis toutes les déambulations, des spectacles, des animations pour les enfants et les familles. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets cette délibération aux voix. Oui, Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Juste une question, on va dire technique, j'imagine que vous avez des contraintes telles que la Grande Parade se situe dix jours avant Noël, ça ne fait pas un peu long ? »

**Madame ORCEL**

« C'est un peu le temps le plus fort du Festival, donc c'est vrai que c'est aussi une façon de lancer le Festival et puis c'est... ? Elodie, peut-être tu diras quelques mots, mais on a différentes contraintes qui sont liées notamment au fait de ne pas bloquer le centre-ville juste le week-end avant Noël notamment pour les commerçants, la disponibilité aussi des bénévoles sur la parade, donc c'est vrai que c'est un choix qui a été fait de la positionner comme ça et en même temps on sait que c'est un événement qui draine de toute façon énormément de monde même si c'est un week-end qui est placé sur les vacances, donc c'est un choix aussi par rapport au fait que voilà cette Grande Parade draine beaucoup de monde, même je pense que quel que soit la date le public viendra pour cet événement. »

**Monsieur le Maire**

« Madame PLATET ? »

**Madame PLATET**

« Je confirme que c'est effectivement une demande. On reste encore sur ... »

**Madame ORCEL**

« Voilà, encore cette année. »

**Madame PLATET**

« L'an prochain en fait ça peut se déclarer encore différemment mais là on est un petit peu près de Noël et le risque c'est ça, c'est de finalement gêner sur ce week-end commerçant, mais c'est vrai que c'est une forte demande pour des gens qui peut-être viennent au moment de Noël et ils ne voient pas la Parade parce qu'elle est toujours décalée de Noël, donc on a un peu cette demande. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 33 pour une demande de subvention au sujet de *La Graufesenque* et la médiation numérique. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 33 :**

**33. "Demande de subventions pour la réalisation d'un dispositif de médiation numérique su Site archéologique de La Graufesenque"**

« Alors projet important sur lequel nous travaillons depuis longtemps, en tout cas sur lesquels nous étions en réflexion, donc la réalisation d'un dispositif de médiation numérique du site archéologique de *La Graufesenque*, parce que vous connaissez tous le site archéologique de *La Graufesenque* qui présente des vestiges qui sont difficiles à comprendre pour voilà, pour le grand public, difficile à lire et l'objectif donc de ce dispositif est vraiment de proposer un dispositif de médiation innovant sous forme ludique et éducative, en recourant aux nouvelles technologies, donc en faisant appel à de la reconstitution 3D, de la réalité virtuelle et de la réalité augmentée. C'est donc un dispositif qui a une vocation de médiation culturelle, mais aussi par ce dispositif innovant l'objectif c'est de développer l'offre touristique à destination des familles en lien avec le site de *La Graufesenque* et donc de renforcer l'attractivité touristique du Territoire et d'inscrire le site archéologique dans le parcours que la Région est en train de mettre en place de découverte des sites antiques donc de la Région Occitanie et le but de cette délibération est donc de présenter un plan de financement à titre prévisionnel afin d'aller solliciter les partenaires financiers et de l'inscrire également dans le cadre du contrat Grand Site Occitanie.

Donc vous avez le plan de financement hors taxe, qui est présenté à titre indicatif avec des pourcentages qui seront sollicités auprès des différents partenaires, voilà c'est un projet qui est en lien également avec notre volonté de développer les projets autour des nouvelles technologies et de l'innovation sur Millau avec le futur projet du *Sillex* et puis un groupe de travail va donc être mis en place afin de réaliser un cahier des charges, qui nous permettra après de consulter des entreprises qui travaillent dans ce domaine et nous espérons que le dispositif sera prêt pour la réouverture du site après la fermeture hivernale en avril 2020, voilà.

Et c'est un dispositif qui ne sera pas que virtuel, voilà l'objectif c'est vraiment de faire un parcours à la fois avec de la réalité augmentée, virtuelle mais aussi avec des ateliers consacrés, donc c'est tout ce qu'il nous reste à construire pour donner un cahier des charges complet. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions donc sur cette délibération importante ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc nous restons toujours à *La Graufesenque* sur la valorisation du mobilier archéologique. »

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 34 :**

**34. "Demande de subventions pour la réalisation d'une étude sur la conservation et la valorisation du mobilier archéologique de La Graufesenque"**

« Donc trois délibérations :

- Une délibération sur la réalisation d'une étude sur la conservation et la valorisation du mobilier archéologique de *La Graufesenque* ;
- La réalisation d'une étude diagnostic de conservation et valorisation du site archéologique de *La Graufesenque* ;
- Une délibération pour le projet de restauration du site archéologique de *La Graufesenque*.

Donc la ville de Millau souhaite initier un projet construit de valorisation patrimoniale afin de développer un axe culturel fort entre à la fois le Musée et le site archéologique de *La Graufesenque*. Alors vous le savez peut-être ou peut-être pas, je vais peut-être faire un petit état des lieux, les collections sont actuellement regroupées dans deux espaces de stockage, plusieurs entités archéologiques sont conservées dans des bâtiments type Algeco à *La Graufesenque* et d'autres part les réserves du musée.

Les réserves de *La Graufesenque* sont constituées de dix bâtiments, les espaces de stockage sont réduits, le climat était impossible à contrôler, les manipulations et la consultation des œuvres ne sont pas satisfaisantes, notamment si les scientifiques souhaitent venir les consulter. Depuis leur utilisation, il s'est créé un entassement des collections et les Algeco servent aussi de dépôts archéologiques ou de stockages de divers mobiliers. Donc il était temps, que nous nous penchions sur ce problème et le site archéologique de *La Graufesenque* étant dans un site majeur reconnu par tous, mais à ciel ouvert, les vestiges souffrent également de l'usure du temps et de la météo et l'architecte des Bâtiments de France, nous a fortement incité à mettre en place des interventions régulières pour leur préservation et la qualité de leur présentation au public et nous allons donc mettre en œuvre les travaux d'entretien des vestiges en 2019 et 2020.

Au-delà de ces travaux d'entretien, il est aussi nécessaire d'engager un projet d'envergure pour assurer à long terme la conservation des vestiges et du mobilier archéologique, ainsi que la construction d'un espace de médiation et de valorisation qui permettra là à nouveau d'inscrire le site dans le parcours de découverte de la Romanité en Région Occitanie. Donc dans cette perspective et c'est l'objet de ces trois délibérations, il est nécessaire d'engager une étude de diagnostic sur la conservation et la valorisation spécifique des vestiges archéologiques du site de *La Graufesenque*, donc cette étude devra définir l'état sanitaire du site, ainsi que les conditions de conservation adéquates, tant pour les vestiges que pour les collections conservées *in situ* et elle permettra de dégager les priorités en termes de travaux et les possibilités en termes de valorisation. Et puis elle est effectivement également un préalable requis à l'orientation du projet scientifique et culturel global sur lequel la nouvelle Directrice du Musée et du site devra travailler lorsqu'elle arrivera début juillet. Donc, il faut également engager une étude sur la conservation du mobilier archéologique pour déterminer les besoins soit sur des réserves externalisées ou sur un centre de conservation et d'études. Donc ces deux études permettront de formaliser un projet et un programme de travaux complets sur le site archéologique. Je ne reprends pas le détail des trois délibérations, si ce n'est pour dire, que dire de plus, si pour dire que le projet de valorisation du site archéologique de *La Graufesenque* s'inscrit dans le cadre là-aussi du contrat Grand Site Occitanie et vous avez pour les trois études les plans de financements prévisionnels pour mener à bien ces actions, voilà. Si vous avez des questions ? »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Karine. Là-aussi, délibération importante. Y a-t-il... enfin trois délibérations importantes, c'est le même projet, mais qu'on a été amenés à découper pour des raisons de financement et de mode d'éligibilité. Donc, est-ce qu'il y a des questions ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« La 37... Alors, attendez, excusez-moi, non, il faut que je les fasse voter les unes après les autres. Pardon. Donc nous avons voté la 34. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 35 :**

**35. "Demande de subventions pour la réalisation d'une étude diagnostic de conservation et valorisation du Site archéologique de La Graufesenque"**

« La 35, je mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 36 :**

**36. "Demande de subventions pour le projet de restauration du Site archéologique de La Graufesenque"**

« La 36, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Elle est donc approuvée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Monsieur le Maire**

« Donc là nous pouvons passer à la 37, sur le Label Ville d'Art et d'Histoire. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 37 :**

**37. "Demande de subventions pour le label Ville d'Art et d'Histoire auprès de l'État"**

« Donc là, demande de subventions que nous présentons également tous les ans dans le cadre du Label auprès de l'État, donc pour solliciter une subvention auprès de l'État pour le Label Ville d'Art et d'Histoire que la Ville a obtenu en 2010 et qui sanctionne une volonté forte de la Collectivité de valoriser la Culture et le Patrimoine. Donc pour faire vivre ce Label, il faut respecter les préconisations du Ministère de la Culture et de la Communication, qui sont détaillées en cinq volets, que je ne relie pas, sauf si vous souhaitez et afin d'aider la Collectivité à la mise en œuvre de ses actions dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'exercice 2019, l'État propose donc le versement d'une aide financière de sept mille cinq cents euros et donc il vous est donc proposé :

- D'approuver la demande de subvention soumise à l'État. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc là 38 : concernant l'étude de l'ergonomie de l'accueil de la boutique du Musée toujours dans la continuité de rénovation des salles du rez-de-chaussée ».

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 38 :**

**38. "Demande de subventions pour la réalisation d'une étude sur l'accessibilité du musée et l'ergonomie de l'accueil et de la boutique"**

« Voilà, toujours dans la continuité des travaux qui ont été engagés alors sur les salles de paléontologie en 2017 / 2018, sur la salle dédiée à la collection de *Gants Guibert* en 2018 et également fin 2018 et début 2019 vous l'avez peut-être vu si vous êtes allé voir l'exposition *Alechinsky*, qui est présentée actuellement au Musée, la salle d'expositions temporaires a également fait l'objet de travaux d'embellissement et d'agrandissement, puisque nous ne disposons plus de la salle d'expositions temporaires à l'étage voilà.

D'autre part vous connaissez le Musée, c'est un édifice qui date voilà du 18<sup>ème</sup> siècle, qui se développe sur quatre niveaux et qui n'est pas du tout accessible aux personnes à mobilité réduite et enfin l'espace d'accueil billetterie boutique n'est pas du tout adapté et pas ergonomique, donc un nouveau projet scientifique et culturel, comme je l'ai dit auparavant, doit être élaboré dans les prochains mois, afin de lancer un grand programme de rénovation du Musée et afin d'optimiser l'accueil des visiteurs donc une étude pour des travaux d'aménagement de l'accueil doit être engagée rapidement.

Donc il est proposé le plan de financement que vous retrouvez dans la délibération là-aussi dans le cadre du contrat Grands Sites Occitanie et il vous est donc proposé :

- D'approuver ce plan de financement de la réalisation de cette étude d'ergonomie sur l'accueil du Musée ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les aides financières auprès des partenaires qui figurent dans le plan de financement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération de 38 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous restons au Musée la demande de subvention sur l'été 2019. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 39 :**

**39. "Musée exposition été 2019, demande de subvention"**

« Alors donc ça concerne l'exposition à *Alechinsky*, qui est présentée actuellement donc au Musée, comme je l'ai dit pour la délibération précédente, donc suite à l'exposition *Hundertwasser* de l'été dernier *En Route pour le Bonheur*, qui a rencontré un grand succès, nous avons souhaité continuer dans cette politique culturelle de présentation d'œuvres d'artistes connus et reconnus au niveau international et grâce à l'intervention de Monsieur Jean-François CANAT, qui travaille dans le domaine de l'art à Paris et qui connaît très bien la Galerie *Lelong*, nous avons pu bénéficier d'une collaboration avec la Galerie *Lelong* pour la présentation de cette exposition là-aussi d'envergure, qui permet de présenter soixante ans de travaux sur le thème des affiches, on va dire, d'un des acteurs majeurs du monde artistique d'après-guerre Pierre *Alechinsky*, donc ce sont donc cent cinquante affiches qui sont présentées de façon thématique avec là-aussi un travail remarquable de l'équipe du Musée et de l'ancienne Directrice du Musée, puisque Madame AMALRIC comme vous le savez est partie au Musée de Cahors, mais elle nous a proposé d'assurer le commissariat de cette exposition tout en étant à Cahors avec l'équipe du Musée et le résultat pour ceux qui ont peut-être eu l'occasion d'aller voir l'exposition est assez remarquable, je pense, donc voilà on est un peu en décalage par rapport à l'inauguration qui a eu lieu le 10 mai, donc il vous est proposé :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels et privés.

Alors vous avez le budget prévisionnel de l'exposition, qui est annexé à la délibération, il est d'un total de vingt-quatre mille euros et nous sollicitons notamment le Département de l'Aveyron à hauteur de sept mille euros pour cette exposition.

Moi je tiens à vraiment remercier Monsieur Jean-François CANAT puisqu'il est venu nous rencontrer avec Claude il y a déjà deux ans et demi ou trois ans, alors voilà un nous proposant juste de nous mettre en contact avec la Galerie *Lelong*, qui est une prestigieuse galerie d'art à Paris pour nous permettre d'accueillir les œuvres d'artistes aussi connus que par exemple Pierre *Alechinsky*, voilà moi je trouve que quand des Millavois font cette démarche-là ça mérite d'être souligné et vraiment je remercie à nouveau très chaleureusement et puis on se réjouit de cette collaboration avec la Galerie *Lelong*, nous espérons qu'elle pourra être pérennisée dans les années à venir sur les œuvres d'autres grands artistes voilà et puis en espérant aussi que ça permettra d'inscrire le Musée de Millau et des Grands Causses entre Rodez et Lodève, on va dire, et peut-être même Montpellier puisqu'il y a des ponts qui ont été tissés aussi dans le cadre de la signature de la convention avec l'agglomération de Montpellier Méditerranée donc voilà que Millau soit sur le parcours des personnes qui viennent voir ces grandes expositions que ce soit à Rodez ou Lodève, puisque je pense que la ville de Millau a une carte à jouer dans ce domaine-là et le succès de l'exposition *Hundertwasser* de l'été dernier le montre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ? Nous nous associons aux remerciements en direction de Monsieur CANAT. Donc, s'il n'y a pas de remarque, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous restons au Musée avec là-aussi quelque chose qui fait plaisir... »

**Madame ORCEL**

« Oui. »

**Monsieur Le Maire**

« ...parce que les entreprises locales commencent à s'intéresser au mécénat d'entreprise en matière culturelle et notamment autour du Musée ».

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 40 :**

**40. "Musée de Millau Convention de Mécénat entre la ville de Millau et la SAS MACRIS"**

« Voilà, la SAS Macris, Monsieur et Madame CABIRON ont émis le souhait de venir soutenir l'exposition *Alechinsky, les affiches* par un don à hauteur de cinq mille euros, ils nous ont fait part de leur volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder justement aux œuvres de grands artistes tels que Pierre *Alechinsky* et donc nous nous réjouissons comme Monsieur le Maire le disait effectivement de ce premier mécène du Musée, alors je n'oublie pas *les Amis du Musée* surtout voilà qui sont les premiers mécènes du Musée au travers notamment de la gestion de la boutique et des bénévoles qu'ils reversent au Musée et voilà ce sont les premiers mécènes privés, donc nous en sommes très heureux un petit peu dans la continuité de ce qui se fait au Théâtre depuis plusieurs années, en espérant que d'autres mécènes se joignent voilà à cette première étape de mécénat et là-aussi je vais remercier Monsieur Jean-François CANAT, parce qu'on m'a dit qu'il fallait dire CANAT surtout, voilà puisque pour la petite histoire c'est lui aussi qui un jour m'a appelé en me disant : « *Voilà moi j'aimerais vous aider au-delà même du lien avec la Galerie Lelong et si vous souhaitez je peux essayer de vous mettre en contact avec Monsieur et Madame CABIRON pour voir s'ils accepteraient voilà d'être mécène de l'exposition du Musée, puisque la famille LECLERC est de son côté très sensible à tout ce qui est artistique.* » Je crois qu'ils ont un lieu d'exposition en Bretagne et puis donc nous avons grâce à l'intervention encore une fois de Monsieur CANAT rencontré Monsieur et Madame CABIRON, qui se sont montrés immédiatement très intéressés par cette exposition, je sais qu'ils étaient venus voir l'exposition *Hundertwasser* l'été dernier et ils vont régulièrement eux aussi de leur côté voir des expositions, donc voilà ça s'est fait de cette façon.

Dans le cadre de ce mécénat la Ville s'engage sur des points assez classiques :

- La mise à disposition de dix invitations pour le vernissage de l'exposition ;
- Et la présence du logo Leclerc Millau Creissels sur tous les supports de communication de l'exposition ;
- Et la mention du mécénat sur la plaquette de la saison à venir 19 – 20.

Donc après avis favorable de la Commission Culture, il vous est proposé :

- D'approuver la convention de mécénat entre la ville de Millau et la SAS Macris pour cette exposition *Alechinsky*.

Et nous remercions là-aussi chaleureusement Monsieur et Madame CABIRON. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur le Maire**

« Donc sur la délibération numéro 41, donc c'est une délibération un peu particulière d'abord parce que nous passons assez rarement des délibérations concernant des dénominations et là donc sur proposition de Madame GAZEL nous avons souhaité effectivement saisir l'occasion des travaux qui sont en cours au CREA aujourd'hui pour faire la proposition, que Madame ORCEL va vous présenter. »

### **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 41 :**

#### **41. "Dénomination CREA : « Gérard DERUY »"**

« Voilà effectivement comme Monsieur le Maire le disait effectivement Madame GAZEL au moment des vœux de la MJC a évoqué la possibilité de donner le nom de Monsieur Gérard DERUY au CREA et nous en avons parlé en Municipalité et nous avons effectivement trouvé que c'était une bonne idée, ça a également été présenté en Comité Consultatif de Dénomination des Espaces, des Équipements et Bâtiments Publics où là-aussi ce Comité Consultatif a émis un avis favorable. Alors je vais peut-être dire quelques mots puisque voilà, mais très succinctement et vous complétez peut-être ?

Gérard DERUY donc Maire de Millau entre 1983 et 1995. On lui doit plusieurs réalisations sur la ville de Millau notamment :

- La création de la place Emma Calvé ;
- La construction de l'Hôpital ;
- Celle de 2ISA ;
- Du District ;
- D'un nouveau stade jouxtant le gymnase du lycée en 1993 ;
- Et avec l'équipe municipale et grâce à l'implication donc de Monsieur Robert ARDOUREL, Gérard DERUY est à l'origine de la création du CREA, Centre de Ressources, de Rencontres d'Échanges, d'Animations aménagé dans l'ancienne institution *Sainte-Marie*. Alors des échos que j'en ai, moi je n'en ai pas souvenir, pourtant j'étais là voilà ça ne s'est pas fait très facilement, pourtant le bâtiment fait l'unanimité, je pense à l'heure actuelle, comme quoi parfois les projets ont du mal à être accepté au moment où ils sont proposés et puis quelques années plus tard on se rend compte de leur bien-fondé.

Donc voilà effectivement le CREA apparaissait comme le lieu le plus symbolique pour lui rendre hommage, voilà.

Donc, il vous est donc proposé de le renommée *CREA Gérard DERUY* et voilà la famille de Monsieur DERUY a été informée de cette démarche et nous pensons faire la cérémonie de dénomination au mois de septembre, voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, Madame ORCEL. Madame GAZEL ? »

### **Madame GAZEL**

« Juste vous remercier sincèrement, merci à toute l'équipe...

**Micro défectueux, inaudible.**

« ... de rendre cet hommage, largement mérité... »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, pour vos propos. Donc, je mets la délibération donc aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Madame ORCEL pour ces délibérations. »

***Adoptée à l'unanimité***

## **Monsieur le Maire**

« Nous passons aux délibérations Sports avec Monsieur SOULIE sur l'opération : *J'apprends à nager*. »

### **Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 42 :**

#### **42. "Opération « J'apprends à Nager »"**

« Oui. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Avant de présenter ces deux délibérations, je voudrais qu'on félicite l'équipe des cadettes du SOM Rugby, qui vont disputer la finale du Championnat de France à Moulin, dimanche contre Sarcelles et qu'on croise les doigts pour qu'elles ramènent le trophée imitant ainsi leurs aînés du Rugby à X, il y a deux semaines donc un premier titre c'est une excellente chose, un deuxième titre, ça serait plus que formidable.

Je voudrais aussi dire que dans le mois qui va venir il va y avoir dix-sept épreuves sportives dans le mois de juin et je voudrais remercier les services de la Mairie, qui font le maximum pour que ces manifestations puissent se dérouler de la meilleure manière.

Pour ce qui est du projet de la délibération *d'Opération j'apprends à nager*, vous savez que le Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté a décidé en mars 2015 la mise en place d'un *Plan National Citoyens du Sport*. Depuis le Centre National pour le Développement du Sport, le CNDS, lance chaque année un appel à projets intitulé : *J'apprends à nager*, pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup> de savoir nager.

On est bien pourvu à Millau puisque pratiquement toutes les écoles publiques et privées primaires vont régulièrement à la piscine. Si le SOM Natation a depuis 2015 conduit cette action, c'est la ville de Millau qui reprend depuis l'été 2018 cette opération dans le cadre d'un partenariat Comité d'Occitanie / Fédération Française de Natation / SOM Natation / ville de Millau. Ce dispositif est l'occasion de conduire une action commune Ville / Club mettant en valeur leurs savoir-faire réciproques. Les objectifs de ce dispositif : *J'apprends à nager* sont divers :

- Réduire les inégalités ;
- Réduire le déficit du savoir nager ;
- Dispenser un savoir nager sécuritaire et écarter le risque de noyade ;
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques ;
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation.

La cible, c'est les enfants de six à douze ans, ne sachant pas nager. L'opération sera conduite entre le 9 et le 23 juillet dans le bassin de cinquante mètres du centre aquatique municipal.

Ce sont des stages apprentissage dix heures obligatoires totalement gratuit pour l'enfant, j'insiste bien totalement gratuit pour l'enfant.

Séance d'une heure mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Huit à quinze enfants maximum par stage et par Éducateur Sportif.

La Ville recevra diverses dotations.

La Ville perçoit du Centre National du Développement du Sport, le CNDS via le Comité Régional de la Fédération Française de Natation une aide financière :

- De trente-quatre euros de l'heure par MNS ;
- Et trois cents euros de prestations de coordination stage.

Le partenariat avec le SOM Natation, le club s'engage à licencier tous les enfants s'inscrivant dans ce dispositif, le montant de la licence applicable est de quinze euros par licencié, dont le remboursement intégral sera assuré par le Comité Régional de la Fédération Française de Natation auprès du SOM Natation.

En échange, le CNDS via le Comité Régional de la Fédération Française de Natation versera une indemnité de cent huit euros de frais administratifs par stage.

Je voudrais insister sur cette mesure, je crois que vous avez vu un peu à travers la presse que notre Ministre, qui en connaît quelque chose sur la Natation, envisage la reconduction pour 2019 et même en abaissant l'âge, puisque c'est à partir de trois ans que les enfants seraient pris dans ce dispositif.

Je voudrais signaler quand même aussi qu'un article de *Midi Libre* du 19 juillet 2017 disait que les Français ne savaient pas trop nager et que le deuxième cas de décès chez les enfants de un à quatre ans, c'était une deuxième cause de mortalité, donc après les accidents de la route.

Donc, je crois que ce dispositif est important et je demande à Monsieur le Maire de pouvoir prendre la délibération et de faire voter cette délibération. »

## **Monsieur le Maire**

« Merci. Donc délibération importante. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

## **Monsieur CHIOTTI**

« Oui moi je voudrais savoir pourquoi lorsque c'était porté par le SOM Natation, il y avait en moyenne quatre-vingt-dix enfants qui participaient et pourquoi l'an passé, repris par la Régie municipale il n'y avait que trente-sept d'inscrits ? Voilà, je voudrais savoir d'où vient cette baisse ? »

## **Monsieur SOULIE**

« Je n'ai pas l'explication, mais je peux m'en assurer, je pense que peut-être le Club, c'était avant que la DSP, c'était pendant... à quelle époque l'année dernière ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Non, c'était le SOM l'a conduite de 2016 - 2017... »

**Monsieur SOULIE**

« Toujours les mois d'été ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, toujours puisque les deux premières années c'était à la piscine des *Charmettes*, ils ont beaucoup bataillé pour avoir l'accès au bassin de cinquante mètres et ils l'ont fait un an, quatre-vingt-dix enfants, enfin quatre-vingt-sept exactement et cette année il y a eu trente-sept, voilà. »

**Monsieur SOULIE**

« Je ferai l'étude et je vous répondrai la prochaine fois, il n'y a pas de problème. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Enfin, moi je sais qu'il a une..., excusez-moi ! Il y a une volonté manifeste des élus de vouloir pousser là-dedans, mais en contrepartie je ne suis pas sûr que du côté du bassin, il y ait les mêmes volontés, quoi. Voilà, donc il faudrait peut-être faire le nécessaire pour que ça marche comme il faut dans les deux sens. On sait très bien de quoi je parle, ça dure depuis 2003... »

**Monsieur SOULIE**

« Je vais me renseigner sur les chiffres que vous me dites... »

**Monsieur CHIOTTI**

« ... ça fait dix ans que ça dure et puis... »

**Monsieur SOULIE**

« ... et puis je vous apporterai l'explication au prochain... »

**Monsieur CHIOTTI**

« ... très bien, merci de transmettre. »

**Monsieur Le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Oui, le savoir nager, comme on dit, est une compétence essentielle donc le souci que vous avez vous honore, moi j'aurais juste une question, puisque je lis que les enfants sont repérés conjointement par les Éducateurs Sportifs de la Ville et les Services de l'Inspection, étant donné que ça concerne les enfants de six à douze ans et donc à douze ans nous avons des collégiens dans les Collèges privés et publics de la Ville, parmi ces collégiens l'enseignement du savoir nager donc est un enseignement obligatoire jusqu'en 5<sup>ème</sup>, d'ailleurs par hasard cette semaine beaucoup d'élèves sont évalués sur cette compétence en 6<sup>ème</sup> et donc ça se poursuit jusqu'en 5<sup>ème</sup>.

Est-ce qu'il y a un lien avec les Collèges concernant ces stages, puisqu'on sait que..., enfin vous devez savoir que certains élèves de collège 6<sup>ème</sup> ne maîtrisent absolument pas la natation pour des raisons diverses, qui tiennent à leur passé scolaire, leur passé familial et est-ce que ces élèves donc qui sont repérés dans les écoles primaires, très bien, bravo ! Mais ces élèves-là qui sont en 6<sup>ème</sup>, est-ce qu'ils sont aussi repérés par les services de l'Éducation Nationale ou les Éducateurs Sportifs ou est-ce qu'il y a un lien avec par exemple les professeurs d'EPS dans les Collèges de la Ville ? Puisque comme le disait Monsieur CHIOTTI, si on n'atteint pas le nombre maximum, peut-être qu'il y a quinze élèves en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, qui ne savent pas nager et qui pourraient bénéficier de cette action et qui peut-être par manque de communication ou de mise en relation n'en bénéficieraient pas, ce serait dommage, voilà. C'était juste une remarque, si ce n'est pas fait, peut-être qu'on pourrait l'envisager, puisque le mois de juillet, c'est dans un mois et demi ? »

**Monsieur SOULIE**

« Le chiffre que je peux vous dire, c'est que les primaires qui sont en classe pendant l'année scolaire à Millau 90 % savent nager en rentrant en 6<sup>ème</sup>. »

**Monsieur FABRE**

« 90%... »

**Monsieur SOULIE**

« ... il est possible que ce qui viennent de l'extérieur ne sachant pas nager, diminue ce... »

**Monsieur FABRE**

« D'où ma question 90 %, il reste 10 %. »

**Monsieur le Maire**

« De mémoire, c'est un sujet sur lequel on avait déjà été amené à travailler sur le constat que vient de faire Monsieur SOULIER, c'est effectivement de voir qu'en fait ce ne sont pas les enfants, qui ont fait leur cursus primaire à Millau, puisque de façon assez quasi systématique ils ont tous suivi le protocole : *Savoir nager*. Effectivement comme vous le disiez, le delta restant sont des enfants qui viennent intégrer Millau au-delà du Collège et je crois que nous étions restés très basique, lorsqu'on s'était penché sur le sujet, très basiquement sur des problèmes de lignes d'eau et de créneaux qui n'étaient pas toujours compatible entre les..., enfin compatibilité entre créneaux piscine et créneaux d'emploi du temps scolaire. De mémoire, il y avait aussi un élément comme ça, mais le sujet avait été évoqué avec une volonté

commune à la fois des établissements et de la Ville de trouver des solutions, mais manifestement c'était ce qu'on peut déplorer, puisque c'est pour le coup des difficultés matérielles à réactualiser comme information, mais j'ai ce souvenir-là. Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Subvention exceptionnelle au SOM Judo. »

**Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 43 :**

**43. "Subvention exceptionnelle au SOM JUDO"**

« Alors, subvention exceptionnelle au SOM Judo. Le SOM Judo a été créé à Millau en 1950. Il a formé un grand nombre de jeunes sportifs et sportives et obtient chaque année de bons résultats et ce malgré une situation financière très délicate, qui exige une réorientation de fonctionnement du Club. Nous avons rencontré à trois reprises les dirigeants du Judo :

- Une première fois fin 2018 à la suite de la démission de la Présidente et de la restructuration de l'équipe dirigeante et nous leur avons demandé et ils étaient en demande d'avoir une subvention exceptionnelle ;
- Nous les avons rencontrés une deuxième fois, ils nous ont présenté un budget prévisionnel avec le doublement de subvention allouée chaque année, ce que nous n'avons pas accepté et nous leur avons demandé de revoir leur copie ;
- Et nous les avons rencontrés une troisième fois, en leur présentant notre vu, notre proposition c'est-à-dire deux mille quatre cents euros de subventions exceptionnelles mais à trois conditions :
  - D'une part à ce que le SOM Judo enlève le nom de Karaté, puisqu'il n'était plus affilié à cette fédération de Karaté ;
  - La deuxième, c'est de présenter un budget prévisionnel y compris en comprenant les deux mille quatre cents euros que nous leur proposons ;
  - Et la troisième condition, c'était de..., étant donné qu'il y avait eu des effectifs en baisses, de présenter des créneaux horaires qui puissent dégager la liberté à une autre section, le Karaté, la section Karaté qui est une autre association de pouvoir rentrer dans le Dojo de Millau.

Ils ont accepté ce qui va se faire en septembre, il y aura trois associations qui pourront disposer du Dojo municipal, c'est-à-dire le SOM Judo, l'Aïkido et le Karaté.

Alors pourquoi cette subvention exceptionnelle, parce que je pense que quand même ils font un effort particulier de restructuration et ils ont quand même des résultats et notamment il y a quinze jours, c'était une remise de ceinture noire, qui a été enregistrée, c'est pour ça que je vous demande, après avis favorable de la commission à cette subvention exceptionnelle et je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire voter, si c'était possible. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, pour ces précisions et ce soutien au club. Donc, y a-t-il des questions sur cette délibération particulière ? Non. Je la mets aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Monsieur SOULIE. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous passons aux délibérations, Madame SUDRES-BALTRONS, délibération 44. »

**Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 44 :**

**44. "Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association « Œuvre du Vestiaires des Écoles Publiques"**

« C'est une délibération que vous connaissez nous la passons chaque année, donc c'est l'attribution d'une subvention donc d'un montant de vingt-cinq mille quatre cents euros. L'association donc l'Œuvre du Vestiaire des écoles publiques, juste pour petit rappel, vient en aide matérielle ou financière aux familles qui sont en difficulté, elle gère les subventions ou les crédits octroyés par la Collectivité au bénéfice des enfants, qui font des sorties scolaires comme les sorties au ski ou classes vertes ou les classes de découverte et elle assure aussi la maintenance et le renouvellement du matériel qui est mis à la disposition des écoles, du matériel pour la pratique des activités de pleine nature. Donc l'an dernier la subvention était de vingt-cinq mille quatre cents et la demande du coup c'est de maintenir ce montant-là, vous avez un bilan qualitatif et financier juste pour vous montrer un petit peu comment ont été distribués ces vingt-cinq mille euros, juste pour rebondir par rapport à la discussion que nous avons eu tout à l'heure, par rapport aux repas, des familles les plus en difficulté donc et là je sais qu'il s'agit de familles qui ont eu du mal à régler la facture de restauration scolaire donc on les a aidés à travers cette association, je sais aussi déjà ça on le verra dans le bilan l'an prochain, que nous avons été sollicité cette année pour aider d'autres familles qui avaient des difficultés à payer, donc voilà soyez rassuré cette association permet aussi d'aider ces familles-là voilà.

Donc cette délibération, on vous demande :

- D'approuver les termes de la convention qui est jointe, la convention entre la ville de Millau et l'association l'Œuvre du Vestiaire dont le Président est Monsieur DUTHEUIL, le directeur de l'école du Puits de Calès ;
- Et donc d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame SUDRES-BALTRONS. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Monsieur le Maire**

« Monsieur NIEL sur subventions aux Centres Sociaux. »

**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 45 :**

**45. "Subventions assorties de conditions d'octroi : convention d'objectifs et de financement avec les Centres Sociaux Causses et Tarn"**

« Aujourd'hui, les Centres Sociaux sont de véritables acteurs du territoire, acteurs de proximité au service des habitants qui développent un fort partenariat tant institutionnel, qu'associatif. La ville de Millau et l'association des Centres Sociaux de Millau Grands Causses sont liés de manière contractuelle depuis de nombreuses années. Les dernières conventions d'objectifs et de moyens ont pris fin le 31 décembre 2018, et c'était commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Donc nous avons travaillé en collaboration avec le Président des Centres Sociaux, Madame la Directrice, le Conseil de l'administration, Madame LACAN, moi-même et aussi nous avons rencontré la CAF, qui sera partie prenante dans cette convention, mais qui elle signera directement avec les Centres Sociaux.

De nouveaux contrats de projet intitulés pour *Mieux Vivre Ensemble* ont été définis pour les années 2019 à 2022.

La Municipalité souhaite accompagner l'action des Centres Sociaux et participer à leur fonctionnement en mettant à disposition des locaux et en accordant une subvention annuelle de :

- Quatre-vingt mille euros pour le Centre Social Causses ;
- Et quatre-vingt-un mille euros pour le Centre Social Tarn.

Il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectif et de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

À titre d'information je me permets d'ajouter qu'il y a une mise à disposition de nouveaux locaux plus grands, plus lumineux suite à la rénovation réussie des *HLM Viastel*. Merci à Millau Grands Causses Habitat qui s'appelle maintenant Aveyron Habitat pour cette démarche sociétale. »

**Monsieur ????????**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur NIEL**

« Très bien. »

**Monsieur ????**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Très bien ! Beau programme. Merci. »

**Monsieur NIEL**

« Donc je demande à Monsieur le Maire, je ne sais plus où je l'ai... »

**Monsieur DIAZ**

« Qu'est-ce qu'on demande au Maire ? »

**Monsieur NIEL**

« Vas-y ! »

**Monsieur DIAZ**

« D'approuver les termes de la convention... »

**Monsieur NIEL**

« Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« D'approuver les termes de la convention d'objectif et de financement ci-annexée avec les Centres Sociaux ; Et de m'autoriser ou mon représentant à accomplir les formalités nécessaires.

Donc, je mets la délibération 45 aux voix, s'il n'y a pas de question. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Monsieur NIEL »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous passons à Monsieur NAYRAC pour l'information sur les acquisitions par voie de préemption. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 46 :**

**46. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"**

« Bien. Comme à chaque Conseil donc on fait un petit récapitulatif des DIA qui ont été signées depuis le dernier Conseil au nombre de soixante-cinq, vous les avez sous les yeux, rien à dire, pas de... »

**Monsieur le Maire**

« Nous n'avons fait aucune acquisition par voie de préemption. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, aucune. »

**Monsieur le Maire**

« Donc ça c'est une information, donc du Conseil, il n'y a donc pas de vote. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur le Maire**

« Nous allons passer à la 47, qui est un bilan des acquisitions et des ventes. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 47 :**

**47. "Bilan des acquisitions et ventes 2018"**

« Alors je dis bien c'est un bilan c'est-à-dire qu'il y a eu lieu à cinq acquisitions pour un montant d'un peu plus de deux cent quatre-neuf mille sept cent quatre-vingt-deux euros :

- Il y a une parcelle de terre rue du Champs du Prieur ;
- Un ensemble immobilier 31, 33, 35 c'est dans le cadre de l'ORI ;
- Un immeuble bâti 3, place du Voultre, c'est aussi dans le cadre de l'ORI ;
- Une parcelle de terre boulevard Jean Gabriac à la société ENEDIS, alors ça c'est une acquisition qu'on a faite suite à...., c'est ENEDIS qui nous l'a cédé ;
- Une parcelle en nature de voirie, impasse de la Sérénité ça c'est pour l'ouverture de la route qui donne sur le Pôle Petite Enfance.

Il y a cinq ventes, qui ont été faites pour un total de recettes de cinq cent dix-neuf mille euros, alors ce sont :

- Deux baux de réhabilitation de quarante-cinq ans et trente-cinq ans sur deux immeubles bâtis 8, rue Saint-Antoine est aussi aux 15 et 17, rue du Voultre ;
- Un terrain aménagé en camping, donc je ne reviendrai pas sur ce terrain-là ;
- Une parcelle en nature de terrains nu, rue du Barry, ce sont des parcelles à l'EHPAD des Terrasses des Causses, c'est la parcelle qu'on a cédée pour le futur EHPAD ;
- Et une parcelle en nature de terrain nu, ancienne RN 9, Coste Vieille, c'est en montant la côte de *La Cavalerie*, c'est une ancienne piste, qu'on a cédée à un Monsieur qui s'est porté volontaire pour l'acquérir.

Voilà vous avez dans le premier bilan des acquisitions, un premier tableau là-haut que vous avez en première page se sont tout simplement les prévisions qui vont être faites en 2019, donc je n'y reviendrai pas, s'il y a qu'un truc qu'on peut dire, c'est si vous tournez la page vous avez deux ensembles à un euro, c'est tout simplement ce qu'on a cédé pour l'EHPAD rue Jean Moulin.

**Monsieur le Maire**

« Merci donc là aussi il s'agit de pendre acte donc... Oui, pardon ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Juste une question-là, je voudrais savoir qui il y a derrière *Habiter 12* là, il n'y a pas de nom, c'est une association, c'est une ... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, *Habiter 12*, c'est un prestataire qui rénove les immeubles pour faire du logement social. Tout simplement. C'est un prestataire, comme au même titre que *SOLIHA* etc. »

**Monsieur le Maire**

« Donc voilà il suffit de prendre acte. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Monsieur le Maire**

« Délibération numéro 48 projets de Maison de santé pluridisciplinaire. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 48 :**

**48. "Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire – Délégation de Maître d'Ouvrage Publique à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

« Je regarde le numéro, je ne m'en souviens pas. Alors 48 : projets de Maison de Santé pluridisciplinaire. Alors le développement et l'attractivité du territoire nécessitent de maintenir et de développer des services à la population et plus particulièrement en matière d'offres et de santé publique, c'est pourquoi la Commune a engagé une réflexion visant à créer un outil moderne d'accueil des professionnels de santé.

La création d'une maison de santé au centre-ville de Millau quartiers de *La Capelle* va permettre de conforter l'offre de soins du territoire et de palier à la désertification médicale et paramédicale du cœur de ville Millavois.

Alors c'est en bas de la place François Mitterrand. Cette maison de santé regroupera dans un lieu unique avec un accueil commun un ensemble de professionnels de santé, au rez-de-chaussée d'un immeuble esplanade François Mitterrand, comme je viens de vous le citer.

Ce plateau d'une surface de sept cent trente mètres carrés sera construit par *Aveyron Habitat* avec une livraison prévue en 2020.

La Communauté de Communes dispose d'une expertise technique et financière pour le montage et le suivi de projets de type maison de santé c'est pourquoi la ville de Millau a sollicité une prestation de service de la Communauté de Communes dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

La présente délibération a donc pour objet d'une part :

- D'approuver le principe de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes Grands Causses ;
- Et d'autre part d'approuver et d'autoriser la signature du projet de convention ci-joint avec la Communauté de Communes.

Donc après avis de la commission, il nous est demandé :

- D'approuver ce principe de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes pour la réalisation de cette opération d'une maison de santé ;
- D'approuver le projet de convention en tenant compte toutefois que le plan de financement et les modalités financières relatives à cette délégation maîtrise d'ouvrage seront précisés par voie d'avenant à la convention, après l'attribution de l'ensemble des marchés et la notification des subventions à percevoir ;
- Et enfin d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention annexée et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur NAYRAC. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, moi j'ai un certain nombre d'interrogations sur ce dossier, on l'avait déjà évoqué lors d'un précédent Conseil. Monsieur DIAZ me contredira si je dis une bêtise, j'ai vu passer dans les documents budgétaires prospectifs un financement de la Ville à hauteur de six cents mille euros. C'est bien ça ? Ce chiffre a été évoqué. Alors moi je me dis six cents mille euros pour une maison... »

**Monsieur DIAZ**

« Vous n'avez absolument pas compris... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non. Je viens de le dire... »

**Monsieur DURAND**

« Alors, de combien il est ? Oui, donc... »

**Monsieur NAYRAC**

« Pour le moment c'est le principe... »

**Monsieur DURAND**

« Oui, Alors moi je veux bien voter les principes, mais on ne fait pas des *chèques en blanc* là, on ne peut pas voter..., acter des principes si on ne sait pas ce qu'il y a derrière. Une maison pluridisciplinaire de santé, je lis le..., je sais que celle des *Ondes*, la Commune avait abondé à hauteur de cent mille euros, celle qui sur la place Emma Calvé de l'UMM à la Commune n'a rien donné. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, parce qu'il n'y avait pas de médecin. »

**Monsieur DURAND**

« Parce qu'il n'y avait pas de médecin, si, il y a des médecins... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, il n'y avait pas le compte. »

**Monsieur DURAND**

« Il n'y avait pas de... ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Il n'y avait pas le compte, je crois qu'il y avait une raison pour laquelle on ne pouvait pas... »

**Monsieur DURAND**

« Toujours est-il que la maison de santé qu'il y a à la pharmacie du Stade, la Commune n'a pas abondé non plus, si je ne m'abuse et là il nous sort un projet de maison de santé pluridisciplinaire donc je vois la liste des praticiens, je me demande si c'est des nouvelles installations ou des transferts de praticiens déjà existants. Si on reprend la liste, enfin on n'a pas les noms. Mais bon moi j'ai quand même mis quelques noms sur certaines spécialités et jusqu'à présent je crois qu'il y a pas mal de déménagements, je vois qu'il y a un pharmacien qui va être dans la maison de santé, alors qu'il est déjà installé sur la place de *La Capelle*, moi je m'excuse, je ne veux attaquer personne, mais je me demande si on ne fait pas de *chèque en blanc* à certaines personnes, enfin il y a beaucoup de détails qui me choquent là-dessus et c'est vrai que moi de point de vue personnel je m'abstiendrai parce qu'on ne sait pas ce qu'il y a. On fait un *chèque en blanc*. Moi, si vous me donnez une liste de spécialistes et de praticiens nouveaux qui s'installent à Millau, sur le principe de financer des maisons de santé, je suis tout à fait d'accord, mais si on part sur une base de six cents mille euros, alors que précédemment on était autour de cent mille euros pour une et zéro euro pour les autres. Je suis désolé, nous tant qu'on n'aura pas d'éclaircissement plus précis là-dessus, je pense que nous nous abstiendrons. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Je m'abstiendrai aussi pour les mêmes raisons, en insistant sur le fait qu'évidemment je n'ai rien et nous n'avons rien contre le principe des maisons de santé qui émergent partout en France, qui sont une excellente réponse, cette mutualisation dans les zones rurales est une excellente réponse, donc là-dessus sur le principe, sur la raison de ces maisons de santé, sur leurs installations, nous n'avons rien contre. Par contre, donc si on résume l'investissement de la Collectivité, le coût de la Collectivité pour les trois maisons de santé existantes ça fait un coût moyen de trente-trois mille euros virgule trois cent trente-trois, d'accord et là le coup de six cents mille euros seraient dix-huit fois supérieur. Si on le dit autrement avec le coût que la Collectivité mettrait dans cette maison de santé, on pourrait créer dix-huit autres maisons de santé comme celles dont on dispose actuellement. L'écart est tellement énorme entre l'investissement qu'on connaît depuis quelques années vis-à-vis de ces maisons de santé et celle-ci qu'on ne peut, pour ma part je ne peux voter contre, je m'abstiendrai. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Juste compléter mon propos et je vois aussi dans la liste des personnes accueillies, une structure de services à la personne. Alors si vous pouvez m'éclairer, ce que c'est qu'une structure de services à la personne ? Moi, j'ai une petite idée, mais dites-nous Millau ne manque pas de service structure à la personne. Non, mais je suis désolé ! J'ai même lu sur le journal dernièrement, qu'il y avait des structures de services à la personne qui demandaient des financements, sinon elles *mettaient la clé sous la porte*, donc peut être avant d'en créer une nouvelle, aidons, pérennisons celles qui existent déjà. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Donc je crois qu'il faut être précis, ne pas tout mélanger et il faut être clair.

Sur la première partie concernant les aides que vous avez évoquées sur d'autres réalisations et j'emploie le mot réalisation à dessin, parce qu'il faut là pour le coup, je pense que vous êtes parfaitement au courant Monsieur DURAND compte tenu de votre activité professionnelle, des différences dans ces regroupements de professionnels, on ne peut pas mettre le même label sur tout les groupements de professionnels d'accord. Donc ce n'est pas parce que nous avons des médecins et des kinés ou des infirmiers, qui sont dans le même bâtiment que nous sommes sur une maison de santé pluridisciplinaires et pluri professionnelles, donc les choses ont, les termes ont un sens et derrière ce terme et derrière ce sens, la déclinaison des aides n'est pas la même d'accord ! Vous avez fait référence à trois projets :

- Sur le projet au Stade, il n'y a pas eu de demande des professionnels dans la mesure où nous étions, je dirai, « simplement », mais le simplement n'est pas péjoratif, sur une nécessité de regroupement pour des raisons notamment, comment dire, de commodité et d'accessibilité de regroupement de médecins dans un même bâtiment, pour illustrer un peu plus le propos, on a dans un même lieu une juxtaposition de cabinets médicaux dans même lieu, d'accord ! Donc ça, on est sur du bâtiment, je dirais, bon ce n'est pas péjoratif, c'est pour essayer de distinguer les choses, parce qu'elle a tout son intérêt et fort heureusement qu'on a ce regroupement-là, qui permet d'avoir une certaine dynamique dans le fonctionnement de la structure de santé ;
- Le deuxième cas de figures, qui était celui des Ondes. On a là une création d'une structure, d'une société et qui gère etc. et cette structure a été aidée sur la base d'une délibération qui avait été adoptée donc sous le mandat précédemment et à juste titre, très bien ! Qui conditionnait l'aide aux nombres de praticiens et a un volume financier par nombre de praticiens à condition qu'il y ait de mémoire au moins trois médecins généralistes dans

la structure, donc la maison de santé que vous évoquez a été aidée sur cette base là, ce qui était très bien. Nous avons alors été amenés à modifier en début de mandat les critères d'attribution d'aides publiques sur la base de l'ancienne délibération, mais qui n'était qu'une évolution, j'allais dire, dans le sens de l'histoire de cette délibération, je crois que c'était notamment une question de périmètre, un peu comment dire, de périmètre pour éviter que les maisons de santé... »

**Monsieur ????**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Voilà soient..., enfin je ne sais pas si on peut, une zone de patientèle, on va dire, pour être clair et ça n'avait été que dans ce sens-là. Là, le cas de figure est différent pour deux raisons :

- Première raison c'est que nous sommes dans un regroupement de professionnels qui au moment de son groupement a établi un projet médical d'établissement, qui a été validé et cautionné par l'ARS bon, donc ça c'est le préalable, le B à Ba, enfin c'est le préalable qui est obligatoire pour être éligible à une certaine catégorie de fonds publics, c'est exactement le même cas de figure qui a été adopté à Saint-Georges et qui a été adopté à Aguessac. On est dans un autre cas de figure, mais c'est le même principe. Ce qui fait que nous avons à aborder nous en Conseil municipal cette façon de fonctionner puisque ces subventions ne peuvent être versées qu'à une structure publique sur l'installation à partir du moment où il y a validation de l'ARS, c'est la raison pour laquelle nous le portons au titre de la Collectivité et comme ça s'est fait sur les autres maisons de santé, il y a auprès de la Com Com une délégation de maîtrise d'ouvrage pour que la Com Com prenne le relais, ça c'est la première particularité ;
- La deuxième particularité c'est le lieu, c'est-à-dire que le lieu d'installation est à l'intérieur d'un bâtiment, qui est un bâtiment, on va dire, public puisque c'est un bâtiment porté par *Aveyron Habitat* et qu'à ce titre-là *Aveyron Habitat* en tant que bailleur public ne peut avoir, j'allais dire, comme client en portage que des structures publiques donc la Collectivité, voilà c'est la raison pour laquelle on se porte doublement, on porte un double intérêt sur ce projet ;
- Le troisième élément qui moi, sur lequel j'ai été sensible, c'est qu'en fait quand on analyse, on va dire, la couverture médicale du cœur de ville, je fais abstraction du regroupement de la place Emma Calvé qui au final est récent par rapport à la démarche générale, on s'aperçoit qu'on a, je dirais, en *intramuros*, si je puis dire, de moins en moins de praticiens par un arrêt parfois des praticiens, mais aussi pour les raisons de mobilité que j'évoquais tout à l'heure, c'est qu'ils ont de plus en plus de contraintes d'accessibilité et donc quand ils ont à refaire des cabinets, ils vont plutôt sur la périphérie qu'en cœur de ville et que ça nous paraissait le bon moyen de maintenir et de garder en hyper centre une activité pluri professionnelle de santé.

Moi, je ne serais pas compétent, je le dis honnêtement, en tout cas moins que vous, pour décliner les professionnels qui sont là-dedans, ce que je peux dire, c'est qu'à ma connaissance, il y a une trentaine de praticiens qui sont..., c'est le chiffre qu'ils m'ont annoncé donc... »

**Monsieur SOULIE**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Bon écoutez, moi je... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non mais, vous vous trompez... »

**Monsieur le Maire**

« Attends, je termine juste... »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, mais là, il annonce la pharmacie, regardez ... »

**Monsieur FABRE**

« Dix-neuf sur la liste, excusez-moi mais il n'y a pas de pénurie de pharmaciens dans le centre-ville. »

**Monsieur le Maire**

« Je ne vous parle pas de la pharmacie-là, je vous parle de la maison pluri professionnelle. »

**Monsieur DURAND**

« Oui, mais justement... »

**Madame GAZEL**

« Il n'y a pas de nouvelle pharmacie ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Il n'y a pas de nouvelle pharmacie ! »

**Monsieur DURAND**

« Heureusement ! »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est marqué dessous. »

**Monsieur le Maire**

« Et je ne sais plus ce que je voulais dire, vous m'avez perturbé, j'ai perdu le fil, donc oui et donc le ..., bon je sais plus le fil j'avais, en tout cas c'est..., le nombre de praticiens et la multi activité, qui est proposée correspondait à la notion de maison pluriconfessionnelles, ou pluridisciplinaires et encore une fois avec la validation de l'ARS. Voilà pourquoi moi je trouve intéressant de porter ce projet. »

**Monsieur DURAND**

« Je ne remets pas en cause le fait de porter ce genre de projet, ce n'est pas le problème... »

**Monsieur le Maire**

« Et alors, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? »

**Monsieur DURAND**

« La question que je vous pose : une maison disciplinaire, des médecins de centre-ville il y en a encore, visiblement ça ne sera pas de nouveaux praticiens, enfin pas dans la majorité, il y aura peut-être des nouveaux praticiens, je ne préjuge pas, mais visiblement actuellement il s'agit d'un déménagement de praticiens qui sont déjà en ville. »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Monsieur DURAND**

« Je ne vois pas pourquoi la Collectivité devrait payer le déménagement à hauteur de six cents mille euros pour des gens qui sont déjà en exercice sur notre ville. Si vous m'amenez un Ophtalmo, si vous m'amenez, je suis tout à fait d'accord, je vous dis, le principe on ne le remet pas en cause, moi c'est la somme qui me choque... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais on est d'accord ! Mais, moi... »

**Monsieur DURAND**

« Six cents mille euros ! »

**Monsieur le Maire**

« Alors après ce qui a été clairement dit, c'est que là on est sur la délibération qui déclenche le phénomène, puisqu'après c'est à la Communauté de Communes puisque c'est elle qui va être aidé, c'est à la Communauté de Communes à présenter le plan de financement, mais moi ce qui m'intéresse par rapport à ce que vous venez de dire, c'est tout justement que ça nous permettent de garder des médecins en centre-ville et que ces médecins-là... »

**Monsieur DURAND**

« Ils s'y sont déjà ! »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais ils y sont, mais tant mieux, mais c'est de les garder... »

**Monsieur DURAND**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« ...parce que..., non mais oui, mais ce que, mais vous dites ça, mais ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'on a des médecins qui étaient un centre-ville, qui ne sont plus en centre-ville qui sont à la périphérie et moi ce qui m'intéresse dans la démarche, c'est de garder justement des médecins même s'ils sont déjà en centre-ville, de les garder en centre-ville et puis vous avez le coût d'objectif derrière et en suite le plan de financement doit être vu et oui et ensuite mis en regard du loyer que la Collectivité va percevoir pour rembourser le prêt. »

**Monsieur ASSIER**

« Investissement. »

**Monsieur DIAZ**

« Juste pour une précision, parce ce que moi je l'ai vu d'un point de vue financier, c'est qu'en fait on est quelque part dans l'obligation de prendre cette délégation de maîtrise d'ouvrages publique pour répondre au cahier des charges de l'ARS et l'acceptabilité du dossier. En revanche, il avait été donné un montant effectivement, je crois même qu'il devait être dans le PPI un montant où il y avait six cents mille euros de provisionné. Mais ils ont été vus, moi j'ai participé à la réunion, il y a de ça un mois, un mois et demi comme ça et ils devaient revoir complètement leurs plans de financement parce qu'on a été très clair, que bien évidemment, on aurait des exigences sur le niveau des loyers et qu'on parlait de retour sur investissement et leur plan de financement à date n'est pas du tout verrouillé sur la question. »

**Madame GAZEL**

« Donc le plan de financement on va le voter en Conseil municipal ? »

**Monsieur le Maire**

« Oui, notre participation en la votera en Conseil municipal, bien sûr ! »

**Monsieur DIAZ**

« Oui, on la votera ... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui nous, on aurait aimé connaître ce montant de six cents mille, on l'apprend ce soir, donc on aurait aimé être mis dans la confiance, ça nous aurait permis un peu de débattre. »

**Monsieur ???**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur RAMONDENC**

« Et oui, mais elle est malade, elle ne peut pas venir. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur CONDOMINES ou Monsieur DURAND ? »

**Monsieur CONDOMINES**

« Juste pour dire que quand même ce n'est pas six cents mille euros, qui *sont jetés comme ça en pâture* aux médecins, c'est six cents mille euros, dont on va percevoir après des loyers et le loyer viendra vraiment en complément du remboursement d'emprunt et je passe quand plus vu la situation au rez-de-chaussée de ce bâtiment l'esplanade François Mitterrand, je veux dire c'est l'emplacement, l'emplacement, l'emplacement ..., ça c'est à mon avis une bonne opération... »

**Monsieur le Maire**

« C'est ce que dit Claude... »

**Monsieur DURAND**

« Non, la démarche est louable sur le principe, moi je ne la remets pas en cause, je remets en cause le financement, enfin le montant de l'enveloppe et moi je suis toujours sur ma question : « *Qu'est-ce que c'est cette structure de services à la personne ?* » Parce que visiblement Monsieur le Maire, vous n'êtes pas au courant, je ne vous le reproche pas... »

**Monsieur le Maire**

« Non, je ne suis pas au courant. »

**Monsieur DURAND**

« ... mais le problème c'est qu'on est en train de signer le *chèque en blanc*... »

**Monsieur le Maire**

« Non, on ne signe pas un chèque... »

**Monsieur DURAND**

« ... on n'a pas une ... »

**Monsieur le Maire**

« ... on fait un préfinancement... »

**Monsieur DURAND**

« ... on fait un préfinancement... »

**Monsieur le Maire**

« ... on fait un préfinancement sur un projet qui médicalement moi me paraît important et pour le maintien en cœur de ville qui me paraît important et sur lequel nous avons des retours sur l'investissement par l'intervention des loyers que nous percevons, donc je ... ».

**Monsieur DURAND**

« Non, moi je dis qu'on est en train de mettre le *doigt dans un engrenage*... »

**Monsieur le Maire**

« Alors que sur les subventions comme me fait remarquer Monsieur ASSIER sur un mode de fonctionnement antérieur, les subventions, elles étaient perdues. »

**Monsieur DURAND**

« Oui. »

**Monsieur le Maire**

« ... c'est-à-dire qu'on a donné des subventions sans retour de financement sur ces subventions. »

**Monsieur FABRE**

« Moi, je m'abstiens. »

**Monsieur DURAND**

« Mais je vais dire, moi je pense qu'on est *en train de mettre le doigt dans un engrenage*, dont on ne connaît pas la finalité, si vous voulez, moi tant que je n'aurais pas de plan de financement, de précisément de praticiens et qu'est-ce qu'il a derrière cette structure à la personne, de services à la personne, qui sont les praticiens qui opéreront dans ce... moi franchement, OK, la maîtrise d'ouvrage d'accord ! Mais si on valide la maîtrise d'ouvrage on y est dedans après, on y met un pied en tout cas et moi à titre personnel et je n'engage pas mes collègues, je m'abstiendrai sur cette délibération, tant que je n'y verrai pas plus clair, je ne suis pas fondamentalement contre, je m'émeus du montant, c'est clair, ce montant même s'il y aura un retour sur investissement, mais dans combien d'années, ça je ne le sais pas parce qu'on n'a aucun plan de financement, donc moi dans cette optique-là, je m'abstiendrai personnellement. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur NIEL ? »

**Monsieur NIEL**

« Oui, bon moi je vous demande, Monsieur le Maire, à ne pas prendre part au vote de la délibération, parce que je suis partie prenante un petit peu sur l'ancienne..., enfin la maison médicale et c'est vrai que je m'interroge aussi sur la structure de services à la personne, en sachant comme l'a dit Monsieur DURAND, qu'on a un service à personne qui est performant quand même sur Millau, qui emploie plus de cent dix personnes, ou cent vingt personnes et je vois mal pourquoi une structure de service à la personne viendrait s'installer à Millau, voilà. Donc moi je ne prenais pas part au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Alors quand vous dites par intérêt, vous avez tous compris, ce n'est pas dans cette structure-là, c'est dans une structure concurrente, voilà... »

**Monsieur NIEL**

« Concurrente... »

**Monsieur le Maire**

« ... tout le monde a compris. »

**Monsieur NIEL**

« Je crois que le service à la personne sur Millau est..., je crois qu'on doit, si je peux me permettre, on doit répondre à la demande de mille ou mille cent Millavois, donc je ne vois pas exactement qu'est-ce que viendrait faire en plus un service à la personne, sachant que nous sommes structurés, nous avons des personnels de qualité et nous répondons à la demande. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« J'entends ce que dit Monsieur NIEL. Mais je moi je l'incite à prendre part au vote, il n'y a pas de conflit d'intérêts dans l'histoire, enfin tout le monde a une activité professionnelle, enfin bon après c'est sa responsabilité, mais bon je ne vois pas pourquoi, moi je peux être concerné de par mon activité personnelle mais ce n'est pas, je prends part au vote et je l'assume, je veux dire, on n'a pas de conflit d'intérêts, ce n'est pas, on n'a rien à y gagner, rien à y perdre. »

**Monsieur le Maire**

« Chacun est libre de son vote. »

**Monsieur SOULIE**

« Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Bien, donc je mets la délibération 48 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc une, deux, trois, quatre, cinq abstentions. Et trois contre. Comment ? »

### Brouhaha dans la salle

**Monsieur le Maire**

« Je n'ai pas vu lever Madame GAZEL. Donc, y a-t-il des abstentions ? »

**Madame GAZEL**

« Non, moi je vais attendre le plan de financement, je ne suis pas contre le principe, pour explication de vote, je suis d'accord sur le principe mais... »

**Monsieur le Maire**

« Donc, quelle est votre position sur le vote ? C'est ce qui m'intéresse pour compter. »

**Monsieur FABRE**

« Pour les abstentions. »

**Monsieur le Maire**

« Donc abstention ? Donc, six abstentions, sept, neuf abstentions. »



## Brouhaha dans la salle

### Monsieur le Maire

« Six et trois neuf jusqu'à preuve du contraire. »

### Madame GAZEL

« Non, moi je... »

### Monsieur le Maire

« Je ne vous vois pas donc comme je ne comprends pas la position : « *J'attends le plan de financement.* » Mais, je ne comprends pas la position, donc là. »

### Madame GAZEL

« Je vais clarifier, je dis : « *Je vote le principe...* » »

### Monsieur le Maire

« D'accord ! »

### Madame GAZEL

« ... en revanche, j'attends de voir le plan de financement... »

### Monsieur le Maire

« D'accord ! »

### Madame GAZEL

« ... je ne valide pas les six cents mille euros ! »

### Monsieur le Maire

« Donc, merci de l'explication et une ne prend pas part au vote. »

**Adoptée par 22 voix pour**

**8 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND,  
Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUIFFERY, Philippe RAMONDENC,  
Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)  
Monsieur Bernard NIEL ne prends pas part au vote.

### **Monsieur le Maire**

« Et je vous propose de passer donc à la délibération numéro 49. Allez c'est bientôt terminé garder un peu de concentration. »

### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 49 :**

#### **49. "Convention d'habilitation et de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et la commune de Millau pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence de logements"**

« Alors, la délibération 49 fait suite à une visite de la CAF qu'on avait faite il y a un mois. Le but était d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité. Il a été mis en place un dispositif de conservation des allocations. Alors c'est important, c'est-à-dire qu'à ce moment-là la CAF garderait les allocations, ne les reverserait pas si les logements étaient indécents. Alors c'est quelque chose d'important, c'est une pression, c'est tout nouveau, un logement, alors je rappelle quand est-ce qu'un logement est considéré comme non descend et s'il répond à l'un des trois critères cités :

- L'absence de risque manifeste pour la santé des occupants ;
- L'absence de risque manifeste pour la sécurité physique des occupants ;
- La présence des équipements habituels permettant d'habiter normalement le logement.

Alors les constats vérifiant les critères de décence des logements peuvent être établis par les organismes payeurs ou par les organismes qui sont habilités, les conditions d'habilitation sont fixées dans le Code de la Sécurité Sociale. Alors on est en train-là actuellement, la Ville est en train de former une équipe au niveau de la Ville, on forme une personne qui sera habilitée parce que jusqu'à maintenant c'était compliqué parce qu'on n'avait personne, qui était habilité pour constater qu'un appartement était indécent. Donc on est en train de former une jeune femme qui remplira, qui va remplir ces conditions-là. Alors afin de lutter efficacement contre l'habitat indigne ou insalubre, il a été décidé de signer une convention de partenariat et d'habilitation avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron.

Cette convention permettra de procéder à la vérification des critères de décence, comme je les ai définis tout à l'heure, défini par décret et dresser des constats sur l'état de ces logements dont les occupants bénéficient d'une aide au logement versée par la CAF.

Alors cette procédure permettra lorsque le logement ne satisfait pas aux caractéristiques imposées par les textes, de suspendre le versement de l'allocation de logement qui sera conservée par l'organisme payeur pendant un délai maximal de dix-huit mois, avec notification au propriétaire du constat établissant que le logement ne remplit pas les conditions requises pour être qualifié de logement décent et l'informant qu'il doit mettre celui-ci en conformité.

Alors il faut bien ce dire, ce n'est pas contre l'occupant, parce que généralement l'occupant est quelqu'un, c'est contre le propriétaire de l'appartement, c'est bien différent, c'est-à-dire qu'on suspendra les versements de la CAF, qui seront mis sur un compte, qui ne seront pas versés aux propriétaires, mais l'occupant qui est généralement quelqu'un qui n'a pas les moyens, pourra malheureusement rester s'il le veut dans le logement, mais on forcera le propriétaire à faire les travaux dans le cadre et selon la procédure fixée dans les articles qui ont été nommés.

En conséquence la présente délibération a donc pour objet :

- D'autoriser la signature de la convention d'habilitation et de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, voilà.

Je tiens à préciser aussi que la dame qu'on est en train de former, sera aussi formée pour désigner surtout si c'est des bâtiments qui mettent en danger les habitants, pas forcément pour l'insalubrité, mais pour notamment des fissures, des risques d'éboulements et on en a quelques-uns sur Millau. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur NAYRAC. Enfin moi je suis très satisfait de cette délibération sur laquelle nous..., principe sur lequel nous travaillons depuis un certain temps et notamment je tiens quand même à saluer l'action du Sous-Préfet avec lequel nous avons travaillé, qui nous a beaucoup accompagné là-dessus c'est vous l'avez bien compris un moyen très fort de réussir en appuyant là où ça fait mal sur les allocations CAF auprès de propriétaires pour lutter contre l'habitat indigne en cœur de ville et à Millau. On a tous été amené à être donc saisi par des voisins, des riverains en difficultés et jusqu'à présent nous n'avions pas de moyen et j'emploie le terme volontairement coercitif pour arriver à avoir une véritable action sur les propriétaires fautifs avec cette délibération et la convention avec la CAF, on va j'espère y arriver et comme l'a souligné Alain NAYRAC pour être, j'allais dire, au cœur du dispositif et volontaire sur ce dispositif, donc nous formons donc une personne donc de la Collectivité, qui aura tous les critères d'évaluation de la CAF, etc. pour pouvoir remplir les démarches pour pouvoir arriver à nos fins. Donc je pense que c'est vraiment une délibération importante qui arrive donc qui se concrétiser ce soir, voilà.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet. Oui, Monsieur GINESTE ? »

### **Monsieur GINESTE**

« Oui, moi je voulais juste dire que c'était une très bonne initiative, parce que ce sera efficace, on sait tous que ce qu'on appelle vulgairement les *marchands de sommeil*, ils se contentent de récupérer la CAF et ils font zéro investissements et c'est des maisons, des vrais taudis où il y pleut dedans, mais comme la CAF tombe et que souvent les loyers sont excessifs et qu'au final la partie de la CAF correspond *grosso modo* au réalité du loyer, résultat des courses c'est des

gens qui s'enrichissent sur le dos de la misère, ça c'est une très bonne initiative. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Toujours Monsieur NAYRAC donc concernant l'assainissement pour la blanchisserie inter hospitalière. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 50 :**

**50. "Avenant N°1 à la convention de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement collectif par la blanchisserie inter-hospitalière"**

« Alors, le développement durable est au cœur de l'action de la ville de Millau, volonté que la Municipalité souhaite mettre œuvre avec réalisme, efficacité pour les acteurs économiques. Dans cette perspective l'activité des industriels Millavois a une place toute particulière dans l'avenir de la Ville.

Donc la Collectivité compétente en matière d'assainissement est en charge du transport et de l'épuration des eaux usées, ainsi que du traitement des boues en aval, reçoit dans le réseau d'assainissement, puis traite dans la station d'épuration les effluents de nature non domestiques en provenance de ces établissements industriels.

La blanchisserie est titulaire d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date de juillet 2012. L'activité de cet établissement se caractérise comme suit :

- Tri du linge ;
- Lavages ;
- Finition, etc.

Celle-ci a une activité susceptible de générer des pollutions car une partie de ces rejets sont raccordés au réseau public d'assainissement de la Collectivité.

Une convention en date du 6 septembre 2013 a défini les caractéristiques administratifs, techniques et financières des déversements spéciaux des effluents dans le réseau public d'assainissement. Cette convention est liée au contrat de délégation de service public. Un nouveau contrat de DSP a été signé en fin 2017 et il convient d'établir un avenant tarifaire reprenant les nouvelles modalités techniques et financières du déversement et du traitement des effluents industriels des Tanneurs Mégissiers dans les systèmes de traitement des eaux usées de la commune de Millau fixée par ce nouveau contrat. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc la délibération au 51 : Vente d'eau brute à la commune de La Roque Sainte-Marguerite. »

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 51 :**

**51. "Vente d'eau brute entre la commune de Millau et la commune de la Roque Sainte-Marguerite"**

« Alors la commune de La Roque fait face à une problématique actuellement puisque c'est l'eau, oui vraiment c'est bon. Je ne voulais pas en venir là..., relative à sa ressource d'eau décroissante... »

**Monsieur le Maire**

« Je ne sais pas pourquoi, dès qu'on parle d'eau à La Roque tout le monde rigole ! »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, c'est vrai ! Alors en fait elle ne peut plus puiser l'eau parce que sa station d'épuration est HS et qu'on doit lui fournir de par une source qui est sur la commune de La Roque et donc on va lui vendre de l'eau, de l'eau pure... »

**Rires dans la salle.**

**Monsieur NAYRAC**

« ...si vous ne voulez pas, voilà ! Le volume à peu près ce sera trois mille mètres cubes et on se propose de lui proposer une tranche de zéro à six mille mètres cubes à zéro euro. C'est le tarif de la Ville. Il devra payer quand même là-dessus le premier mètre cube à la société qui s'occupe de l'eau zéro virgule vingt-cinq euro hors taxe au mètre cube et il devra verser aussi à l'agence de l'eau zéro virgule zéro soixante-cinq. Donc ça sera un contrat de treize ans et demi... C'est quoi votre problème avec l'eau ? »

**Monsieur le Maire**

« Elle devra payer, la commune de La Roque ! On parle de... »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, la commune de La Roque, nous on lui donne ... »

**Monsieur le Maire**

« Il devra payer ! »

**Monsieur ????**

« C'est la Mairie. »

**Monsieur NAYRAC**

« ... c'est parce qu'ils m'ont poussé, la Commune ! »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! »

**Monsieur NAYRAC**

« ... la Commune payera. »

**Monsieur RAMONDENC**

« On l'aime bien. »

**Monsieur NAYRAC**

« On a quand même mit une limite à six mille mètres cubes, pourquoi on lui donne une limite parce que si jamais il y avait un problème de fuite, pour qu'ils réagissent vite et au-dessus de six mille mètres cubes, on lui fera payer, à la Commune zéro virgule vingt euros par mètre cube, voilà, c'est pour donner une petite limite. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. »

**Monsieur NAYRAC**

« Alors donc il est demandé au Conseil d'approuver cette vente d'eau à la commune de La Roque Sainte-Marguerite. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il des questions sérieuses ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, on en plaisante beaucoup, mais aux dernières images qu'on a vu de la presse, je ne sais pas si l'eau sera si pure que ça à la source de l'Espérelle, donc. »

**Monsieur le Maire**

« Ça c'est une autre... »

**Monsieur CHIOTTI**

« ...simple réflexion, quoi... »

**Monsieur le Maire**

« ... un autre problème ! »

**Monsieur CHIOTTI**

« Mais, je ne voudrai pas plomber l'ambiance, quand même. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il autre question ? Non. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **Monsieur le Maire**

« La 52 : concernant l'approbation de l'étude d'épandage. »

#### **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 52 :**

#### **52. "Approbation de l'étude d'épandage et la délivrance de récépissé de déclaration"**

« Alors la Commune ayant intégré dans son contrat de concession de service public de l'assainissement Millavois l'obligation d'équiper la station d'épuration d'une filière de déshydratation des boues avec chaulage. En effet le sécheur thermique actuel présente des risques certains de défaillance et une technique spécifique et des coûts d'exploitation toujours plus élevés. Malgré tout, ces installations sont maintenues en l'état encore pendant à peu près un an et demi avant de pouvoir contrôler les problématiques de chrome, qui sont en train de se réguler et de permettre d'investir sur des séchages de boues. Alors on va essayer maintenant plutôt que de faire sécher les boues de faire des épandages.

On a actuellement sept agriculteurs qui sont situés sur la commune de Millau, Saint-Beauzély, Verrières, Aguessac et Paulhe, qui ont accepté justement de pouvoir récupérer ces boues sur leurs terrains en forme d'épandage. Le dossier de déclaration d'épandage des boues a été déposé auprès du Service Départemental des Territoires est validé.

Pour cela il convient d'approuver les conventions à signer avec ces agriculteurs ainsi que le projet d'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration de Millau et d'en demander l'instruction à Monsieur le Préfet. Alors, ça nous fera faire d'énormes économies puisqu'on ne consommera plus de gaz pour sécher ces boues et on fera de l'épandage avec un... »

### **Brouhaha dans la salle**

« On s'engage sur la qualité des boues, c'est pour ça qu'actuellement on fait une grosse pression sur nos Mégissiers pour pas qu'il y est de rejet de chrome important. Bon on va faire quand même, il va y avoir des travaux, il va y avoir un grand bassin justement pour pouvoir encore en cas d'arrivées de chrome importantes, qu'on puisse les diluer dans un énorme volume de boues. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur ALIBERT ? Pardon ! »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Oui moi, j'ai une petite question, un peu parce que j'ai eu des *informations par l'extérieur* un peu comme on dit, actuellement comment se répartissent les tonnages de boues entre l'épandage et l'envoi en cimenterie et principalement est-ce que les tonnages réalisés en 2018 avec le nouveau délégataire Aqualter Nicolin correspondent aux tonnages qu'il y avait avant avec le précédent délégataire... »

#### **Monsieur NAYRAC**

« Là on ne fait d'épandage encore... »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Non, mais les tonnages de boues, est-ce qu'on est... parce que voilà, j'ai eu des informations qu'il y aurait quelques petits dysfonctionnements et après j'attendrais la confirmation, mais alors pour le moment ça reste de la rumeur que la Police de l'eau était intervenue... »

#### **Monsieur NAYRAC**

« ...alors moi, pourtant je suis dans le bain, moi je n'ai pas entendu dire que la Police de l'eau... »

### **Rires dans la salle**

#### **Monsieur NAYRAC**

« ...que la Police de l'eau était intervenue, ça non, je ne sais où est-ce que vous avez entendu... »

#### **Monsieur ALIBERT**

« ... j'ai entendu la rumeur, ou fausse information... »

#### **Monsieur NAYRAC**

« C'est une rumeur ! »

#### **Monsieur ALIBERT**

« J'espérai avoir la confirmation ce soir, je n'ai pas... »

**Mon sieur NAYRAC**

« Ça doit être une rumeur. Par contre qu'on est encore quelques problèmes de chrome, ça c'est... »

**Monsieur ALIBERT**

« Non mais, est-ce que, voilà ma question enfin de compte c'est : est-ce que notre station actuellement fonctionne suffisamment bien ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui ! »

**Monsieur ALIBERT**

« Est-ce que notre station recolle les mêmes tonnages de boues que par le passé ou est-ce que tout part sur le *bypass*. »

**Monsieur NAYRAC**

« Non, on a les mêmes, on n'a pas de, elle marche, elle fonctionne bien, il y a eu quelques réparations qu'Aqualter a faites et ça marche, il n'y a pas de problème de fonctionnement de la station d'épuration actuellement. »

**Monsieur ALIBERT**

« J'espère ! Aussi bon après c'est une remarque, vu les tonnages qui sont produits par notre station, sept agriculteurs ça semble un peu juste, un peu court pour tout épandre, dont trois qui sont sur des Communes, qui sont sur des terrains karstiques, je ne sais pas après si l'enquête publique pourra donner les autorisations. On ne va pas mettre des boues sur du kart, Verrière, Aguessac, Paulhe. »

**Monsieur NAYRAC**

« De toute façon, c'est le Préfet qui va nous donner l'autorisation, il y aura certainement, sept agriculteurs se sont portés volontaires, je pense que quand même si on en a pris sept et on n'en a pas pris plus justement pour répondre à leurs besoins pour le moment ça a l'air de ne pas être problématique. »

**Monsieur ALIBERT**

« ... pour les techniciens c'est juste sept pour les tonnages produit sur Millau. »

**Monsieur NAYRAC**

« C'est vrai, mais si on prend plus on ne pourra pas répondre à la demande des sept premiers c'est pour ça que pour le moment on reste à sept. »

**Monsieur ALIBERT**

« Enfin bon j'espère qu'il y aura bientôt une Commission de Travaux où on pourra examiner dans le détail le rapport du délégataire avant qu'on le présente ici d'une façon très synthétique. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc nous allons passer à la délibération numéro 53 : concernant la modification du tableau des effectifs. »

**Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 53 :**

**53. "Tableau des effectifs : modification"**

« Alors, pour cette délibération, il s'agit principalement de la CAP du 27 mars 2019 donc on retrouve pour les postes supprimés, ce sont les postes qui correspondent aux grades qu'occupaient les agents avant la CAP donc du 27 mars 2019 pour les nominations qui vont du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 2019.

Les créations, elles correspondent aux avancements de grade et promotion interne suite à cette CAP pour le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Donc c'est un peu spécial cette fois-ci, on a mis un peu, on a fait les suppressions donc jusqu'à juin 2019, mais en parallèle pour les créations, vous avez toutes les créations qui sont liées à la CAP, donc jusqu'à octobre 2019. En général on fait créations-suppressions et c'est le même nombre, là on a fait un peu différemment. Ensuite pour ce tableau des effectifs nous mettons en stage trois personnes donc qui étaient en contractuels chez nous, donc :

- Une personne au service Ville Propre à compter de juin 2019 ;
- Une personne au service des Espaces Verts à compter de juin 2019 ;
- Et une personne au service des Sports à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

On crée donc trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, pour les deux autres créations rédacteurs et techniciens donc deux agents qui ont réussi leur concours, qui sont donc nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, alors en face n'apparaît pas la suppression de leur poste précédent, parce que comme vous savez quand on fait une réussite à concours et qu'on passe de catégorie C à catégorie B, il y a un an de stagiarisation donc pendant cette année on a, si la personne ne fait vraiment pas l'affaire, on peut le rétrograder à son ancien grade, voilà.

Donc on demande au Conseil municipal :

- D'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs donc après avis du Comité Technique de ce matin et la Commission des Ressources Humaines du 10 mai, on propose au Conseil municipal d'approuver ce tableau ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui, il y a une erreur, enfin je ne sais pas si c'est une erreur, quand on compte les postes de création sur un volet on est à trente-quatre et quand on regarde sur le deuxième on est à trente-trois, il y a un poste qui a disparu entre temps, donc je ne sais pas et le poste en cherchant bien c'est celui des ETAPS qui a disparu, donc voilà je voudrais savoir, ensuite... »

**Madame KECHKECH**

« Alors le poste...Je vous répons ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Oui. Je poserai ma deuxième... »

**Madame KECHKECH**

« Oui. Donc pour l'opérateur qualifié des APS donc il y a eu une promotion, il passe éducateurs des APS. Sauf que donc on supprime le poste d'opérateur qualifié des APS, sauf qu'on ne crée pas le poste d'éducateur des APS car il était déjà dans nos effectifs en tant que théorique, qui n'était pas pourvus, mais il était déjà dans les théoriques, c'est peut-être ça le delta de ... »

**Monsieur CHIOTTI**

« D'accord, de décalage ».

**Monsieur DIAZ**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur CHIOTTI**

« Alors, ma deuxième question, elle est pareil aussi, par rapport aux dix-huit agents catégorie A théoriques, il y en a vingt et un et il y en a que dix-huit en pratique, donc je voudrais savoir pourquoi il n'y a pas..., trois postes sont non pourvus, quoi ? »

**Monsieur le Maire**

« Vous confirmez ce que je disais tout à l'heure à Monsieur DURAND, vous voyez bien qu'il n'y a pas pléthore de cadres A et nous avons même encore la possibilité d'en prendre trois de plus au tableau des effectifs. Vous voyez ! Merci, Monsieur CHIOTTI. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Et justement puisqu'on en est là, ma dernière, mais c'était plus, j'aurai aimé savoir ce que devient Monsieur

MONIDOL, parce que je ne le vois plus, est-ce qu'il est toujours employé par la Mairie ou pas ? Et est-ce que ça ne va pas faire une suite à Madame DESCARGUES, voilà par exemple ? »

**Monsieur le Maire**

« Pas du tout Monsieur CHIOTTI, je vous remercie de prendre de ses nouvelles. Je l'ai expliqué donc Monsieur MONIDOL qui reste sur un emploi de Cabinet... »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais ça ils n'ont jamais été comptabilisés donc là il n'y a pas de mystère, on est toujours sur deux emplois de Cabinet, donc là il n'y a pas de mystère. Enfin il m'a fait part depuis un certain temps de son souhait pour des raisons totalement personnelles de limiter son temps de travail, donc il reste à titre, à mi-temps donc agent de la Collectivité parce que moi j'ai souhaité le missionner sur des éléments importants.

Il a d'abord dans un premier temps longuement travaillé sur l'arrivée et sur le déploiement du dispositif informatique jusqu'à l'arrivée donc du Directeur des services informatiques, qui est arrivé maintenant depuis une quinzaine de jours ou trois semaines à peu près et qui déploie les dispositifs qui avait été prévus et imaginés par François-Xavier donc il déroule ce temps-là.

Moi je lui ai demandé donc de suivre de très près, parce que c'est un travail *quasi au corps à corps* sur le déploiement de la fibre et c'est donc François-Xavier qui avec sa casquette donc sur ses compétences en informatique avait aussi suivi le déploiement de la fibre, il est là-dessus.

Et puis moi j'ai souhaité qu'il prenne une mission importante et complémentaire compte-tenu de ce qui s'est passé donc à l'automne dernier dans des départements voisins. Nous sommes obligés aujourd'hui de réactualiser ce qu'on appelle le Plan Communal de Sauvegarde, qui est un dispositif qui prévoit le déploiement de toutes les mesures à prendre en cas de phénomènes naturels qui relèvent directement de l'autorité du Maire et donc j'ai demandé à François-Xavier d'actualiser ce travail-là qui nécessite vraiment une implication sur la durée du temps de travail qu'il a, donc je vous rassure sur Monsieur MONIDOL. »

**Monsieur DURAND**

« Je pense que vous n'avez pas tout à fait répondu à la question. Est-ce qu'il travaille en Mairie ou est-ce qui fait du télétravail ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, il travaille en Mairie... »

**Monsieur DURAND**

« Ah, il travaille en Mairie ! »

**Monsieur le Maire**

« Vous pouvez le croiser sur son temps de travail à la Mairie, il n'y a pas de problème. »

**Monsieur DURAND**

« Il est à mi-temps ? »

**Monsieur le Maire**

« Oui, il est à mi-temps. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Parce que moi, j'étais sur sa fiche *LinkedIn*, je ne sais comment on dit, ce n'est pas le *Linky*. Il travaille à l'entreprise ville de Millau, audit, conseils et accompagnement. Accompagnement au changement c'est accompagnement au changement de Municipalité, c'est accompagnement... »

**Rires dans la salle.**

« J'aimerais avoir quelques éclaircissements, s'il vous plaît ? »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez un humour à toute épreuve, Monsieur ... »

**Monsieur NAYRAC**

« Il est tombé dans la STEP ! »

**Monsieur le Maire**

« En tout cas il peut y avoir un accompagnement au changement de mandat, pas forcément au changement d'équipe... »

**Monsieur DURAND**

« Merci de la précision ! »

**Monsieur le Maire**



« Si on veut rentrer dans le détail des choses, non plaisanterie mise à part la notion d'accompagnement au changement n'est pas neutre, je parlais tout à l'heure du dispositif d'informatique, vous savez qu'on a fait un investissement conséquent cette année, il y a un plan de formation d'accompagnement donc au déploiement d'informatique, depuis aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer que la Mairie de Millau a enfin un standard téléphonique... »

**Monsieur DIAZ**

« Ils étaient en formation. »

**Monsieur le Maire**

« ... donc depuis midi, nous avons..., tous les services ont basculé, alors moi je ne vous donnerai pas tous les précisions techniques parce que je suis un peu étranger au nouveau dispositif donc d'autocom de la Ville, qui nécessite donc de passer donc, c'est un vrai changement quoi, y compris de mode de fonctionnement et de travail. Donc, rassurez-vous sur Monsieur MONIDOL.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le tableau des effectifs ? Parce que donc nous devons le voter. Donc, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Donc toujours Madame KECHKECH : adhésion au groupement de commandes pour l'assurance prévoyance. »

**Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 54 :**

**54. "Adhésion au groupement de commandes pour l'assurance Prévoyance (Maintien de traitement)"**

« Alors donc depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et ce jusqu'au 31 décembre de cette année la ville de Millau a donc un Contrat Prévoyance qui garantit le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie au-delà de trois mois. Aussi après consultation du Comité Technique pour la protection sociale complémentaire relative au risque d'assurance maintien de salaire pour les agents, il est décidé du lancement d'un appel à concurrence lancé selon les démarches du décret du 8 novembre 2011 sur la protection sociale. On propose un groupement de commandes qui soit constitué avec la ville de Millau et le CCAS, afin de présenter des intérêts économiques communs pour l'ensemble des agents et des Collectivités. La convention de participation est un contrat spécifique qui a pour but de sélectionner un seul contrat de protection sociale ouvrant droit aux aides destinées aux agents satisfaisant à la solidarité exigée par la loi, portant droits et obligations des fonctionnaires. L'adhésion aux garanties de protection sociale complémentaire et facultatif pour tous les agents et retraités. La ville de Millau sera donc désignée coordonnatrice du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement. Le groupement de commandes est régi par une convention qui définit les règles entre l'ensemble de ses membres. Il convient donc pour la Ville de renouveler ce contrat d'assurance pour bénéficier de la garantie de ces risques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Aussi il est proposé au Conseil municipal ce soir :

- D'approuver la convention constituant le groupement de commandes entre la ville de Millau et le CCAS ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement et les documents afférents à ce dossier.

Donc là on arrive en fait au terme de notre contrat prévoyance le 31 décembre 2019 et pour essayer d'avoir..., plus on est nombreux et mieux on aura de meilleurs tarifs, donc on s'associe avec le CCAS, mais c'est la ville de Millau qui aura en charge donc de trouver le meilleur contrat, quoi. Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Nous passons à la délibération 55 : Sur les frais de mission des agents municipaux et des élus. »

**Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 55 :**

**55. "Frais de missions des agents municipaux et élus"**

« Alors suite au décret numéro 2019-139 qui est paru le 26 février 2019 et qui modifie donc l'ancien décret, nous avons donc de nouveaux taux d'indemnités de mission concernant les frais que les agents municipaux et les élus peuvent rencontrer au cours de leur mission. Donc pour pouvoir mettre en place ce nouveau tarif, on est obligé de passer la délibération donc ce soir, donc vous avez le tableau avec les tarifs de l'ancienne délibération et la nouvelle délibération. Voilà à quelques centimes près ça se tient, sauf pour l'indemnité de nuitée où elle passe quand même de soixante euros maximum avec une majoration de 25 % en Ile de France, suite à ce décret et si on adopte donc cette délibération elle passera à soixante-dix euros et quatre-vingt-dix euros pour les villes de plus de deux cents mille habitants et cent dix mille euros pour la commune de Paris sachant que dans la nuitée, on inclut le petit déjeuner. »

**Brouhaha dans la salle**

**Madame KECHKECH**

« Qu'est-ce que j'ai dit ? »

**Monsieur ???**

« Cent dix mille ! »

**Madame KECHKECH**

« Cent dix euros. »

**Monsieur DIAZ**

« Moi, je serai monté à Paris ! »

**Madame ???**

« On est généreux ! »

**Madame KECHKECH**

« Soyons fous ! Donc on vous demande ce soir de prendre acte de ce nouveau décret et de nous permettre de l'appliquer. »

**Monsieur le Maire**

« Merci beaucoup. Je ne sais pas pourquoi, je le pensais. »

**Monsieur DURAND**

« Je vous vois *grenouiller* depuis quelques temps, donc il fallait bien que j'y aille ». »

**Monsieur le Maire**

« Je ne sais pas pourquoi, je... »

**Monsieur DURAND**

« Donc je vais profiter qu'on parle d'indemnités kilométriques pour revenir un peu sur mon petit, ce sur quoi je vous interroge depuis plusieurs Conseil municipal, maintenant municipaux d'ailleurs, maintenant à savoir les avantages en nature, qui selon moi devaient figurer au DOB, mais qui n'y figuraient pas donc je vous ai fait un courrier, vous les demandant, quels avantages en nature étaient octroyés à la ville de Millau et alors là j'avoue que j'ai eu du grandiose ! Permettez-moi l'expression, *vous m'avez laissé sur le cul*, Monsieur SAINT-PIERRE. Je mets des guillemets, franchement cette lettre vaut cher. Donc, je reprends en gros, je vous demandais quels étaient les avantages en nature, soyons clair, je ne vais pas *me cacher derrière un petit doigt*, je parlais des véhicules de fonction qui circulent sur le plateau du Larzac, enfin un peu partout, qui circulent en Lozère, qui circulent dans les PO, mais bon.

Donc, vous m'avez répondu : « *Sont susceptible*, enfin je passe les détails, *sont susceptible de constituer avantage en nature le véhicule de fonction ou de service à concurrence de l'utilisation privée qui en est faite.* » Jusque-là tout va bien.

« *En 2008, une délibération avait été prise approuvant l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services, seul agent susceptible d'en bénéficier dans une Commune de notre strate. Aujourd'hui le choix du véhicule de fonction n'a pas été retenu au profit d'une autorisation de remisage individuel à domicile, autorisation de remisage individuel à domicile. Donc les véhicules utilisés dont le nombre a diminué de trois depuis 2014 le sont dans un cadre qui n'est ni privatif, ni permanent et sont liés uniquement aux nécessités de service.* »

Donc, il n'y a que des autorisations de remisages dans la Mairie de Millau concernant les véhicules qui circulent. Donc moi j'ai été un peu voir ce que sont les définitions des avantages en nature, quand même. Les avantages en nature, je reprends les textes de loi. « *Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur soit gratuitement, c'est dans les Collectivités, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé. L'attribution d'avantages en nature est subordonnée à une délibération de l'assemblée délibérante de la Collectivité au terme de la ...* »

Donc passons au véhicule de fonction conformément, je vous fais grâce là des articles de loi. « *Un véhicule de fonction*

peut être attribué par nécessité absolue du service au Directeur Général par exemple, ce véhicule de fonction est mis à disposition permanente et exclusive pour les nécessités de service, ainsi que pour les déplacements privés, les modalités d'utilisation du véhicule de fonction seront fixées par arrêté. » Ça se sont les véhicules de fonction, donc ça ne nous concerne pas visiblement. Ensuite véhicules de service, ce qui est en l'occurrence le cas des dits véhicules dont je parlais : « Est considéré comme un véhicule de service, tout véhicule mis à disposition des agents par un employeur pour des raisons de service. Le véhicule doit être restitué en dehors des périodes de service de l'agent pendant les repos hebdomadaires et les congés. Les agents ne peuvent être autorisés à utiliser un véhicule de service pour leur trajet domicile - travail et le remettre de manière régulière à leur domicile compte-tenu des conditions spécifiques d'exercice de leur mission : réunion, bla-bla... L'usage privé du véhicule ne peut être autorisé que sur décision expresse de l'autorité. »

Donc moi, j'ai plusieurs questions. Donc bon puisque visiblement vous privilégiez le dispositif des véhicules de service, plutôt que celui des véhicules de fonction pour certains cadres de la Mairie, puisqu'on parle, il est autorisé même un remisage à domicile donc, moi la question que je me pose : « Est-ce que des véhicules qui sillonnent les routes qui sont non sérigraphiés aux couleurs de la Ville, qui sont à l'usage exclusif de certaines personnes, sont-ils des véhicules de service à part entière ? Ça voudrait dire que ce véhicule de service n'est pas la propriété ou l'exclusivité de telle ou telle personne, mais il peut être, tous les agents peuvent en disposer, quand ils le veulent, même s'il n'est pas sérigraphié, donc voilà ? »

La deuxième question : « Si tous ces véhicules qui font des trajets jusqu'à leur domicile tous les soirs, notamment des domiciles, moi j'ai lu la presse qui visiblement ne sont pas tous à Millau, mais on sait très bien qu'il y a, tout le monde sait, c'est de notoriété publique, il y a trois véhicules qui sillonnent la Ville, enfin qui ne sillonnent pas la Ville justement, malheureusement, qui sillonnent les départements limitrophes. Est-ce que d'après vous ce n'est pas les avantages en nature, ça Monsieur le Maire ? » Je vous pose la question et je veux savoir, moi est-ce qu'il n'y aurait pas un petit détournement de la loi, fraîchement il me tarde d'avoir l'avis de la Cours Régionale des Comptes sur ce sujet. Donc, j'attends vos explications. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais mes explications, elles seront extrêmement claires et vous avez donné une définition parfaite en lisant vos textes de loi qui s'appliquent parfaitement aux véhicules donc de service et qui sont autorisés à remisage. Vous avez vous-même donné la définition parfaite, donc je ne vois pas qu'est-ce qu'il y a de choquant, moi je complète, enfin je m'associe pleinement à ce que vous avez déterminé, ce sont des véhicules qui sont mis à disposition, ce sont des véhicules de fonction d'agents de la Collectivité, de services, pardon. »

**Monsieur DURAND**

« Aïe, aïe ! Il y a le lapsus ! »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais lapsus qui n'est pas révélateur. »

**Monsieur DURAND**

« Bien évidemment ! »

**Monsieur le Maire**

« Selon l'expression consacré ! Qui sont des véhicules de service et qui sont mis à disposition de cadres de la Collectivité dans le cadre de leur mission et exclusivement de leur mission et ce ne sont pas des véhicules, qui sont considérés comme à titre privé, ils ne sont pas attribués de façon permanente à individu, ils peuvent être utilisés par n'importe quel autre agent de la Collectivité, y compris d'ailleurs pour les élus qui peuvent bénéficier de ces véhicules-là et de fait ça n'est pas considéré comme un avantage en nature et il y a des autorisations de remisage à domicile qui sont parfaitement en bonne et due forme et je veux simplement vous faire, vous rappelez puisque le fait qu'ils ne soient pas sérigraphiés semble vous poser des problèmes, ça a toujours été le cas sur les véhicules de cette catégorie, y compris sous les mandats précédents. Le DGS... »

**Madame GAZEL**

« C'était déclaré sous le mandat précédent. »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'était pas pareil, elles étaient en *lising* sous le mandat précédent. »

**Madame GAZEL**

« C'était déclaré. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, là aussi elles sont déclarées. »

**Monsieur DURAND**

« C'était des véhicules de fonction. »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'était pas des véhicules de fonctions. C'était des véhicules de service. »

**Madame GAZEL**

« C'était déclaré véhicules de fonction. »

**Monsieur le Maire**

« On a vérifié, Madame GAZEL, on est exactement dans le même régime, il n'y a pas de changement. »

**Monsieur DURAND**

« Si, puisqu'il y avait un véhicule de fonction au DGS, qui n'y est actuellement... »

**Monsieur le Maire**

« De service ! »

**Monsieur DURAND**

« Oui, c'est vrai de service. »

**Monsieur le Maire**

« De service, pas de fonctions et le Maire avait un véhicule de fonction, voilà, en *lising*. »

**Monsieur DURAND**

« Ça je ne sais pas ! »

**Madame GAZEL**

« Et le DGS aussi. »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est un véhicule de service ! Allez voir l'usage... »

**Monsieur DURAND**

« Non, le DGS avait un véhicule de fonction, c'est marqué dans votre courrier en 2008. »

**Madame GAZEL**

« Oui ! »

**Monsieur DURAND**

« Le DGS a bénéficié d'un véhicule déclarait. »

**Madame GAZEL**

« ... sur la feuille d'imposition. »

**Monsieur le Maire**

« En 2008, ce n'est pas nous qui avons déclaré le changement de véhicule. »

**Madame GAZEL**

« Mais en 2008, vous n'étiez pas là ! »

**Monsieur le Maire**

« C'est pour ça ! »

**Madame KECHKECH**

« En 2008, on n'était pas là... »

**Monsieur DURAND**

« En 2008, vous m'écrivez... »

**Madame KECHKECK**

« ... il y a une délibération qui a été passée en 2008, qui attribuait un véhicule de fonction au DGS. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! »

**Monsieur DURAND**

« Lisez les courriers que vous signez, Monsieur SAINT-PIERRE, ce sera plus pratique, parce que ... »

**Monsieur le Maire**

« Vous savez, je... »

**Monsieur DURAND**

« Vous en signez beaucoup... »

**Monsieur le Maire**

« ... j'en signe beaucoup... »

**Monsieur DURAND**

« C'est exact ! »

**Monsieur le Maire**

« ... je n'aurai pas la prétention de retenir chaque mot de tous les courriers, que je signe. »

**Monsieur DURAND**

« Donc disons que sous un mandat précédent, il y avait un véhicule de fonction attribué au DGS... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais j'étais sur la sérigraphie, Monsieur DURAND... »

**Monsieur DURAND**

« Ah, pardon ! Restons sur la sérigraphie. »

**Monsieur le Maire**

« Donc là il n'y a pas de mystères sur la sérigraphie, ce n'est pas... »

**Madame GAZEL**

« Ça change tout ! »

**Monsieur le Maire**

« Mais, non ! »

**Madame GAZEL**

« Si parce qu'il s'agit d'un véhicule de fonction, il n'a pas besoin d'être sérigraphié, lorsqu'il s'agit d'un véhicule de service ... »

### Micro défaillant

**Monsieur le Maire**

« Passez à un des deux autres. »

**Monsieur DURAND**

« Passes à Philippe. »

**Madame GAZEL**

« ...il faut le sérigraphier. »

**Monsieur DURAND**

« J'entends vos explications, mais moi, pour moi, un remisage à plus de cent kilomètres tous les soirs ou pas tous les soirs, ou même plusieurs fois par semaine, payés par la Collectivité sur les frais des contribuables. D'ailleurs, j'ai vu cent onze mille euros de frais de carburant et vous tablez sur le budget 2019, soixante-seize mille, j'espère que les remisages seront plus restreints, parce que je ne suis pas certain que vous les teniez. Mais, moi je ... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais il n'y a pas d'objection. Vous cherchez à faire des éléments polémiques à un moment où il n'y a pas d'élément polémique... »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais j'entends bien ce soir que vous me dites qu'il y a des véhicules de service, dont tous les agents de la Collectivité peuvent prétendre à prendre... »

**Monsieur le Maire**

« Bien sûr et les utiliser. »

**Monsieur DURAND**

« ... non sérigraphiés... »

**Monsieur le Maire**

« Non, vous... »

**Monsieur DURAND**

« ... pour rentrer chez lui... »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'est pas ce que je vous ai dit, Monsieur... »

**Monsieur DURAND**

« ... ou alors donnez-leur une... »

**Monsieur le Maire**

« Non. »

**Monsieur DURAND**

« Mais visiblement si on... »

**Monsieur le Maire**

« Mais non... »

**Monsieur DURAND**

« ...on en arrive à ça... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, non... »

**Monsieur DURAND**

« Mais, si... »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Donc ce soir, moi j'ai entendu et on l'entend dans Millau que certains chefs de service utilisent des véhicules de service, qui étaient sérigraphiés, qui avaient le logo de la Mairie, qui a été retiré et qui roulent avec ces voitures, donc sans le logo de la Mairie. Est-ce que vous confirmez ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, ... »

**Monsieur FABRE**

« ... ou est-ce que vous démentez cette rumeur, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Non, je ne vous confirme pas ça ! On les a repeints aussi ! »

**Monsieur FABRE**

« Non, ne caricaturez pas... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, si... »

**Monsieur FABRE**

« ... je vous pose des questions précises... »

**Monsieur le Maire**

« ... parce vous êtes-vous dans l'extrême de la démonstration, Monsieur FABRE... »

**Monsieur FABRE**

« Est-ce que c'est vrai, ce n'est pas de l'extrême... »

**Monsieur le Maire**

« ... alors je me permets de caricaturer, parce qu'on les a aussi repeints, Monsieur FABRE, ce n'est pas... »

**Monsieur FABRE**

« Je n'ai pas inventé ce que je suis en terrain de dire... »

**Monsieur le Maire**

« Alors là, non si vous ne l'avez pas inventé, vous me demandez de confirmer, alors je ne peux pas vous le confirmer. »

**Monsieur FABRE**

« Donc vous démentez cette ... »

**Monsieur le Maire**

« Oui je démens l'affirmation, que vous me faites. »

**Monsieur DURAND**

« Juste, Monsieur le Maire, je suppose que ces véhicules de service ont des carnets de bord ? »

**Monsieur le Maire**

« Bien sûr ! »

**Monsieur DURAND**

« Donc ça sera ..., enfin je ne demande pas ... »

**Monsieur le Maire**

« Ils ont un suivi comme les autres véhicules... »

**Monsieur DURAND**

« ... et ça serait intéressant de les consulter ces carnets de bord, pour voir s'ils sont prêtés à *qui mieux-mieux*. »

**Monsieur le Maire**

« ... et des cartes de carburant qui sont ... »

**Monsieur DURAND**

« Oui, qui sont payées par la Collectivité, oui c'est bien ce que je dis. »

**Monsieur le Maire**

« ...mais qui sont aussi de suivi par la Collectivité. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Non, mais un remisage à cent kilomètres... »

**Monsieur le Maire**

« Madame... »

**Monsieur DURAND**

« Non, moi juste franchement, j'attends, enfin paraît-il que la Cour des Comptes enquête actuellement enfin sur la gestion municipale, enfin sur les deux mandatures... »

**Monsieur le Maire**

« Ils n'enquêtent pas, parce que quand vous dites enquête... »

**Monsieur DURAND**

« C'est pareil... »

**Monsieur le Maire**

« ...ça veut dire qu'on enquête sur quelque chose de voilà... »

**Monsieur DURAND**

« Ils n'enquêtent pas ! »

**Monsieur le Maire**

« Ils font le contrôle habituel de la Chambre Régionale des Comptes... »

**Monsieur DURAND**

« Ils contrôlent, moi j'attends... »

**Monsieur le Maire**

« ... à échéance régulière de la Chambre Régionale des Comptes. »

**Monsieur DURAND**

« Moi, j'attends impatiemment d'avoir les résultats de la Cour des..., du contrôle de la Cour des Comptes sur ce sujet-là, franchement parce que pour moi vous êtes limités avec la loi. »

**Monsieur le Maire**

« Mais, non on n'est pas... »

**Monsieur DURAND**

« Pour moi ! »

**Monsieur le Maire**

« ... on n'est pas limité, on applique des choses, vous avez évoqué, c'est vous même qui avait lu les textes tout à l'heure... »

**Monsieur DURAND**

« Mais un remisage à cent kilomètres, moi vous expliquerez aux gens qui payent des impôts... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, il n'y a rien d'illégal à ça, Monsieur DURAND... »

**Monsieur DURAND**

« Il n'y a rien d'illégal à ça, oui bien sûr ! »

**Monsieur le Maire**

« Madame BALTRONS voudrez, vous répondre. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Moi, ce débat me dérange, je trouve qu'on en oublie l'essentiel, on parle de personnel, de responsables et directeurs de service, dont il faut aller chercher les compétences, je suis bien placée pour le savoir, puisque c'est mon métier, des compétences qu'on ne trouve pas toujours à proximité. On parle de personnes qui font des heures à *tire larigot*. On parle de personnes qui sont sur des sièges éjectables, vous savez très bien que si nous ne sommes pas réélus dans, au prochain mandat ces personnes ne restent... »

**Monsieur ???**

**Micro éteint, inaudible.**

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« On est d'accord ! Donc franchement, je ne vois pas où il est le débat, enfin moi je n'ai pas honte de faire partie de cette Municipalité qui permet de proposer à ces personnes-là un véhicule de service. Enfin, je veux dire à un moment, moi je suis dans la RH, c'est quelque chose qui me paraît complètement normal. Je n'ai aucune honte... »

**Madame GAZEL**

« ... et en faire des véhicules de fonction, voilà c'est tout... »

**Monsieur DURAND**

« Je ne suis pas contre, nous ne sommes pas contre les véhicules de fonction, il y a des arrêtés pour les véhicules fonctions. Les gens paient des impôts dessus c'est tout à fait transparent, c'est tout à fait..., moi je ne vais pas *sortir les mouchoirs*, ce n'est pas le problème, mais je veux dire, on peut très bien, il y a des arrêtés qui sont pour des véhicules de fonction, nous ce qu'on vous demande, moi la notion de véhicules de service avec quelqu'un qui le prend le soir pour rentrer chez lui à cent kilomètres, quand bien même il a des compétences exceptionnelles, on va les chercher, mais c'est nous qui payons les frais pour le ramener quand même je suis désolé, quoi. »

**Monsieur le Maire**

« Non mais, par rapport à ce que disait, Madame BALTRONS, tout à l'heure, moi je peux..., vous l'avez dit tout à l'heure et lu tout à l'heure, il n'y a rien d'anormal dans ce fonctionnement-là, donc je ne vois pas pourquoi vous cherchez à faire monter les choses en épingle sur quelque chose, il n'y a rien d'anormal je ne peux pas vous le dire sous un autre ton, donc je ne vois pas pourquoi vous chercher à polémiquer pour faire, le jeu, il est clair, c'est distiller des pseudos informations sous le sceau du : « *On m'a dit que, peut-être que ...* » »

**Monsieur DURAND**

« Non, on ne m'a pas dit ! »

**Monsieur le Maire**

« ... pour créer le doute. Alors qu'il n'y a pas... »

**Monsieur DURAND**

« C'est clair, on ne m'a pas dit que, on le sait ! »

**Monsieur le Maire**

« ... on vous a, enfin je vous ai écrit en ce sens, donc il n'y a pas de... »

**Monsieur DURAND**

« Écoutez-moi, si le vous voulez, que ça reste entre nous, montrez-moi les carnets de bord de certains véhicules de service et peut-être on y verra plus clair, on verra s'ils sont pris par plusieurs personnes, les trajets qu'ils font... »

**Monsieur le Maire**

« Vous voulez que je vous montre beaucoup de choses, Monsieur DURAND. »

**Monsieur DURAND**

« Et oui, vous savez, moi je suis un peu voyeuriste, je suis désolé. »

**Monsieur le Maire**

« Bien, je mets la délibération numéro 55... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Attendez... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, pardon ! »

**Monsieur RAMONDENC**

« Juste pour conclure bon, on parle d'attractivité Millau, millavoise pour les jeunes, qui mettent en valeur la Ville, qui travaillent pour la Ville, il faudrait tout simplement qu'ils puissent s'installer à Millau. Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Non mais, c'est aussi un discours simpliste ça, c'est aussi un discours simpliste. Comme-ci... »

**Monsieur DIAZ**

« Si on comptait le nombre de cadres ou de dirigeants... »

**Monsieur le Maire**

« Mais bien sûr ! »

**Monsieur DIAZ**

« ... qui ne résident pas sur leur lieu de travail... »

**Monsieur RAMONDENC**

« On parle de Millau... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais c'est un concept d'un autre temps, quoi. Non enfin je veux dire, mais c'est, ça pour le coup c'est le *syndrome de la cuvette*. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Moi ? Dans, quel sens vous dites ça ? »

**Monsieur RAMONDENC**

« On l'aime cette cuvette, Monsieur SAINT-PIERRE. »

**Madame GAZEL**

**Micro éteint, inaudible.**

**Monsieur le Maire**

« Non, mais moi je suis très intéressé, parce que là vous levez un intérêt, vous levez un intérêt, bon. »

**Madame GAZEL**

« Le repli sur soi. »

**Monsieur le Maire**

« Vous trouvez qu'on constate un repli sur soi de notre part ? Ou de ma part ? »

**Madame GAZEL**

« De la part de cette équipe en place... »

**Monsieur le Maire**

« Alors, on n'a pas la même notion de la géométrie, alors ou des territoires, parce que j'ai plutôt tendance à croire qu'on tisse des liens partout autour de Millau, je n'ai pas vraiment l'impression qu'on soit sur une politique de repli. Mais bon, le débat sera intéressant pour le coup. »

**Madame GAZEL**

« Voilà. »

**Monsieur le Maire**



« Le débat sera intéressant.

Allez, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Alors, je vous rappelle quand même que nous sommes sur la délibération 55, sur les frais de mission des agents et des élus. Donc, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, cette délibération est adoptée. Merci, Madame KECHKECH. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Dernière délibération, Monsieur FAYET, sur la DSP Emma Calvè. »

**Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 56 :**

**56. "DSP Emma CALVE : approbation de l'avenant n°10"**

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération consiste à l'approbation de l'avenant numéro 10 dans le cadre de la délégation de service public du parking *Emma Calvè*. La mise en place de la dépenalisation des amendes de stationnements a nécessité une nouvelle organisation et notamment conduit à la création de deux mini parcs, en l'occurrence les espaces SERNAM et Condamine.

La gestion de ces équipements a été confiée à un prestataire privé à savoir *Axiome Connect*, or après une année d'exercice il est fait le constat que le mode de gestion de cette société n'est pas satisfaisant, allant même jusqu'à conduire à une perte de qualité dans la réponse apportée aux usagers de ces mini parcs. En conséquence il est proposé de mettre un terme à la convention nous liant à *Axiome Connect* et de confier l'intégralité des missions de gestion des mini parcs, à savoir :

- Télégestion ;
- Intervention le terrain ;
- Maintenance et réparation à la société *Q-Park* actuel prestataire dédié de nos DSP pour les parking *Capelle et Emma Calvè*, société dont le professionnalisme et la qualité du travail fourni sont unanimement reconnu.

La rémunération annuelle supplémentaire de la société *Q-Park* sera portée à vingt-huit mille deux cent soixante-douze euros l'an, intégrant cependant un investissement de sa part à hauteur de trois mille trois cent trente euros garantissant ainsi une prestation comparable en termes financiers tout en offrant une meilleure qualité de suivi de ces mini parcs.

En conséquence et conformément aux avis des différentes commissions, il vous est proposé :

- Premièrement d'approuver les termes du projet d'avenant numéro 10 ci-joint ;
- Et deuxièmement d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur le Maire**

« Bonne soirée. Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Millau, le 2019

Le Secrétaire de Séance

**Elodie PLATET**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**